

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026

Bureau

Présidence : M. Dominique GAMBERONI
Vice-présidence : Mme Priscille DIA
Secrétaire : Mme Megan BONFILS
Membres : M. Simon ANTICH, Mme Vanessa CHOBAS, M. Armando COUTO

Sont présent.es :

Mme Fayrouz ABDEL-LATIF, M. Simon ANTICH, Mme Chadlia BALHI KELLER, Mme Kristine BEUN, M. Philippe BONVIN, Mme Megan BONFILS, Mme Octavia CERCHEZ, Mme Vanessa CHOBAS, M. Michele COLLEONI, Mme Hélène CONRADIN, M. Armando COUTO, Mme Françoise DELFIM, M. Thierry DEROBERT, Mme Priscille DIA, M. Marwan DOUIHOU, Mme Véronique EQUEY, M. Alexander FARIS, M. Alain FISCHER, M. Dominique GAMBERONI, M. Flavio INNOCENTI, M. Thibaud KELLERHALS, Mme Leila KHATCHADOURIAN, M. Smult KOUAME, M. Jean-Adrien LORENZINI, Mme Sandra MACHADO COSTA, M. Mauro MARTELLA, M. Christophe OGI, M. Philippe PERRENOUD, M. Juan Daniel PRATS, Mme Nancy RUERAT, Mme Virginie VANDEPUTTE, M. Thomas VOGEL, M. Robert VÖLKI, M. Serhat YILMAZ

Excusé.es :

M. Fabrice BROTO, M. Vincent DAHER, Mme Sevinc SONMEZ

Assistent à la séance : Mme Salima MOYARD, Maire
M. Damien BONFANTI, Mme Corinne GACHET
Conseillers administratifs
M. Julien GROSCLAUDE, Secrétaire général
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS**6) Projets de délibération du Conseil administratif**

- | | | |
|--|--|----------------------|
| a) 469-26.06
Entrée en matière
Fr.95'000.-- | Planification et installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur les sites pilotes du patrimoine financier : Gué 2A-B-C-D, Esserts 10-16 et Courtillets 2-4-6 - Crédit d'étude | <u>p. 590</u> |
|--|--|----------------------|

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

- | | | | |
|----|---|---|----------------------|
| b) | 470-26.06
Entrée en matière
Fr.62'000.-- | Remise en conformité des locaux de musique situés à l'école du Petit-Lancy et à l'école de Tivoli - Crédit d'investissement | <u>p. 591</u> |
| c) | 471-26.06
Entrée en matière
Fr. 4'575'000.-- | Réaménagement du parc de la Mairie - Crédit d'investissement | <u>p. 594</u> |
| d) | 472-26.06
Entrée en matière
Fr.460'000.-- | Réfection et amélioration des surfaces extérieures du préau de l'école de Pont-Rouge - Crédit d'investissement | <u>p. 595</u> |
| e) | 473-26.06
Entrée en matière
Fr.5'200'000.-- | Villa Perret - Rénovation et transformation d'un restaurant en bureaux administratifs, avenue Eugène-Lance 32 - Crédit d'investissement | <u>p. 595</u> |
| f) | 476-26.06
Entrée en matière | Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle 4409, avenue Eugène-Lance 32 | <u>p. 596</u> |
| g) | 474-26.06
Entrées en matière | Boucllement des crédits d'investissement pour divers chantiers terminés 2026 | <u>p. 597</u> |
| h) | 475-26.06
Entrée en matière | Examen et approbation des comptes 2025 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA) | <u>p. 601</u> |
| i) | 477-26.06
Entrée en matière
Fr.105'000.-- | Acquisition d'une plateforme eAdmin (guichet virtuel communal) – Crédit d'investissement | <u>p. 602</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION

7) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | | | |
|----|---|--|----------------------|
| a) | 455-26.04
Arrêté
Fr. 120'000.– | Aménagement-extension du préau de l'école du Plateau – Crédit d'étude – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 12 mai 2026 (Mme Priscille DIA) | <u>p. 603</u> |
| b) | 457-26.04
Arrêté
Fr. 605'000.– | Mesure III – Lutte contre les îlots de chaleur urbains - Crédit d'investissement - Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 12 mai 2026 (Mme Priscille DIA) | <u>p. 605</u> |
| c) | M159-2026
Vote | Motion des groupes S et MCG « Pour des mesures communales favorisant l'insertion professionnelle des adultes à Lancy » - Rapport de la Commission de la culture et de la promotion économique, séance du 26 mai 2026 (M. Smult KOUAME) | <u>p. 607</u> |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

- | | | | |
|----|--|---|----------------------|
| d) | M153-2026
Vote | Motion du groupe PLR « Prévoir la couverture partielle des voies CFF entre l'avenue Eugène-Lance et le centre commercial de la Praille, incluant la construction d'une passerelle de mobilité douce et l'aménagement de deux terrains de football » - Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séances des 17 février, 5 mai et 2 juin 2026 (Mme Priscille DIA) | <u>p. 610</u> |
| e) | 465-26.05
Arrêté
Fr.790'000.— | Quartier de Surville - Rénovation et réaménagement de l'aire de jeux du parc Chuit – Crédit de construction – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 3 juin 2026 (Mme Nancy RUERAT) | <u>p. 619</u> |
| f) | M160-2026
Vote | Motion « Lutte contre les dégradations et le sentiment d'insécurité à Lancy » - Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 3 juin 2026 (Mme Nancy RUERAT) | <u>p. 621</u> |
| g) | 464-26.05
Arrêté
Fr. 360'000.— | Rénovation des vestiaires, création d'une buvette et de nouveaux vestiaires du stade des Fraisiers – Crédit d'étude complémentaire – Rapport de la Commission des travaux, séance du 4 juin 2026 (M. Michele COLLEONI), et rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2026 (M. Thierry DEROBERT) | <u>p. 624</u> |
| h) | 467-26.05
Arrêté
Fr. 304'000.-- | Transformation de locaux pour la création d'un EVEP à prestations élargies à l'avenue du Plateau 4A au Petit-Lancy – Crédit d'étude - Rapport de la Commission des travaux, séance du 4 juin 2026 (M. Michele COLLEONI), et rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2026 (M. Thierry DEROBERT) | <u>p. 626</u> |
| i) | 468-26.05
Arrêté
Fr. 485'100.-- | Voie verte Genève-Bernex – secteur 1 – parc des Evaux –Crédit d'investissement - Rapport de la Commission des travaux, séance du 4 juin 2026 (M. Michele COLLEONI) | <u>p. 633</u> |
| j) | 461-26.04
Arrêté
Fr. 800'000.-- | Disponible CDD pour les remplacements – Service de la petite enfance – Demande de crédit budgétaire supplémentaire en cours d'année | <u>p. 636</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 8) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 12 mai 2026, séance du 12 mai 2026, rapporteure Mme Priscille DIA
- a) Election de la Présidence et de la Vice-présidence dès le 1^{er} juin 2026
 - b) Divers
- 9) Commission de la culture et promotion économique, séance du 26 mai 2026, rapporteur M. Smult KOUAME
- a) Bilan de la promotion économique 2025 **p. 639**
 - b) Election de la Présidence et de la Vice-présidence dès le 1^{er} juin 2026

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

- 10) Commission de l'administration, séance du 28 mai 2026, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- a) Audition des représentant-es du personnel **p. 640**
 - b) Audition des représentant-es du personnel – Echange entre les commissaires, le Conseil administratif et le Secrétaire général **p. 641**
 - c) Election de la Présidence et de la Vice-présidence dès le 1^{er} juin 2026
- 11) Commission de la sécurité, séance du 1^{er} juin 2026, rapporteure Mme Kristine BEUN
- a) Election de la Présidence et de la Vice-présidence
 - b) Concepts de sécurité des manifestations communales **p. 642**
 - c) Divers
- 12) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 2 juin 2026, rapporteure Mme Priscille DIA
- a) Présentation de l'étude d'avant-projet relative à la requalification de l'avenue Eugène-Lance **p. 646**
 - b) Présentation de l'étude d'avant-projet relative aux aménagements de mobilité douce au chemin des Semailles **p. 647**
 - c) Divers
- 13) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 3 juin 2026, rapporteure Mme Nancy RUERAT
- a) Présentation du bilan plan climat **p. 648**
 - b) Divers
- 14) Commission des finances, séance du 8 juin 2026, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- Divers

POINTS FINAUX

- 15) Réponses du Conseil administratif
- a) Questions écrites
 - b) Motions-résolutions
 - Pour une consolidation et un élargissement du fonds biodiversité de la Ville de Lancy (M124-2025)
- 16) Propositions individuelles et questions **p. 655**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif

Annexe

* * * * *

M. GAMBERONI : Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue. Je salue Madame la Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, M. le Secrétaire général, Mesdames

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

et Messieurs du public, chers collègues, nous voilà lancés pour une première présidence, pour nous, un nouveau Bureau, une nouvelle vice-présidence.

Je vous prie de bien vouloir excuser M. Vincent DAHER, qui a eu un heureux événement, et M. Fabrice BROTO qui est occupé pour des raisons professionnelles. Mme SONMEZ est également excusée et M. PRATS arrivera avec un peu de retard.

POINTS INITIAUX

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. GAMBERONI : il nous a été rapporté par notre Maire, Mme MOYARD, une demande d'ajout de la délibération 461 concernant les CDD pour les remplacements de la petite enfance ; c'était une demande de crédit budgétaire en cours d'année pour un montant de Fr.800'000.--, et ce point avait été omis. Je propose de l'ajouter au point 7), lettre j). Nous allons voter cette proposition de modification de l'ordre du jour.

Vote accepté à l'unanimité

M. GAMBERONI : maintenant, nous allons passer à l'approbation de l'ordre du jour avec cette modification.

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2026

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. GAMBERONI : J'aurais aimé commencer ce premier Bureau avec un appel à la joie, mais notre Conseil municipal est profondément touché par les épreuves tragiques que traverse notre collègue, Mme CERCHEZ. En cette période de deuils successifs, de douleur, qui la frappent et nous touchent tous au-delà de nos convictions, nous voudrions faire bloc autour d'elle et lui témoigner notre solidarité la plus sincère et nous associer pleinement à son immense chagrin. Pour lui manifester notre soutien et honorer la mémoire de ses proches, je vous propose de nous unir maintenant dans une minute de silence, dans ce moment douloureux pour notre collègue.

L'assemblée se lève et observe 1 minute de silence.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme MOYARD : j'ai trois communications. La première est de vous indiquer que vous trouvez sur CMNet la réponse du Conseil administratif à la pétition que vous nous aviez transmise concernant la température des piscines, et également les réponses du Conseil administratif aux deux questions écrites de M. DÉROBERT, l'une sur les labels dont la commune bénéficie et leurs coûts, et la seconde concernant la servitude dans le quartier de la Chapelle.

Seconde communication : le Conseil administratif souhaite vous revenir suite à la consultation qu'il a opérée auprès de la Commission sociale et de la petite enfance, le 23 avril dernier, sur la modification de la tarification pour les pensions des espaces de vie et d'éducation préscolaire à Lancy.

Suite aux différentes orientations qui avaient été données en commission, dans un esprit de transparence et de consultation de votre Conseil, quand bien même c'est une compétence du Conseil administratif, le Conseil administratif a statué sur la tarification qui sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2027, conformément à la recherche de revenus, dans le cadre du budget du plan financier quadriennal qui a été fixé.

Le Conseil administratif a fait plusieurs propositions et, suite aux différents échanges, il a statué de la manière suivante : d'une part avec une augmentation linéaire, conformément à votre souhait, de 4% de l'ensemble des pensions.

Deuxièmement, il a procédé à un relèvement du plafond du revenu déterminant pris en compte jusqu'à Fr.260'000.--. Pour rappel, actuellement, c'est 178'000.--. La proposition initiale du Conseil administratif était plutôt à 310'000.--. Donc, on a entendu les différentes remarques et trouver un moyen terme.

Enfin, conformément également à votre souhait majoritaire, il n'a pas fait de modification par rapport au régime actuel sur les rabais fratrie.

Un courrier explicatif et à visée pédagogique sera envoyé aux différentes familles. Ces nouveaux tarifs s'appliqueront dès le 1^{er} janvier 2027. Les anciennes conditions s'appliqueront sur la fin de l'année 2026 et les familles seront informées ces prochaines semaines des conditions applicables dès janvier 2027. Si cela devait modifier leur inscription, leurs souhaits, etc., ce serait possible de le faire. Et ils auront tous les éléments en connaissance de cause, de manière à pouvoir prendre les décisions qu'ils souhaitent.

Enfin, la troisième communication : la construction de l'EVEP des Erables, qui va donc ouvrir ses portes à la rentrée prochaine, s'est tout à fait bien achevée. Les délais ont été tenus, la coordination avec le constructeur a été excellente dans des délais assez serrés. Nous sommes très contents du résultat. Et donc, elle pourra ouvrir ses portes comme prévu à demi-composition conformément à ce qui a été voté au budget 2026. Je vous remercie et je cède la parole à ma collègue, vice-Présidente du Conseil administratif.

Mme GACHET : une information concernant un communiqué de presse et une décision que le Conseil administratif a prise. Nous avons déposé lundi, avec trois autres villes, à savoir Meyrin, Carouge et la Ville de Genève, un recours contre la loi, qui a été votée par le Grand Conseil, relative aux tenues autorisées dans les piscines publiques, puisque cette loi, pour nous et pour les trois autres villes, est incompatible avec les enjeux de santé publique. Cette loi aujourd'hui, telle qu'elle est écrite, ne nous permet pas d'autoriser la tenue de vêtements anti-UV, ne permet pas de se protéger du soleil, quel que soit son âge, ou protégé par exemple les grands brûlés qui voudraient venir faire de la natation. Nous avons également demandé un effet suspensif.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Nous attendons une décision du Tribunal par rapport à cet effet suspensif. On espère l'avoir relativement rapidement, d'ici la semaine prochaine, de manière à pouvoir décider de la suite par rapport à ce recours.

Vernier avait également déposé son propre recours, mais la semaine d'avant. Nous sommes donc cinq villes aujourd'hui à avoir déposé un recours par rapport à cette loi inapplicable aujourd'hui à Lancy.

M. BONFANTI : premier élément, vous dire que le compte rendu administratif et financier est sur CMNet. Il sera également mis sur le site internet de la commune pour qu'il puisse être consulté par l'ensemble de la population et d'autres personnes si elles le souhaitent.

Deuxième élément : vous avez trouvé sur vos tables l'enveloppe qui concerne la Fête des écoles, qui aura lieu la semaine prochaine, jeudi et vendredi. J'espère vous y voir nombreux, et j'ai envie de dire, un peu plus nombreux que l'année précédente lors du cortège. J'espère qu'il pourra avoir lieu avec ces fortes chaleurs, ce n'est pas encore sûr, mais si le cortège devait avoir lieu, j'aimerais - c'est peut-être un vœu pieux, mais j'aimerais que nous soyons plus nombreux lors du cortège, parce que les enfants sont extrêmement heureux de voir les élu.es défiler et les années précédentes, nous étions peu nombreux, et je trouve cela un peu dommage.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- a) **Planification et installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur les sites pilotes du patrimoine financier : Gué 2A-B-C-D, Esserts 10-16 et Courtillets 2-4-6 - Crédit d'étude (Fr.95'000.--) (469-26.06)**

=====

Mme MOYARD : juste vous dire que ce crédit d'étude s'inscrit dans la politique de transition énergétique de la ville de Lancy, en vue de favoriser une mobilité moins émettrice de gaz à effet de serre, dans la stratégie genevoise, de soutien à l'électromobilité dans les objectifs fédéraux et cantonaux, et qui répond également aux demandes croissantes des locataires.

Ce crédit permettra de mener les études nécessaires, les demandes d'autorisation, l'analyse des contraintes, le génie civil, la planification électrique, les questions de protection incendie extrêmement importantes dans ce dossier, mais évidemment pas les travaux qui, à ce stade, avant étude, sont estimés à plus ou moins 30 % à hauteur de Fr.750'000.--.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Ce crédit d'étude permettra évidemment de consolider les coûts, de voir les différentes contraintes techniques et financières. C'est pour cela qu'on a pris des sites pilotes qui ont tous des caractéristiques différentes : un parking extérieur qui est partiellement couvert, un parking extérieur qui est en pleine terre et un parking intérieur puisque vous savez que c'est là qu'il y a les plus grands enjeux, notamment en cas d'incendie.

Cela nous permettra d'étudier les conditions dans lesquelles il est possible de mettre en place de telles infrastructures. Le Conseil administratif suggère un renvoi de ce crédit de Fr.95'000.— en Commission des travaux et en Commission des finances, car, étant donné qu'il était en dessous de Fr.100'000.—, dans un premier temps, on envisageait de le faire sur les budgets de fonctionnement. Finalement, vu qu'on était très proche de la somme, nous avons souhaité, par transparence envers votre Conseil, passer par un crédit d'étude que vous avez ici, et il n'était donc pas prévu au budget des investissements, raison pour laquelle il doit passer en Commission des finances. Je vous remercie d'avance de votre bon accueil.

M. GAMBERONI : nous allons passer au vote pour l'entrée en matière de ce projet.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

b) Remise en conformité des locaux de musique situés à l'école du Petit-Lancy et à l'école de Tivoli - Crédit d'investissement (Fr.62'000.—) (470-26.06)

=====

Mme GACHET : c'est un dossier dont nous avons déjà parlé par le biais d'une question écrite qui avait été formulée en début d'année. Vous vous rappellerez des évacuations qu'on avait dû faire pour les 30 locaux de musique qui étaient principalement occupés par des groupes de musique, dans des abris PC, mais pas seulement. Vous vous souvenez que cela avait remué pas mal, et qu'on avait dû prendre des décisions relativement strictes quant à l'usage de ces locaux, surtout pour des questions de sécurité. Nous avons déjà rencontré deux fois les utilisateurs, ils sont au courant de l'entier du processus.

Aujourd'hui, on vient devant vous parce qu'on a bien pu avancer sur le dossier de remise en conformité. Au tout début du message, vous avez vu qu'on a trois grosses catégories de locaux. Certains se situent dans des abris PC qui sont reconnus en activité, d'autres sont des abris désaffectés, mais qui ne sont pas conformes aujourd'hui à l'usage.

L'objet de ce message concerne le lot des locaux qui sont réexploitables relativement rapidement sous réserve de pouvoir exécuter ces travaux. Cela concerne 10 locaux à l'école du Petit-Lancy et trois à l'école Tivoli. Les anciens occupants sont au courant de la démarche.

L'objectif de ce message est de remettre en conformité sur des questions électriques, des remises en état, par exemple pour le Petit-Lancy, de parquets qui sont très abîmés. Et surtout la partie accès puisque nous souhaitons mettre l'accès à ces locaux sous forme sécurisée, avec des horaires bien précis, parce qu'il y avait un défaut d'usage avec des accès un peu n'importe quand et un usage qui n'était pas très conforme aux us et coutumes de nos locaux.

L'ensemble de ce crédit, il y a Fr.34'300.— qui concernent la remise en état des 10 locaux à l'école du Petit-Lancy et Fr.27'000.— qui concernent l'école Tivoli.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Vous aurez vu au niveau dans le message que concernant la remise en état des locaux de Tivoli, la mise à disposition va dépendre du début des travaux de réfection de l'école. Mais dans le plan financier, puisque nous avons aussi décidé, les anciens usagers sont au courant, d'uniformiser les pratiques en termes de redevance, avec une redevance fixée à Fr.10.-- le mètre carré, les locaux font globalement entre 30 et 35 mètres carrés, en sachant qu'il n'y aura pas non plus d'usage exclusif par un groupe. À partir du moment où on connaît l'identité des usagers, ils peuvent tout à fait se répartir entre les créneaux horaires. Pour nous, c'est un petit peu égal. Le but est qu'on sache qui est dedans. Donc l'objectif est réellement de mettre tout cela en conformité sur une question d'accès, sur une question électrique et sur une question de parquets.

Nous nous sommes engagés, en fonction des votes de ce soir, de pouvoir aller relativement vite, puisqu'il y a à peu près une quarantaine de groupes qui, aujourd'hui, sont dans l'attente du vote de ce crédit. On leur a mis à disposition les deux salles qui sont à l'école Pont-Rouge, mais ce n'est pas le même usage puisque ce sont des salles qui sont déjà équipées. Cela répond en partie à la pratique instrumentale de certains des groupes, mais pas à l'ensemble des groupes. Donc, il y a une certaine pression quand même de la part des usagers de pouvoir pratiquer à nouveau de la musique. Raison pour laquelle nous avons décidé d'aller très vite sur ce dossier et de ne traiter que ces deux espaces.

La question des Palettes et du Bachet va nécessiter un tout petit peu plus de temps, puisqu'actuellement ils ne sont pas conformes à l'usage, cela nécessitera une procédure un tout petit peu plus longue. Donc, plutôt que de faire un message unique sur l'ensemble des locaux, on a préféré aller vraiment rapidement pour une remise à disposition idéalement fin 2026 de ces locaux et en fonction de la manière dont cela va être traité par votre Conseil, peut-être plus vite ou plus lentement, on verra.

En tout cas, les groupes sont au courant de la démarche et ils suivent avec intérêt nos débats et le message qui est porté ce soir.

M. GAMBERONI : nous allons pouvoir passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. COLLEONI : l'exposé des motifs qui nous est présenté est complet et documenté. Il met clairement en évidence des contraintes légales et sécuritaires qui ont conduit à la fermeture des locaux de musique ainsi que les solutions retenues pour permettre leur réouverture rapide.

Le crédit demandé est un montant modeste, soit Fr.62'000.--, et concerne essentiellement des travaux de remise en conformité, de sécurité et de contrôle des accès des sites du Petit-Lancy et de Tivoli.

Surtout, ce projet présente un caractère d'urgence ; 18 locaux pourront être remis à disposition des musiciens et associations concernées dans les meilleurs délais après plusieurs mois de fermeture.

Au vu du dossier du faible montant engagé et de la nécessité de permettre aux utilisateurs de retrouver rapidement leurs locaux, notre groupe propose une discussion immédiate de cette entrée en matière et soutiendra ce crédit.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

M. FISCHER : comme l'a expliqué la Conseillère administrative, Mme Gachet, pour aller plus vite que vite, on vote sur le siège. Merci.

M. COUTO : le groupe MCG - et moi en particulier, parce que j'aime la musique - nous allons voter oui pour que les groupes qui sont désignés puissent reprendre les locaux en état pour développer ces activités.

M. YLMAZ : le groupe socialiste comprend l'urgence de voter cela sur le siège et air également dans ce sens. Il souhaiterait néanmoins relever le fait qu'il y a eu une communication un peu trop urgente vis-à-vis des groupes et aurait peut-être préféré une forme un peu différente qui aurait permis aux groupes occupant ces locaux d'être moins heurtés par cette lettre qui exigeait l'évacuation des locaux. Mis à part cela, on votera sur le siège également. C'était juste pour faire passer ce message.

M. GAMBERONI : nous l'avons compris, merci monsieur Elman. Si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter la proposition de discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. GAMBERONI : nous allons maintenant voter l'arrêté.

Vu le constat de nombreux dysfonctionnements parmi les locaux de musique en matière d'installations non conformes et de sécurité ;

Vu la nécessité d'engager des travaux de mises en conformité et de mises aux normes de sécurité des locaux dédiés à la musique ;

Vu que dans ce contexte, deux sites nécessitent une mise en conformité légère, à savoir les locaux de musique se situant à l'école du Petit-Lancy et l'école de Tivoli ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 62'000.— pour la mise en conformité de locaux de musique situés à l'école du Petit-Lancy et à l'école Tivoli ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 2170.14040 ;*
3. *d'amortir cette dépense sous la rubrique 2170.33004, en 10 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027 ;*

L'arrêté 470-26.06 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Mme GACHET : je tenais à vous remercier sincèrement pour ce vote. Cela va nous permettre de gagner plus ou moins-2 mois au niveau des travaux. On va pouvoir les lancer très rapidement. Les groupes seront ravis.

Sachez aussi, en parallèle, et je m'y suis engagé lors de nos dernières rencontres, qu'on a entrepris des démarches auprès de la FTI pour voir si on pouvait, en tout cas temporairement, le temps de la remise à disposition des locaux, trouver des solutions de mise à disposition de locaux, puisque la FTI a quand même un certain nombre de locaux qui ne sont pas utilisés en attendant d'être réaffectés. Donc je suis en discussion avec le directeur. Ce n'est pas toujours simple, mais je suis assidue et je suis ce dossier. J'espère en tout cas pouvoir dégager quelques locaux jusqu'à fin décembre, le temps de mettre à disposition les locaux.

**c) Réaménagement du parc de la Mairie - Crédit d'investissement (Fr.4'575'000.--)
(471-26.06)**

=====

M. BONFANTI : Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ce soir, nous vous soumettons un projet qui dépasse largement la simple rénovation d'un espace public. qu'il s'agit d'un projet qui touche au cœur même de notre commune, à son histoire, à son identité et à la manière dont nous souhaitons accueillir les habitantes et les habitants de Lancy, aujourd'hui et demain.

Le parc de la mairie est un lieu emblématique qui est à la fois un témoin de notre patrimoine, un espace de rencontre, un lieu de passage et un élément essentiel de notre paysage urbain. Au fil des décennies, les évolutions successives du site ont progressivement atténué sa cohérence d'ensemble. Dans le même temps, les attentes de la population et les défis auxquels nos collectivités sont confrontées ont profondément évolué.

À l'heure où les questions d'accessibilité universelle, de qualité de vie, d'adaptation à la biodiversité occupent une place centrale dans l'action publique, il nous appartient de faire évoluer ce parc afin qu'il réponde pleinement aux besoins actuels et futurs. Le crédit d'étude que vous nous avez accordé en juin 2023 a permis de mener un important travail de réflexion et de concertation avec de nombreux acteurs.

Cette démarche a confirmé le potentiel exceptionnel du site et a permis d'élaborer un projet respectueux de son identité tout en lui donnant une nouvelle dynamique. Le projet qui vous est présenté aujourd'hui en entrée en matière vise à créer un parc plus accueillant, plus accessible, plus vivant et plus résilient. Il renforcera le rôle de ce lieu comme un trait d'union entre les différents quartiers qui l'entourent, comme espaces de détente et de convivialité pour la population, mais aussi comme maillon essentiel de la trame verte lancéenne.

Par cette demande de crédit d'investissement, le Conseil administratif vous propose donc de renvoyer cet objet aux commissions des finances, de l'environnement et du développement durable.

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable, puis à la Commission des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026**d) Réfection et amélioration des surfaces extérieures du préau de l'école de Pont-Rouge - Crédit d'investissement (Fr.460'000.--) (472-26.06)**
=====

M. BONFANTI : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, l'objet que nous vous présentons ce soir concerne un lieu essentiel du quotidien de nombreuses familles lancéennes, le préau de l'école de Pont-Rouge.

Lors de la construction de cette école, la ville de Lancy a fait le choix d'une approche novatrice en imaginant une cour de récréation largement végétalisée, conçue comme un véritable espace de nature au cœur du quartier. Cette vision traduisait notre volonté d'offrir aux enfants un environnement de qualité, favorisant le contact avec le vivant, le bien-être et la sensibilisation aux enjeux environnementaux dès le plus jeune âge. Cette démarche ambitieuse et pionnière a permis d'expérimenter de nouvelles formes d'aménagements scolaires.

Elle a toutefois révélé certaines limites techniques liées à l'usage particulièrement intensif auquel est soumis un préau accueillant chaque jour plusieurs centaines d'élèves. Aujourd'hui, notre responsabilité est de tirer les enseignements de cette expérience afin de garantir durablement la qualité, la sécurité et la fonctionnalité de cet espace. Les quelque 320 enfants qui fréquentent l'établissement doivent pouvoir bénéficier d'un cadre de récréation adapté, confortable et conforme aux exigences fixées par le Département de l'instruction publique.

Le crédit qui vous est soumis ce soir vise ainsi à apporter une réponse aux problématiques constatées, en mettant en œuvre des aménagements robustes, durables et compatibles avec les ambitions environnementales qui ont guidé le projet depuis son origine. Il ne s'agit donc pas de remettre en cause la vision qui a présidé à la création de cette cour verte, mais bien de la consolider et de l'adapter à la réalité du terrain afin d'en assurer la pérennité au bénéfice des générations d'élèves qui fréquenteront l'école de Pont-Rouge dans les années à venir. Le Conseil administratif vous propose donc de renvoyer cet objet en Commission de l'environnement et du développement durable pour traitement. Je vous remercie.

M. GAMBERONI : nous allons passer au vote pour l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention

M. FISCHER : pour le groupe PLR, il est clair qu'on va voter ce crédit, mais on s'étonne quand même de cela quelques années après la mise en service de cette école et du préau. On souhaiterait qu'on réfléchisse dorénavant, quand on fait des préaux ou quelle que soit l'utilisation d'un bâtiment ou de jeux, à avoir une planification à long terme et pas à l'emporte-pièce comme cela a été fait dans ce cas-là.

M. GAMBERONI : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote pour le renvoi en commission de l'environnement et de développement durable.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

e) Villa Perret - Rénovation et transformation d'un restaurant en bureaux administratifs, avenue Eugène-Lance 32 - Crédit d'investissement (Fr.5'200'000.--) (473-26.06)
=====

Mme MOYARD : Monsieur le président. Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, le Conseil administratif vous propose ce crédit d'investissement pour

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

un montant de Fr.5'200'000.-- pour cet objet qui permet la réaffectation de cet ex restaurant, Le Marignac qui, malgré gérant après gérant, n'arrivait pas à réellement bien fonctionner et de manière à l'utiliser, une fois qu'il sera rénové, par deux services de l'administration, à savoir le service des sports et des locations et le service des travaux et de l'énergie. Ce qui permet, suite à un important travail d'analyse, réallocation des ressources de déménagement en cascade, de rationaliser nos coûts puisque cela nous permet de résilier les baux que nous avons pour certains services - il y en a un duquel on devait de toute façon partir, donc il fallait qu'on trouve une solution et deux autres, c'est nous qui les résilions de manière à économiser sur les frais de fonctionnement et à utiliser de la manière la plus efficiente possible notre patrimoine.

Ce crédit permettra la transformation, la rénovation de la villa, la démolition-reconstruction de l'annexe qui pose un certain nombre de difficultés et qui est accolée à la villa, ainsi que l'équipement et l'ameublement des nouveaux locaux administratifs.

Cette villa permettra d'accueillir 30 à 35 postes de travail entre la villa et l'annexe, ainsi que tous les locaux connexes nécessaires, avec des travaux qui vont débiter en 2027 et qui se termineront à l'automne 2028.

L'entrée en matière suivante est évidemment liée, mais je reprendrai brièvement la parole à ce sujet. Et on vous sollicite pour un renvoi en Commission des travaux uniquement, étant donné que nous sommes dans le montant qui avait été planifié au budget des investissements.

M. GAMBERONI : nous allons passer au vote pour l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. FISCHER : pour le groupe PLR, nous posons la question : mettre des bureaux pour l'administration dans cette magnifique villa, un cadre idyllique, certes, mais si on reprend les propos qu'il y a eu pour la crèche au 4A, avenue du Plateau, nous avons un parc, un bâtiment magnifique, pourquoi pas y mettre une crèche. Je pose cette question ouverte et on pourra largement en débattre à la Commission des travaux, mais puisqu'on est en manque de places de crèches, c'est peut-être une idée à avoir, malgré une économie substantielle sur certains biens qui sont loués par la commune.

M. GAMBERONI : si nous n'avons pas d'autres prises de parole, nous allons procéder au vote pour le renvoi en commission. Le Bureau préconise aussi la Commission des travaux.

Le renvoi à la Commission des travaux est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

f) Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle 4409, avenue Eugène-Lance 32 (476-26.06)

=====

Mme MOYARD : comme je vous l'indiquais, en fait, cette délibération est accolée à la précédente. En effet, on doit sortir ce bien du patrimoine financier, puisqu'il n'aura plus de rendement via un loyer et qu'il sert à une prestation publique, que ce soit des bureaux pour l'administration ou une crèche, même si, M. FISCHER, on ne peut pas faire des crèches partout, et il y a d'autres besoins dans l'administration à part les crèches. Cette délibération est liée et nous devons faire cet acte administratif si nous souhaitons passer au patrimoine administratif cette villa, pour en faire des locaux administratifs.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

C'est un acte relativement logique et simple. Donc s'il vous plaisait de le voter sur le siège, nous en serions ravis. Et si vous souhaitez le renvoyer en commission, on vous laisse faire en fonction de vos souhaits.

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote pour l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. GAMBERONI : le Bureau préconise un renvoi à la Commission des travaux.

M. DEROBERT : le PLR vous propose de renvoyer cela en Commission des finances puisqu'il s'agit plus de questions ayant trait aux finances qu'aux travaux. Donc, si on veut le traiter, ce sera à la Commission des finances.

Mme CONRADIN : le groupe socialiste propose quant à lui un vote sur le siège dans la mesure où, comme l'a dit notre magistrate, cet objet est intrinsèquement lié à la discussion de l'objet précédent qui, lui, est renvoyé en Commission des travaux.

M. FISCHER : je pense que la Commission des finances est plus appropriée pour ce point puisqu'on parle d'un transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif. L'argent est un transfert administratif et financier, certes, mais cela reste quand même des finances.

Voter cela sur le siège aujourd'hui alors que j'ai émis l'idée d'une crèche, peut-être que cela va germer dans la tête de certains. Je ne sais pas si on peut voter sur le siège aujourd'hui, sachant qu'en fonction du but définitif de ce bâtiment, cela restera peut-être du patrimoine financier, ou du patrimoine administratif. Les deux points sont donc intimement liés, même s'ils ne seront pas traités dans la même commission et que ce point viendra en second vote par rapport au point des Fr.5'200'000.-- qui sera discuté en Commission des travaux.

Mme CONRADIN : pour suivre l'élément qu'a apporté M. FISCHER sur les destinées encore extrêmement floues qu'il pourrait advenir, même si effectivement une crèche, cela resterait du patrimoine administratif, je vais retirer ma proposition de voter sur le siège.

M. GAMBERONI : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote pour le renvoi en Commission des finances.

Le renvoi à la Commission des finances est accepté par 32 oui, 1 non, 0 abstention.

g) Bouclement des crédits d'investissement pour divers chantiers terminés 2026 (474-26.06)

=====

Mme GACHET : j'ai l'honneur de vous présenter ce message qui contient le bouclement de 37 crédits qui ont été déposés globalement sur les quinze dernières années. Sur les 37 crédits, seuls quatre présentent des dépassements qui vont de 0,02 % à un peu plus. On est relativement faible puisqu'on n'est jamais au-delà de 5 %. Donc on est sur un maximum de 3,8 % pour le « 2.36 », sinon c'est du 0,02 %, 0,37, etc. Le dépassement le plus important, c'est pour l'EVEP Rambossons à hauteur de 3,8 % du crédit qui avait été sollicité. Dans le cadre du bouclement de ces 37 crédits, vous avez à la dernière page un récapitulatif.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Pour rappel, si on met autant de temps à boucler un crédit, c'est qu'on est obligé de le boucler une fois qu'on a reçu les décisions quant aux subventions cantonales, entre autres. Tant qu'on n'a pas les décisions, on ne peut pas boucler les crédits. Raison pour laquelle un certain nombre de ces crédits ont un peu traîné.

Le Conseil municipal a voté, ces quinze dernières années sur ces 37 objets, un montant de Fr.64'276'000.--, que nous avons dépensé réellement Fr.58'331'000.--, et que sur cette dépense, on a touché en recettes Fr.26'856'000.--, et on arrive à une dépense nette de Fr.31'475'000.--.

Nous vous proposons donc de renvoyer en Commission des finances, de manière que nous puissions vous communiquer des informations complémentaires quant au bouclement de ces 37 crédits.

M. GAMBERONI : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. YILMAZ : le groupe socialiste propose un vote sur le siège au vu de la bonne gestion et du fait qu'il y a eu peu de dépassements. Le bilan global est plutôt positif. Donc nous proposons un vote sur le siège.

M. GAMBERONI : nous allons voter la proposition de vote sur le siège.

La proposition de vote sur le siège est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DEROBERT : je remercie le groupe socialiste pour sa proposition de voter sur le siège. C'est une bonne chose parce qu'en effet, il y a deux grands dépassements sur le 2.36 et 2.37, qui sont relativement bien expliqués, mais que ce ne soit pas une habitude de voter sur le siège des dépassements. En effet, on peut constater que tous ces boucllements se sont, dans la très grande majeure partie, bien passés. Et ces deux dépassements un peu conséquents sont bien documentés, par le renchérissement des matériaux et du coût de la construction. Donc, en effet, on va voter ces boucllements de comptes.

M. GAMBERONI : nous allons passer au vote de l'arrêté.

Mme MOYARD : Mme CRISAFULLI me rendait attentive au fait que les crédits qui sont soldés avec un dépassement, aussi infime soit-il, doivent être votés un par un. Donc, vous devez faire quatre votes distincts pour les quatre crédits en dépassement.

M. GAMBERONI : effectivement, nous avons les quatre points à voter pour les quatre dépassements. Nous allons donc les voter séparément.

***Bouclement des crédits d'engagement terminés en 2026
(Collecteur intercommunal EC route du Grand-Lancy) (474.1-26.06)***

Vu le crédit d'investissement de Fr. 492'000.— pour la réalisation de collecteurs EC à la route du Grand-Lancy ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2017 et l'approbation par le département compétent le 23 novembre 2017 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 1'005.11 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr.1'005.11 afin de couvrir le dépassement du crédit pour le collecteur intercommunal EC, route du Grand-Lancy ;*
- 2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 28 septembre 2017.*

L'arrêté 474.1-26.06 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Boucllement des crédits d'engagement terminés en 2026 (Mise en conformité de l'espace des manifestations du parc Navazza-Oltramare) (474.2-26.06)

Vu les crédits d'investissement de Fr. 608'330.— et de Fr.591'670.-- pour la mise en conformité de l'espace des manifestations du parc Navazza-Oltramare ;

Vu les délibérations du Conseil municipal des 27 avril et 25 mai 2023 et l'approbation par le département compétent les 20 juin et 17 août 2023 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 2'246.07 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 2'246.07 afin de couvrir le dépassement des crédits pour la mise en conformité de l'espace des manifestations du parc Navazza-Oltramare ;*
- 2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour les crédits d'engagement votés le 27 avril 2023 ainsi que le 25 mai 2023.*

L'arrêté 474.2-26.06 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Boucllement des crédits d'engagement terminés en 2026 (Construction et aménagement de locaux d'une crèche au chemin des Rambossons) (474.3-26.06)

Vu le crédit d'investissement de Fr. 3'650'000.— pour la construction et l'aménagement de locaux d'une crèche au chemin des Rambossons ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 janvier 2019 et l'approbation par le département compétent le 14 mars 2019 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 138'577.37 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr.138'577.37 afin de couvrir le dépassement du crédit pour la construction et l'aménagement de locaux d'une crèche au chemin des Rambossons ;*
2. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 24 janvier 2019.*

L'arrêté 474.3-26.06 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Boucllement des crédits d'engagement terminés en 2026 (Construction et aménagement de locaux parascolaires, chemin des Rambossons) (474.4-26.06)

Vu le crédit d'investissement de Fr. 3'750'000.— pour la construction et l'aménagement de locaux parascolaires au chemin des Rambossons ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 janvier 2019 et l'approbation par le département compétent le 14 mars 2019 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 118'307.65 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr.118'307.65 afin de couvrir le dépassement du crédit pour la construction et l'aménagement de locaux parascolaires au chemin des Rambossons ;*
2. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 24 janvier 2019.*

L'arrêté 474.4-26.06 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026**h) Examen et approbation des comptes 2025 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA) (475-26.06)**
=====

Mme MOYARD : Monsieur le président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, selon vos compétences de surveillance à l'égard de cette fondation communale que je préside, et comme chaque année, la FCLPA vous soumet ses comptes entièrement révisés, qui ont été approuvés sans réserve et à l'unanimité, tant par le Bureau de la Fondation que par son Assemblée générale, dans lequel chacun de vos partis compte un-e représentant-e.

Cette fondation continue son but extrêmement essentiel à l'égard de notre population de personnes âgées. Elle possède et gère les bâtiments qui permettent à l'HAGES d'exploiter les deux EMS ainsi que l'HEPS de l'Adret, et de remplir donc une tâche tout à fait essentielle.

Cette fondation est saine. Cette année, comme toutes les années précédentes, elle présente Fr.75,5 millions au bilan ainsi qu'un résultat à son compte de résultat pour 2025 de Fr.913'000.—, un petit peu meilleur que ce qui était prévu à son budget, principalement parce qu'elle a obtenu des subventions pour des travaux énergétiques qui ont été menés, et qu'elle a pu économiser des frais financiers et des intérêts en raison d'un remboursement partiel du prêt de l'HAGES pour l'EMS des Mouilles.

Ce sont les deux principales différences entre le budget et les comptes. Sinon, on est sur quelque chose de tout à fait solide et régulier. Le Conseil administratif est donc heureux de pouvoir vous présenter ces comptes pour approbation.

M. GAMBERONI : nous allons donc voter l'entrée en matière.

M. DEROBERT : faisant partie du Bureau de la Fondation, je m'abstiendrai.

M. MARTELLA : pareil que M. DEROBERT.

M. COUTO : comme les deux précédents, je fais partie de ce comité, je vais donc m'abstenir,

Mme DELFIM : c'est la même chose, je fais aussi partie du Conseil d'administration de la fondation. Donc je m'abstiendrai.

M. GAMBERONI : nous allons pouvoir voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 29 oui, 0 non, 4 abstentions.

Mme RUERAT : le groupe socialiste propose de voter sur le siège les comptes.

M. GAMBERONI : nous allons voter la proposition de vote sur le siège.

La proposition de vote sur le siège est acceptée par 29 oui, 0 non, 3 abstentions.

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'article 30, alinea 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver les comptes 2025 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

L'arrêté 475-26.06 est accepté par 29 oui, 0 non, 4 abstentions.

i) Acquisition d'une plateforme eAdmin (guichet virtuel communal) – Crédit d'investissement (Fr.105'000.--) (477-26.06)

=====

M. BONFANTI : Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, l'objet que nous vous présentons ce soir s'inscrit dans une évolution profonde de notre société et de la manière dont les citoyennes et citoyens interagissent avec l'administration publique.

Aujourd'hui, la population est habituée à pouvoir effectuer de nombreuses démarches en ligne à toute heure et depuis n'importe quel lieu. Cette évolution des usages nous invite à adapter progressivement nos prestations afin de maintenir un service public accessible, réactif, en phase avec les attentes contemporaines.

La transformation numérique ne constitue pas une fin en soi. Elle est avant tout un moyen d'améliorer la relation entre l'administration et la population, en simplifiant les démarches, en facilitant l'accès aux prestations communales et en offrant davantage de souplesse aux usagers.

C'est dans cet esprit que le Conseil administratif vous propose l'acquisition d'une plateforme permettant la mise en place d'un véritable guichet virtuel communal. Cette solution offrira à la population un accès sécurisé à un ensemble de prestations administratives en ligne disponibles en permanence, tout en garantissant la protection des données et la qualité du service.

Au-delà des bénéfices pour les habitantes et les habitants, cette plateforme constitue également un outil de modernisation de notre administration. Elle permettra d'optimiser certains processus, de réduire les tâches administratives répétitives et d'améliorer le suivi des demandes et de renforcer l'efficacité de nos services.

Je tiens toutefois à souligner que cette évolution numérique ne se fera pas au détriment de la proximité qui caractérise notre action publique. Les guichets physiques et les canaux traditionnels d'accueil resteront pleinement accessibles, afin que chacune et chacun puisse continuer à bénéficier des prestations communales selon ses besoins et ses habitudes.

Le Conseil administratif vous propose de renvoyer cet objet à la Commission de l'administration pour traitement.

M. GAMBERONI : nous allons donc voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter le renvoi à la Commission de l'administration.

Le renvoi à la Commission de l'administration est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION**7) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) **Aménagement-extension du préau de l'école du Plateau – Crédit d'étude (Fr.120'000.--)
(455-26.04) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement
durable, séance du 12 mai 2026 (Mme Priscille DIA)**

=====

Mme DIA présente le sujet : M. BONFANTI rappelle que la problématique du préau trouve son origine dans l'installation, il y a quelques années, d'un terrain multisports destiné à répondre aux besoins des enfants de l'école. Il souligne que cet espace avait un caractère provisoire, dans la mesure où le périmètre est situé en zone villas et non en zone de développement 3, ce qui ne permettrait pas d'obtenir une autorisation pérenne. Ce terrain multisports devra donc être déplacé vers un autre site situé au Petit-Lancy, et un crédit distinct sera présenté ultérieurement à cet effet.

M. RIERA expose que l'école a été inaugurée en 2021 avec une capacité de 17 classes, bien qu'elle n'en accueille que 15. L'établissement n'a donc pas atteint sa pleine capacité. Il relève qu'au regard des exigences du DIP, ces surfaces étaient déjà à la limite inférieure des standards requis pour les élèves.

Une autre problématique est le caractère très minéral du préau. Les surfaces en béton réfléchissantes génèrent une sensation de chaleur importante et un inconfort manifeste pour les usagers. Il indique que certaines mesures ont déjà été prises en 2023. Quatre arbres ont été plantés dans le préau principal. Une parcelle provisoire, initialement prévue pour le stockage du service de l'environnement, a finalement accueilli le terrain multisports précédemment cité. En 2025, dans le cadre de la mesure de climat II des voiles d'ombrage ont été installées au-dessus de l'aire de jeux du préau.

M. RIERA explique que le futur projet devra comporter une forte présence végétale afin d'apporter de l'ombrage. Il rappelle en outre que cet espace est destiné à être utilisé également en dehors des heures scolaires, et qu'il faudra tenir compte des questions de sécurité et de respect du voisinage et de la notion d'accessibilité. Il souligne que cette étude permettra d'articuler les enjeux climatiques, environnementaux, les usages attendus ainsi que les qualités paysagères du site.

Il explique que deux variantes ont été remises dans le cadre de l'étude et que celle retenue s'intitule La force de l'arbre. Le concept s'articule autour d'un arbre central avec jeux pour petits et grands, ainsi qu'une fontaine à eau et un couvert supplémentaire afin d'apporter de l'ombrage. Il précise que le projet prévoit l'ajout de 644 m2 de préau non couvert et de 85 m2 de préau couvert, ce qui permettra de dépasser les seuils exigés par le DIP.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Il précise que le crédit d'étude prévoit les honoraires de l'architecte paysagiste, ceux d'un ingénieur structure pour le couvert d'un ingénieur spécialisé dans les sols afin de vérifier l'absence de pollution ainsi que des frais de géomètre, et rappelle que le plan d'investissement 2026 prévoit une enveloppe globale de Fr.700'000.-- pour l'ensemble du projet. Le crédit d'étude d'un montant de Fr.120'000.-- est approuvé à l'unanimité.

M. FARIS : juste pour informer que le Parti socialiste est ravi de ce projet et est très enthousiaste à pouvoir voir ce projet enfin réalisé pour que ces enfants puissent enfin avoir un préau correct vu que l'école a été construite très rapidement et qu'on arrive enfin à compenser la construction qui a été faite rapidement.

M. GAMBERONI : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de cet arrêté.

Vu la nécessité de réduire les îlots de chaleur, d'augmenter les surfaces ombragées et de renforcer la présence du végétal sous toutes ses formes ;

Vu que les aménagements ne répondent plus ou que partiellement aux enjeux d'usage, de confort climatique et de biodiversité auxquels doivent faire face les espaces extérieurs ;

Vu la volonté de la Ville de Lancy d'améliorer l'usage et la qualité environnementale des espaces publics et scolaires de la commune ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 12 mai 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 120'000.— destiné à l'aménagement et extension du préau de l'école du Plateau ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 2170.33004 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 2170.33014 ;*

L'arrêté 455-26.04 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026**b) Mesure III – Lutte contre les îlots de chaleur urbains - Crédit d'investissement (Fr.605'000.--) (457-26.04) - Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 12 mai 2026 (Mme Priscille DIA)**
=====

Mme DIA présente le sujet : M. BONFANTI rappelle qu'il s'agit de la troisième mesure consacrée à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, les mesures I et II ayant déjà été présentées puis votées par le Conseil municipal. Cette nouvelle étape s'inscrit dans la continuité des premières interventions, lesquelles ont donné des résultats satisfaisants. Ces mesures reposent sur une étude globale portant sur les préaux et autres espaces fortement exposés à la chaleur.

M. RIERA indique que cette mesure s'inscrit dans le cadre du Plan climat de la Ville de Lancy, plus précisément dans le volet consacré à l'adaptation climatique sur le territoire. Ce volet comprend trois axes d'action : le renforcement des maillages verts et bleus, la création d'un maillage d'ombre à l'échelle communale ainsi que l'intégration des enjeux climatiques dans les nouveaux projets urbains. Il indique que 7 mesures phare distinctes ont été identifiées et que la présente demande de crédit s'intègre dans la mesure T4 visant à créer des aménagements temporaires et modulaires à forte valeur climatique durant la période estivale. L'objectif est de poursuivre la dynamique engagée en 2025 sur différents sites, notamment dans plusieurs cours d'écoles.

M. RIERA indique que cette troisième mesure visent avant tout à améliorer le confort d'usage des espaces durant l'été. Il relève qu'un manque important d'ombrage a été constaté dans de nombreux établissements scolaires et rappelle que les préaux sont généralement très minéralisés.

Dans la continuité de la mesure, il indique que huit nouveaux sites ont été identifiés. Un diagnostic climatique des îlots de chaleur a été réalisé par un bureau spécialisé sur l'ensemble des cours d'écoles. Cette analyse a permis de prioriser les sites selon la température physiologique équivalente ressentie. Il rappelle que des interventions ont déjà été réalisées aux écoles du Petit-Lancy, du Plateau, du Bachet et de Caroline. Les huit nouveaux sites concernés par cette mesure sont les écoles des Morgines, de Cérésolle, en-Sauvy et Palettes, ainsi que le parc Louis Bertrand, le square Tivoli et un site au chemin Fort-de-l'Ecluse.

M. RIERA indique que le crédit d'investissement comprend à la fois les études et les travaux de construction, compte tenu du caractère urgent des interventions. Il rappelle que le montant initial de Fr.700'000.-- était prévu, mais que l'école du Sapay a été retirée du périmètre, celle-ci relevant d'un partenariat intercommunal.

Le montant global s'élève donc à Fr.605'000.-- et couvre l'ensemble du processus. La mise en service des aménagements est visée pour juillet 2027. Le crédit d'investissement de Fr.605'000.-- pour la lutte contre les îlots de chaleur urbains est approuvé à l'unanimité.

M. VÖLKI: notre groupe, le Centre Verts libéraux, va soutenir cet investissement de Fr.605'000.— pour couvrir les huit préaux d'école de toiles d'ombrage.

C'est une mesure qu'on considère comme étant nécessaire pour réduire l'impact des îlots de chaleur des préaux d'école, mais on considère que c'est une mesure pour le court terme. Donc, lors de la séance de la Commission environnement, une discussion a eu lieu sur le choix entre ces solutions de toiles, de structures métalliques et de pergolas, et non pas sur le choix de solutions végétales naturelles comme la plantation d'arbres.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Notre groupe espère vivement que l'exécutif reviendra vers nous avec des projets de préaux végétalisés et naturels, en fonction des possibilités techniques de chaque préau.

Mme BONFILS : le groupe des Verts et des Vertes se réjouit de ce nouveau volet de mesures pour lutter contre les îlots de chaleur. Inscrites dans le Plan climat lancé, ces mesures permettent de corriger certaines erreurs de construction qui mènent une partie du territoire à subir des îlots de chaleur intense.

Le CO2 est responsable à deux tiers du réchauffement du climat, les molécules restent 100 ans dans l'atmosphère. Chaque décision en ce sens est vitale pour limiter un réchauffement toujours plus important. Les 36 degrés annoncés samedi sont une réalité dramatique qui deviendra monnaie courante ces prochaines décennies.

Chaque acteur et actrice de la société civile a son rôle à jouer. Personne ne peut fermer les yeux et nous sommes ravis de soutenir ces nouvelles mesures. Les aménagements prévus ont une haute valeur climatique, créant des espaces verdoyants ou ombragés. Nous relevons également la portée sociale de ces îlots qui permettent de recréer des lieux pour flâner ensemble. Aussi, les lieux choisis sont répertoriés pour certains comme étant les zones les plus chaudes du canton. Il est alors crucial de protéger les usagers et les usagères de ces lieux.

Je ne peux que vous encourager à voter ces nouvelles mesures.

M. COUTO : le groupe MCG va aussi soutenir cet arrêté. D'ailleurs, on voit actuellement les effets de la chaleur. Je pense que c'est une bonne chose de prévenir et de maintenir nos élèves, quand il y a des vagues de chaleur comme c'est le cas actuellement, à l'abri de ces phénomènes. Donc, nous pensons que c'est une bonne chose et nous soutenons cet arrêté.

M. BONFANTI : je ne peux que souscrire à ce qui a été dit par le groupe du Centre-Verts libéraux.

L'objectif est évidemment de pouvoir planter des arbres, mais comme cela a aussi été dit en commission, ce n'est pas toujours possible. Dans certains périmètres, quand on est sur des dalles en béton, on ne peut pas le faire. Donc c'est extrêmement compliqué.

Mais ce sera le cas pour les deux prochaines écoles que nous devons construire. Effectivement, nous devons être attentifs au fait d'avoir de la pleine terre permettant de planter des arbres assez rapidement pour qu'ils puissent prendre leur grande envergure et faire de l'ombrage pour que les enfants puissent en profiter, et aussi pour apporter une certaine humidité.

Il n'en reste pas moins que, malheureusement, certaines autres écoles qui sont anciennes et qui sont sur des dalles en béton ne permettent pas toujours de planter des arbres. Après renseignements pris, chaque fois que vous plantez des arbres dans des préaux, vous enlevez des mètres carrés de préau et vous savez qu'il y a une norme qui dit que pour chaque enfant, vous devez avoir un certain nombre de mètres carrés. Donc, plus on plante d'arbres dans les préaux, plus on soustrait ce nombre de mètres carrés de préaux aux enfants. On pourrait ne pas respecter certaines normes. Donc on doit être aussi attentif à cela.

Mme DELFIM : personnellement, je venais aussi pour dire que les solutions à privilégier étaient les solutions végétalisées, donc les arbres ou de la verdure. Maintenant, je viens de comprendre effectivement les arguments qui viennent d'être évoqués, donc j'en prends note, mais dans la mesure du possible, ce qui pourrait être privilégié, ce sont les végétaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

M. GAMBERONI : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de cet arrêté.

Vu que certains aménagements d'espaces publics et scolaires ne répondent plus ou qu'en partie aux multiples enjeux d'usage et environnementaux ;

Vu la motion M001A-2019 acceptée par le Conseil municipal le 31 octobre 2019 « pour un plan climat lancé » et la déclaration de l'urgence climatique du Conseil administratif en janvier 2021 ;

Vu l'étude effectuée par le service de l'environnement permettant de prioriser les zones urbaines problématiques telles que les préaux scolaires ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission de l'environnement et du développement durable, séance du 12 mai 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 605'000.—, destiné à la lutte contre les îlots de chaleur urbains ;*
2. *de comptabiliser chaque investissement dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
3. *d'amortir chaque investissement, dès l'année de sa première utilisation estimée à 2027, au moyen de 10 annuités ;*

L'arrêté 457-26.04 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

- c) **Motion des groupes S et MCG « Pour des mesures communales favorisant l'insertion professionnelle des adultes à Lancy » (M159-2026) - Rapport de la Commission de la culture et de la promotion économique, séance du 26 mai 2026 (M. Smult KOUAME)**

=====

M. KOUAME présente le sujet : en préambule, les motionnaires exposent les motifs du projet à Genève.

À Genève, le taux de chômage atteint 5,1% (contre 3% au niveau national). Afin de lutter spécifiquement contre le chômage frictionnel (période de transition entre deux emplois), la motion propose la création d'un forum de recrutement basé sur les *soft skills* (compétences comportementales) et les rencontres physiques, permettant de contourner les biais des CV

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

traditionnels ou rédigés par intelligence artificielle. Le projet inclut également la création d'une infolettre communale pour recenser les postes ouverts.

L'administration et les services invités partagent plusieurs retours d'expérience et analyses notamment : l'historique et les enjeux structurels, l'importance de la phase préparatoire et le modèle de Vernier.

Le débat s'est focalisé sur la clarté du projet et l'adéquation avec les ressources communales, le Conseil administratif mettant en garde contre le vote d'une motion sans adéquation avec le personnel disponible. Certains commissaires, bien que favorables à l'idée, ont souhaité que les critères de sélection des dossiers et les modalités d'invitation (priorité aux Lancéens) soient mieux définis.

Face à ces besoins d'ajustements, la commission approuve à l'unanimité le renvoi de la motion au Conseil administratif, invitant les motionnaires à soumettre des amendements lors du passage devant le Conseil municipal.

M. LORENZINI : nous partageons l'objectif de favoriser l'insertion professionnelle et nous sommes curieux de voir quelles pistes concrètes pourront être développées à l'échelle communale.

Nous serons toutefois attentifs à ce que cette réflexion ne se limite pas uniquement aux personnes au chômage. Des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi concernent également d'autres publics, notamment les personnes en réinsertion professionnelle, celles qui reprennent une activité après une interruption ou encore celles qui rencontrent des obstacles particuliers sur le marché du travail.

Nous pensons donc que cette démarche mérite d'être menée avec une vision aussi large et inclusive que possible.

Pour ces raisons, notre groupe soutiendra la motion.

M. COUTO : comme vous avez pu le voir, c'est une motion du groupe MCG et du groupe PS qui concerne les personnes qui ont plus de difficultés à trouver de l'emploi, des fois parce qu'ils sont dans des situations au niveau personnel un peu plus délicates, d'autres fois, ce sont des gens qui n'ont peut-être pas trop de formation, ou encore qui ont des difficultés à se débrouiller tout seul pour trouver un emploi. Je pense que là, la commune peut jouer un rôle en aidant ces personnes à trouver plus facilement un travail. Je pense aussi aux personnes qui ont plus de 50 ans, qui ont beaucoup de mal à trouver de l'emploi.

C'est pour cela que nous avons lancé cette motion, et nous demandons que tous les groupes accueillent cette motion avec enthousiasme et la soutiennent. S'il y a d'autres propositions ou des modifications qui peuvent être bénéfiques et aider à mettre cette motion en place, on est ouvert à la discussion et à éventuellement soutenir ces propositions.

M. KOUAME : le groupe des Verts fait un accueil favorable à cette motion et remercie chaleureusement les motionnaires pour le travail abattu.

Pour notre groupe, l'examen de ce texte est l'occasion de rappeler la nécessaire complémentarité des rôles face au fléau du chômage. Au niveau fédéral, la Confédération gère le cadre de l'assurance chômage, l'ACI est le filet de sécurité financier. Au niveau cantonal, l'Office cantonal de l'emploi déploie les mesures de placement et de contrôle à l'échelle du bassin d'emploi. Au niveau communal, et c'est tout le rôle de la ville de Lancy, notre mission est

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

d'agir au plus près du terrain, là où les compétences cantonales s'arrêtent et où commence le risque de précarité sociale.

C'est pourquoi les Verts, dans l'application de cette motion, seront particulièrement sensibles à ce que les efforts soient prononcés sur les chômeurs de longue durée et les profils seniors. Ces deux catégories subissent, à notre sens, l'isolement la plus sévère, la perte de confiance en soi et le risque de précarité durable. Le retour à l'emploi de ces personnes exige un accompagnement de proximité et un travail préparatoire humain que seule une structure locale peut offrir, en coordination avec des partenaires spécialisés.

C'est avec cette exigence de ciblage social que nous soutiendrons cette motion.

M. YILMAZ : suite aux différentes discussions qu'il y a eu en commission et en concertation avec les cosignataires, nous souhaitons proposer des amendements afin d'améliorer la motion.

Le premier amendement concerne la première invite. La modification est la suivante :

« Mettre en place des événements de recrutement en direct ouverts aux personnes dès 18 ans, au moins une fois par an, et d'évaluer les ressources nécessaires à sa mise en place »; et de supprimer : *« sur le modèle de ce qui existe à la ville de Vernier »*, car on l'espère, à Lancy on fera mieux.

Ensuite, il s'agirait de supprimer l'invite trois car, suite au retour en commission, on a appris que l'initiative Canton zéro chômeur, qui est beaucoup plus développée dans les autres pays, l'est beaucoup moins en Suisse et à Genève notamment, et on attendra la maturité de cette initiative pour s'y intéresser. Mais l'invite a eu le mérite d'y accorder un peu d'importance et de porter à la connaissance de l'administration cette initiative.

Et supprimer également la cinquième invite car, suite à nos discussions, effectivement, cela représenterait une charge beaucoup trop importante de constituer une newsletter et l'on souhaite faciliter le travail de l'administration.

M. GAMBERONI : si je comprends bien, la première invite est changée.

M. YILMAZ : la phrase est la suivante : mettre en place des événements de recrutement en direct, ouvert aux personnes dès 18 ans, au moins une fois par an et d'évaluer des ressources nécessaires à sa mise en place. C'est la première invite. Et ensuite, on supprime simplement l'invite trois et cinq.

M. LORENZINI : je vais être bref. Le groupe du Centre-Verts libéraux accueille favorablement ces amendements des motionnaires par l'intermédiaire du groupe socialiste, et nous voterons en faveur de la motion amendée.

M. GAMBERONI : nous allons procéder au vote des amendements proposés.

Les amendements proposés par le groupe socialiste sont acceptés à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. COUTO : je pense qu'il convient de préciser que, vu que le point 3 est supprimé, le point 4 deviendra le point 3, et il n'y aura pas de point 5.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

M. GAMBERONI : je vous remercie de cette brillante suggestion. Nous allons pouvoir passer au vote de la motion amendée.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. *Mettre en place des événements de recrutement en direct, ouverts aux personnes dès 18 ans, au moins une fois par an, et évaluer les ressources nécessaires à sa mise en place ;*
2. *Favoriser la participation des habitantes et habitants de Lancy à ces événements, notamment par l'envoi d'un courrier ciblé aux personnes inscrites au chômage et domiciliées à Lancy ;*
3. *Renouveler ces événements de recrutement en direct, dans la mesure des ressources disponibles et si leur utilité est confirmée, au moins une fois par année.*

La motion M159-2026 amendée est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 non.

- d) **Motion du groupe PLR « Prévoir la couverture partielle des voies CFF entre l'avenue Eugène-Lance et le centre commercial de la Praille, incluant la construction d'une passerelle de mobilité douce et l'aménagement de deux terrains de football » (M153-2026) - Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séances des 17 février, 5 mai et 2 juin 2026 (Mme Priscille DIA)**

=====

Mme DIA présente le sujet :

Séance du 17 février

Un commissaire présente les excuses d'un autre commissaire qui devait présenter la motion et précise qu'il intervient à sa place. Il rappelle qu'un projet de passerelle piétonne figure déjà dans les projets d'agglomération. Celle-ci reliera le secteur de la Praille à l'avenue Eugène-Lance en franchissant les voies CFF. Il souligne que plusieurs réflexions ont émergé quant au manque de terrains de sport, en particulier de football, sur le canton. Il rappelle que le Lancy Football club est le plus grand club sportif suisse avec plus de 1000 licenciés, et évoque l'idée de mener une étude afin d'anticiper d'éventuels développements futurs. Il précise que l'étude envisagée serait couverte financièrement en grande partie par des partenaires externes, et ne représenterait qu'une charge limitée pour la commune. La participation communale concernerait principalement la passerelle piétonne et les liaisons connexes.

Il rappelle que lors du dernier Conseil municipal, un comité de soutien au projet de couverture des voies CFF a été présenté. Il estime que le projet mérite d'être examiné afin d'en évaluer la pertinence pour Lancy. M. BONFANTI fait savoir que le seul contact qu'il a eu à ce sujet est M. Julien BARRO, lequel avait réalisé l'étude. Le commissaire présentant la motion considère qu'il serait opportun d'auditionner les porteurs de ce projet afin d'évaluer la possibilité d'aller de l'avant.

Une commissaire fait remarquer qu'elle comprend que la motion émane du Football club de Lancy et qu'elle porte de ce fait principalement sur le football. Elle s'interroge toutefois sur l'opportunité de privilégier des terrains multisports plutôt que des terrains consacrés exclusivement au football. Le commissaire présentant la motion indique que le projet pourrait concerner d'autres sports que le football.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Une commissaire relève en particulier l'idée d'examiner la possibilité d'une couverture partielle des voies CFF, ainsi que l'intérêt de la passerelle piétonne et cyclable. Elle indique toutefois ne pas pouvoir soutenir la motion en l'état et estime que des amendements seraient nécessaires. Le commissaire présentant la motion indique qu'il est possible d'amender la motion.

Une commissaire fait savoir que sa préoccupation porte surtout sur la question des coûts, ainsi que la légalité du projet. Au niveau des CFF, elle rappelle qu'il existe des normes fédérales ainsi que de nombreuses contraintes légales et juridiques.

Un autre commissaire s'interroge sur le risque que les ballons puissent sortir du périmètre.

Un commissaire souligne qu'une grande partie du projet semble portée par le Lancy FC, avec lequel il rappelle que des tensions ou divergences existent. Il mentionne l'audit réalisé précédemment, audit qui n'avait pas démontré un engagement marqué du club en faveur du football féminin. Il estime qu'il serait difficile pour la commune de s'engager dans un projet d'une telle ampleur avec ce partenaire.

M. BONFANTI rappelle que la passerelle est actuellement inscrite au PA5 dont la réalisation est envisagée à l'horizon 2032. La commune intervient uniquement à titre consultatif et le projet est entièrement cantonal. Dès lors, un retard qui ferait sortir le projet du PA5 pourrait entraîner soit un abandon, soit une participation communale importante. S'agissant du projet de couverture, M. BONFANTI indique avoir échangé avec le Canton qui ne soutient pas financièrement ce projet. Il mentionne aussi qu'aucune fondation identifiée ne semble disposée à financer ce projet. Il s'interroge donc sur l'identité réelle des investisseurs évoqués.

Il précise que le terrain concerné appartient aux CFF, qui sont des propriétaires particulièrement exigeants en matière de négociation. Il met en garde sur le risque que les CFF ne refusent pas le projet en amont, mais formulent un refus ultérieurement après que des études coûteuses aient été réalisées. Il rappelle qu'une étude de faisabilité représente entre 2 et 4 % du projet, ce qui, pour un projet estimé même à Fr.110 millions, représenterait déjà plusieurs millions investis sans garantie d'aboutissement. Le commissaire présentant la motion indique que des précédents existent en matière de couverture des voies, notamment à Saint-Jean.

M. BONFANTI rappelle qu'un mandat d'étude parallèle devrait être lancé prochainement entre 2030 et 2035 : le projet Porte Sud, qui s'inscrit dans le périmètre du PAV, actuellement occupé par le Village du soir. Il mentionne aussi le projet de Paris Ouest, dont le PLQ devrait être présenté dans l'année.

Le commissaire ayant présenté la motion indique que le texte a le mérite d'ouvrir le débat. Il propose d'amender le texte en supprimant certains points et en se limitant à demander l'audition du groupement à l'origine du courrier adressé le 28 janvier au Conseil municipal.

Le débat se poursuit et la présidente indique comprendre que la proposition consiste à surseoir la motion, c'est-à-dire à différer la prise de décision dans l'attente d'auditionner les personnes concernées. Le commissaire présentant la motion propose de prendre contact avec M. BARRO afin de savoir s'il souhaite être auditionné. Il indique qu'il existe deux groupes distincts : le comité de soutien à la couverture partielle des voies CFF et d'autre part M. BARRO.

A l'unanimité, la commission se prononce en faveur d'un sursis à la motion et à l'audition de M. BARRO. Par 10 voix pour et 1 abstention, la Commission se prononce en faveur de l'audition du comité de soutien au projet de couverture des voies CFF.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026Séance du 5 mai 2026

M. BONFANTI indique que M. BARRO ne sera pas présent pour ce point et que seul le comité de soutien sera auditionné.

Le Président introduit les membres du Comité : MM. CHOBAS, HENRIOD et BACH. M. HENRIOD remercie la commission pour l'accueil et l'audition du projet. Le comité de soutien se réunit depuis un certain temps et vise à l'amélioration des infrastructures de Lancy. Ici, il s'agit principalement des intérêts du FC Lancy, mais il faut aussi tenir compte des liaisons inter-quartiers et des projets de mobilité. M. CHOBAS est président de la ACFG (Association cantonale genevoise de football), et M. BACH est président du conseil d'administration d'EDMS-SA, un bureau d'ingénieur établi à Lancy. Et M. HENRIOD a été co-président et actuellement directeur général du Lancy FC. M. CHOBAS souligne qu'il existe 5,5 terrains de football à Lancy, soit 2,5 à Florimont, 2 aux Fraisières et 1 à Marignac. Ce dernier est le naturel, les autres ayant un revêtement synthétique. Il fait savoir que le nombre de licenciés dans le canton est passé de 16 500 à presque 23 000 en dix ans. Ce chiffre inclut seulement les titulaires d'une licence de jeu et n'inclut pas les plus jeunes de 5 à 7 ans en école de foot, ni ceux qui jouent uniquement pour le plaisir.

Ils soulignent l'augmentation des femmes licenciées. En outre, ces 23 000 licenciés au niveau cantonal, le Lancy FC en compte 1261. M. HENRIOD pointe donc un manque de terrain sur notre commune. L'élément salvateur pour Lancy est le nombre de terrains synthétiques qui permettent un nombre d'heures d'utilisation plus important que le gazon. M. BACH indique qu'EDMS est un bureau d'ingénieurs civils. Il rappelle que le PDcom de Lancy inclut une volonté de traverser les voies ferroviaires au droit du stade de la Praille et de l'ensemble sportif de Marignac, ainsi que la volonté de rejoindre le PAV avec une passerelle de mobilité douce qui fera la liaison entre la zone des stades et l'espace public, le stade de la Praille et la gare de Lancy-Bachet. L'idée du présent projet est de s'inscrire dans cette croix et cette logique, et de connecter le stade et les infrastructures sportives de Lancy en y intégrant la passerelle de mobilité douce. Une étude préalable de faisabilité de ce projet proposé deux possibilités de traversée. Dans les deux cas, on rencontrerait une difficulté de mettre des poteaux et appuis entre les voies.

À cette fin, EDMS a déjà pris contact avec le Service des infrastructures des CFF, avec le projet de couverture qui paraît le plus intéressant. La réponse des CFF a été positive dans la mesure où ces structures ont déjà été installées ailleurs, mais il faudrait éviter les appuis sur les faisceaux des voies. M. CHOBAS rappelle que des projets d'implantation de terrains de football remontent aux années 80. Conscient du nombre d'intervenants impliqués, le comité a décidé de s'adresser d'abord à la commune car il pense qu'elle est la plus à même d'initier des démarches. Mais le Canton reste entièrement concerné.

Une commissaire fait remarquer que le projet excède complètement les capacités financières de la commune. La question de son financement s'impose donc. M. BACH admet que le coût des travaux serait conséquent, mais l'idée serait de partager entre communes et Canton. Toutefois, il ne serait pas possible de solliciter l'aide du Canton si la commune n'est pas d'accord. Il confirme que le financement se chiffrerait à des dizaines de millions de francs au bas mot. Un commissaire rappelle que Lancy fait partie de la Fondation des Evaux et demande si la commune utilise ce stade. M. CHOBAS confirme que oui.

Une commissaire fait remarquer qu'en tous les cas, l'accord des CFF serait le premier élément à obtenir pour savoir s'il est pertinent d'investir de l'argent dans ce projet. La question de la pollution lui semble aussi importante. M. BONFANTI rappelle que la passerelle dont il est question est celle qui part de la piscine Marignac et rejoint l'espace entre le stade de Genève

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

et l'hôtel Ramada. Elle serait entrée au plan d'agglomération après avoir été présentée en commission il y a un mois. Le Canton et la Confédération vont payer son financement estimé à 35 millions de francs. Il souligne que cette passerelle, prévue au PDCom, doit être déposée d'ici 2033, au risque de perdre les financements.

Un commissaire souligne que la motion plaide dans le sens d'une étude plutôt que d'une réalisation. Cependant, la question se pose de savoir si un prix global peut être extrapolé afin d'avoir une idée du prix d'un avant-projet. Des questions des commissaires et de M. BONFANTI pointent la problématique des terrains superposés, les nuisances sonores des trains pour les sportifs, du partage des terrains entre Servette et Lancy FC, de la mutualisation de ces terrains avec d'autres clubs ainsi que de l'entretien de cette infrastructure, mais surtout de la problématique du financement de dizaines de millions de francs.

Une fois le comité parti, les commissaires discutent de la pertinence de reconduire ce point à la séance suivante afin de pouvoir auditionner M. BARRO. Par 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, l'audition de M. BARRO à la prochaine séance est approuvée.

Séance du 2 juin 2026

M. BARRO est architecte au bureau Atelier Objectif à Carouge, qui a été mandaté il y a 4 ans par le SFC pour une réflexion sur la faisabilité de créer des espaces sportifs au-dessus des voies CFF, à côté du stade de la Praille. Le SFC est notamment allé consulter les CFF et la Fondation PAV pour présenter les réflexions. L'idée générale est donc d'offrir la possibilité de relier le stade de la Praille et le parc Marignac et d'en profiter pour installer deux terrains de football.

Deux visions sont imaginées pour la couverture des voies. La première repose sur une structure de pont, la deuxième sur un quai. Les exemples de croquis illustrent les possibilités en nombre de terrains de 1 à 6, les options d'escalators à vélo et ou d'ascenseurs et les passerelles qui pourraient être installées à différents points.

Afin de comprendre les questions de portée et leur coût, les CFF ont été approchés et un bureau d'ingénieurs civils spécialisé a été mandaté. Il s'agit de voir quelle structure est la plus indiquée, sachant que les voies sont très proches les unes des autres et que le terrain argileux est plutôt de mauvaise qualité.

La variante montrée correspond à environ 16 000 m² de surface, et les estimations chiffrent un coût total situé entre Fr.64 et Fr.192 millions. Une commissaire relève que les négociations avec les CFF seront longues et finissent souvent par un refus. Un autre commissaire relève que ce projet, plus léger que celui présenté par le comité, se confronte tout de même à certaines contraintes techniques majeures. Elle s'enquiert aussi des questions de pollution et leurs conséquences sur la santé des sportifs. M. BARRO indique un retour plutôt positif des CFF. Le message des CFF était de revenir avec un projet fonctionnel, surtout sur les questions de portée.

Après le départ de M. BARRO, la discussion est lancée. Un commissaire fait remarquer que les deux projets présentés indiquent une faisabilité, et les chiffres sont bien inférieurs aux Fr.300 millions initialement articulés. Le principe de la motion, qui est peut-être un peu utopiste, est d'initier la réflexion. Une discussion s'engage pour savoir si le débat a lieu le soir-même ou s'il faut surseoir le vote à une prochaine séance. La commission décide de débattre tout de suite et de voter ensuite.

Une commissaire n'est pas favorable à développer plus de terrains de football sur la commune et estime que Lancy a d'autres priorités. Une autre commissaire explique la difficulté de prévoir la construction de terrains sans avoir une idée précise du coût. Il lui semble dangereux de s'engager. Un commissaire dit être très indécis sur le projet et estime qu'il n'est pas réaliste de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

compter sur la commune, qui reste dépendante d'un financement externe. Un autre commissaire pense que dans 20 ans, le sujet reviendra sur la table, les coûts auront augmenté et la commune aura pris du retard sur un projet qui aurait pu être intéressant.

La demande faite au Conseil administratif, via cette motion est uniquement d'étudier la question. Un commissaire fait savoir que la motion ne le convainc pas. Par 5 voix contre, 4 voix pour, la motion du groupe PLR est refusée.

M. DEROBERT : je remercie déjà ce Conseil pour avoir étudié notre motion aussi profondément. On s'est bien rendu compte qu'un certain nombre de commissaires et de conseillers municipaux étaient fortement opposés à la terminologie football, ce à quoi on a répondu qu'on pouvait éventuellement amender la motion.

On peut soit l'amender en entier, faire une refonte complète, et on fait une pause de quelques minutes pour que vous puissiez la lire. Soit on modifie les invites parce que finalement c'est la principale chose. Comme nous l'avons communiqué à tous les chefs de groupe, je vous propose l'invite suivante : « le Conseil municipal invite le Conseil administratif à marquer formellement l'intérêt de la Ville de Lancy pour une couverture partielle des voies CFF entre l'avenue Eugène-Lance et le centre commercial de la Praille, destinée à accueillir des activités sportives et récréatives au bénéfice de la population lancéenne et à s'inscrire activement dans toute démarche, qu'elle soit communale, cantonale ou partenariale, visant à étudier la faisabilité d'un tel projet, notamment en sollicitant les acteurs concernés, en explorant les sources de financements externes disponibles.

Vous l'avez reçu normalement puisqu'il a été envoyé aux chefs de groupe. Je regarde mon chef de groupe, apparemment, ce n'est pas le cas. C'est quelque chose qui est beaucoup plus large, qui demande des zones sportives, qui demandent des zones récréatives, comme on l'a vu dans le projet de M. BARRO, et qui s'inscrit dans une vision future de Lancy.

On manque de mètres carrés pour réaliser de nouveaux grands espaces. On n'en aura pas. On ne peut pas les créer. Et on va dans ce sens-là. On s'inscrit dans quelque chose qui va sûrement se faire, mais il vaut mieux être partenaire de ce qui se créera que juste regarder en tant que spectateur.

Je vous propose cet amendement, je peux le transmettre à Monsieur le Président s'il ne l'a pas, j'en ai d'autres copies, si vous voulez les faire circuler. Et si vous voulez discuter et prendre trois minutes, on peut faire une suspension de séance. Ce qui nous permettrait d'échapper d'ailleurs à cet îlot de chaleur qui est notre salle du Conseil municipal.

M. LORENZINI : les discussions en commission ont été riches et ont permis de faire évoluer le texte initialement soumis. L'amendement que vient de nous présenter M. DEROBERT et proposé aujourd'hui, il répond à plusieurs remarques formulées durant nos travaux et nous saluons sincèrement cet effort.

Malgré cela, notre groupe ne soutiendra pas cette motion, non pas parce que le sujet ne mérite pas d'être traité, bien au contraire. Les discussions en commission ont montré qu'il existe un véritable sujet. Ces espaces représentent potentiellement une opportunité intéressante pour notre commune à long terme. La question des liaisons entre quartiers et des espaces publics, des équipements, du sport, des loisirs ou encore de la mobilité mérite d'être examinée sérieusement. Mais c'est précisément là que se situe notre divergence. L'amendement a certes assoupli le texte, mais il ne modifie pas le problème de fond. Même dans sa nouvelle version, la motion parle déjà d'une orientation déterminée : une couverture partielle des voies CFF destinée à accueillir des activités sportives et récréatives. À nos yeux, une réflexion de cette ampleur devrait suivre un chemin inverse.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Nous devrions d'abord nous demander quel potentiel présente réellement ces emprises ferroviaires. Quelles sont les contraintes techniques ? Quels seraient les coûts, quels partenariats pourraient être envisagés et surtout quels usages répondraient le mieux aux besoins futurs de notre commune.

Autrement dit, nous ne contestons pas l'idée d'étudier le potentiel des voies CFF. Nous contestons le fait de commencer cette réflexion par une destination déjà définie. D'autant plus que les éléments présentés en commission ont également montré que de nombreuses incertitudes subsistent encore, qu'il s'agisse de la faisabilité technique, des relations avec les CFF, des coûts ou des perspectives de financement.

Pour ces raisons, nous pensons qu'une autre démarche serait préférable. Nous serions favorables au dépôt d'une nouvelle motion cosignée par les différents groupes de cet hémicycle, plus large et plus consensuelle, qui demanderait au Conseil administratif d'examiner le potentiel global de ce secteur à long terme, sans présumer aujourd'hui de son affectation future. Une telle approche permettrait d'étudier l'ensemble des scénarios possibles et de construire une vision partagée plutôt que de concentrer la réflexion sur une seule hypothèse dès le départ. Nous saluons donc le travail effectué et l'effort d'ouverture dont ont fait preuve les motionnaires, mais nous estimons que le sujet mérite un cadre de réflexion plus large que celui proposé aujourd'hui.

C'est pour ces raisons que le groupe du Centre et des Verts libéraux ne soutiendra pas cette motion.

Mme CONRADIN : le groupe socialiste suivra mon préopinant dans le fait de ne pas suivre cette motion, y compris avec ces amendements. Des amendements que nous souhaitons néanmoins souligner, puisque effectivement, lors des nombreux et longs débats que nous avons eus, notamment ceux ayant précédé la présentation des motionnaires, il est apparu assez clairement, qu'aux yeux d'une majorité des membres de la commission, une infrastructure massive consacrée actuellement au sport n'avait de sens que si elle existait dans une logique multisports, afin d'offrir à un maximum de Lancéennes et de Lancéens des infrastructures correspondant à leurs envies et à leurs besoins.

Alors il n'est pas ici question de faire de l'anti-foot, et nous ne remettons nullement en cause la valeur absolument systémique que ce sport a dans notre société, particulièrement en ces jours. Mais il nous semble effectivement extrêmement souhaitable d'être très circonspect lorsqu'il s'agit d'envisager le futur d'un territoire nouveau pour la ville de Lancy, territoire qui ne nous appartient pas, entre nous soit dit, mais dont nous tenons à souligner la rareté et donc la nécessité absolue de faire cela en pensant aux intérêts majeurs pour la communauté que nous représentons ici.

Ainsi, le projet proposé et ses orientations naturellement sportives, si elles ne sont pas à écarter de prime abord, ne nous paraissent pas suffisantes pour soutenir le projet, même amendé. Et c'est la raison pour laquelle nous nous inscrivons dans l'idée de proposer une nouvelle motion transpartisane.

M. KELLERHALS : pour le groupe des Vertes et des Verts, nous remercions également les motionnaires pour ce texte et l'initiative.

Toutefois, comme mes préopinants, le texte ne nous a pas convaincu. J'aimerais rassurer M. DÉROBERT : ce n'est pas au terme footballistique, mais plutôt au caractère un peu dubaien et pharaonique de vouloir mettre un terrain sur l'autre. Sans répéter les arguments qui ont déjà été dits, mais quelques limitations quand même, et qui sont pour nous des barrières, limitations

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

déjà dues au caractère privé des terrains CFF, limitations dues aux grosses incertitudes sur les coûts et les financements d'un tel projet, et enfin une certaine redondance dans son emplacement géographique, le plan directeur communal prévoyant déjà un projet de traversée piétonne et mobilité douce, ainsi que le projet Porte Sud qui comprendra aussi une amélioration des infrastructures sportives.

Toutefois, nous souscrivons à la proposition faite par mes préopinants de garder les bonnes idées qui ont émergé de tous ces travaux de commission et d'explorer une sorte de consensus pour un potentiel couvrement des voies. Pour toutes ces raisons, le groupe des Vertes et des Verts va donc refuser cette motion.

M. OGI : je me joins évidemment à l'avis de mes préopinants, mais je voulais simplement formuler une remarque, on va dire presque personnelle : en 2005, j'ai eu l'occasion de travailler sur ce périmètre et j'avais naïvement imaginé qu'on pouvait couvrir ces voies CFF pour mettre un parc public dessus, histoire de faire baisser l'albedo et de lutter contre les îlots de chaleur lors d'un concours international.

Une discussion après l'autre, une réflexion après l'autre, j'ai eu l'occasion de visiter il n'y a pas longtemps, lors d'un voyage d'étude, un projet à peu près similaire dans une ville étrangère, Paris, pour ne pas la nommer. Et ce qu'ils ont réussi à faire, c'était un projet, on peut dire presque symétrique, avec une couverture des voies très large, avec énormément de voies parallèles, donc quelque chose qui ressemble. Mais pour financer un projet d'une telle envergure, ils ont été obligés de construire des immeubles de huit étages dessus et de faire un vrai morceau de ville. Comme on a chez nous à Genève un véritable problème pour retrouver de la place pour densifier et construire, il serait peut-être plus pertinent d'envisager cette énorme surface pour faire vraiment de la ville en ville et densifier cela.

Je pense que ce projet d'infrastructures sportives est malheureusement beaucoup trop onéreux pour un gain relativement faible, donc cela mérite vraiment un enjeu majeur pour le développement de la ville. C'est pourquoi je voulais juste partager avec vous cette simple réflexion.

Mme DELFIM : on remercie quand même les motionnaires pour avoir lancé le débat. Effectivement, il faut des places pour le sport, mais le sport en général pour tout le monde et pas seulement pour les clubs de foot. On ne pourra pas soutenir, malgré les amendements énoncés tout à l'heure cette motion, principalement, en raison des difficultés techniques pour la réalisation de ce projet et financières.

M. DEROBERT : je vous remercie tous pour vos interventions. En effet, on a apporté un chouette projet qui ne vous plaît pas, mais qui vous plaît, que vous n'êtes pas prêts à soutenir, mais on a travaillé lors de trois séances sur ce projet. En fait, je dis toujours qu'une motion, cela se travaille, ou se vote sur le siège, mais si on ne la vote pas sur le siège, c'est pour travailler. Je remarque que personne n'a voulu travailler sur cette motion, mais que maintenant vous êtes tous d'accord pour faire une motion interpartis qui irait à peu près dans le même sens, un peu plus large. Alors, excusez un peu l'ironie, mais si ce n'est pas du bashing PLR, je ne sais pas ce que c'est. Je trouve un peu dommage, on aurait pu travailler pendant ces séances de commissions. Vous auriez pu proposer des amendements. Rien n'a été fait. Le seul amendement vient de nous pour essayer d'être un petit peu plus large.

Je veux bien proposer encore un amendement à la motion, mais cela ne vous convaincra pas. Et si on est confronté à des problèmes techniques, les problèmes techniques, c'est bien pour cela qu'on fait une étude, c'est pour savoir comment on va les réaliser. Mais ce n'est pas à nous, conseillers municipaux, de savoir comment on va régler les problèmes techniques. Je pense qu'il y a quelques ingénieurs dans la salle ou beaucoup qui pensent l'être mais qui ne le sont pas. A

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

un moment donné, on a chacun nos métiers. Je connais un ingénieur ici, mais je n'en connais pas d'autres.

Donc je regrette un tout petit peu cette démarche, la façon de faire, etc. Je trouve que cela ne va pas dans le bon sens parce que si on doit faire des séances pour discuter mais pas proposer, je ne vois toujours pas pourquoi on fait des séances.

Et je ne comprends pas pourquoi on n'envoie pas les questions au Conseil administratif qui, je vous le rappelle, a six mois pour répondre d'une manière ou d'une autre, qui n'est pas obligé de rentrer en matière sur la chose. Il peut très bien nous dire qu'il n'a pas envie de traiter et à partir de là, c'est réglé.

Je trouve qu'on a un fonctionnement dans ce Conseil municipal bizarre, mais évidemment, je serai très content de m'associer aux gens qui voudraient créer une nouvelle motion dans ce sens-là, et qu'on la partage tous ensemble. Mais c'est du projet futur.

M. BONFANTI : par rapport à toutes les remarques qui ont été faites, la seule qui me semblait la plus réaliste était celle de M. OGI. En effet, les CFF jusqu'à présent, par rapport à leur T1, ils ont développé pourquoi ? Parce que derrière il y avait du rendement. Rien que cela. Ils ne vont pas développer pour développer.

Je vous rappelle que Pont-Rouge était un terrain qui appartenait aux CFF, revendu à l'État. Pont-Rouge au niveau économique, la partie business, ce sont les CFF qui ont développé cela. Vous savez combien a coûté au niveau privé et public l'ensemble du quartier ? On est au-delà du demi-milliard de francs pour ce périmètre. Donc, imaginez combien cela coûterait si on devait commencer à s'atteler à couvrir des voies CFF pour faire de l'urbanisme. C'est évidemment un vœu qui est très intéressant, construire de la ville, je pense qu'on y viendra, dans 20 ans ou 30 ans, quand tous les terrains seront utilisés et qu'on n'aura plus le choix. Cela deviendra potentiellement intéressant économiquement de développer ce périmètre.

Pour le moment, économiquement, je ne vois pas comment ça l'est. Je vais vous dire la vérité : les CFF se concentrent déjà sur leur centre logistique qui est Pont-Rouge II, qui va aussi se développer potentiellement avec du logement, du business et autre, ce qui va aussi nous procurer des rentrées fiscales, des emplois et des logements en plus. Mais ce sont les CFF qui vont porter ce projet, ce n'est pas Lancy. Nous, nous allons l'accompagner, comme on le fait depuis de nombreuses années maintenant, avec les CFF que l'on considère comme étant nos partenaires, partenaires difficiles, mais partenaires tout de même.

Le projet, présenté actuellement, a un élément que je considère comme étant négatif, c'est qu'il ne se concentre que sur une seule réponse à de multiples besoins. Et le foot n'est pas le seul besoin de la population, loin de là, d'autant plus que les gens qui auraient pu y jouer ne sont que les membres du Lancy FC et pas d'autres. Je pense que l'idée de travailler sur la construction de la ville est beaucoup plus réaliste, mais cela ne pourra pas être porté par la commune de Lancy.

Je me pose d'autres questions : je rappelle juste que lors de la campagne électorale de l'année passée, plusieurs partis ont émis le fait que nous nous densifions trop, que nous construisons trop de logements, qu'il nous fallait ralentir. Maintenant, j'entends à peu près les mêmes nous dire qu'on pourrait construire de la ville. Je pense qu'on a déjà assez de terrains qu'on doit développer ces prochaines années pour se dire que, en fait, on a plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés de surface qu'on pourrait développer au niveau urbain. J'ai envie de dire : concentrons-nous déjà sur ce que l'on a à faire et après on verra si on a le temps de s'atteler à cela.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

M. FISHCER : peut-être pour apporter une pierre à l'édifice, il n'y a pas que les CFF qui savent construire pour un demi-milliard. Je rappelle juste que le quartier de l'Etang est en main 100 % privé. C'était un demi-milliard pour acheter les bâtiments et étudier le quartier complet et plus d'un demi-milliard aussi pour le construire. Donc aujourd'hui, on se retrouve avec un quartier de l'Etang qui, on peut le dire, est quand même réussi et c'était en main 100 % privé.

M. BONFANTI : c'est bien ce que j'ai dit, M. FISCHER, moi je considère les CFF comme un partenaire privé. Le quartier de l'Etang, effectivement, a été construit par des privés. Alors, est-ce que vous préférez que ce soit une collectivité publique qui mette 500 millions de francs ou un privé ?

M. GAMBERONI : si plus personne ne veut s'exprimer à ce sujet, nous allons passer au vote de l'amendement.

Plusieurs personnes demandent de quel amendement il s'agit.

M. GAMBERONI : la version amendée, c'est celle que vos chefs de groupe vous ont fait parvenir. Ce n'est pas notre souci si les chefs de groupe ne font pas leur job.

M. DEROBERT transmet le texte de l'amendement au Président.

M. GAMBERONI : notre Secrétaire va vous lire l'amendement.

Mme BONFILS : [lecture de l'amendement]

« le Conseil municipal invite le Conseil administratif à marquer formellement l'intérêt de la ville de Lancy pour une couverture partielle des voies CFF, entre l'avenue Eugène-Lance et le centre commercial de la Praille, destinée à accueillir des activités sportives et récréatives au bénéfice de la population lanceléenne et à s'inscrire activement dans toute démarche, qu'elle soit communale, cantonale ou partenariale, visant à étudier la faisabilité d'un tel projet, notamment en sollicitant des acteurs concernés et en explorant les sources de financement externe disponibles ».

L'amendement est accepté par 17 oui, 8 non et 7 abstentions.

M. GAMBERONI : nous allons passer au vote de la motion amendée.

(...)

Pour ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

Marquer formellement l'intérêt de la Ville de Lancy pour une couverture partielle des voies CFF entre l'avenue Eugène-Lance et le centre commercial de la Praille, destinée à accueillir des activités sportives et récréatives au bénéfice de la population lanceléenne, et à s'inscrire activement dans toute démarche – qu'elle soit communale, cantonale ou partenariale – visant à étudier la faisabilité d'un tel projet, notamment en sollicitant les acteurs concernés et en explorant les sources de financement externes disponibles.

La motion M159-2026 amendée est refusée par 21 non, 9 oui, 2 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

- e) **Quartier de Surville - Rénovation et réaménagement de l'aire de jeux du parc Chuit – Crédit de construction (Fr.790'000.--) (465-26.05) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 3 juin 2026 (Mme Nancy RUERAT)**

=====

Mme RUERAT présente le sujet : le quartier de Surville connaît depuis plusieurs années une forte évolution démographique. Il accueille aujourd'hui de nombreux immeubles et continuera à se densifier dans les années à venir.

Cette croissance génère de nouveaux besoins en équipements publics, notamment pour les familles, les enfants, mais aussi pour l'ensemble des habitants du quartier.

Dans ce contexte, l'aire de jeux du parc Chuit constitue un atout important. Située au cœur d'un parc arboré et à proximité de plusieurs services, elle bénéficie d'un emplacement particulièrement favorable.

Toutefois, cette aire de jeux, réalisée en 2004, présente aujourd'hui d'importants signes de vieillissement. Les structures en bois se dégradent, les revêtements sont usés et les équipements ne répondent plus pleinement aux besoins actuels.

Une étude réalisée en 2021 lui a attribué la note moyenne de 2,8 sur 4, un résultat considéré comme insuffisant par la commune.

Le projet qui nous est présenté vise donc à rénover et à agrandir cette aire de jeux. L'objectif est de créer un véritable lieu de rencontre, capable d'accueillir non seulement les jeunes enfants, mais aussi les adolescents, les familles et les aînés.

L'ambition est de renforcer le lien social et de faire du parc Chuit un espace vivant au cœur du quartier.

Le projet s'inscrit également dans les objectifs du Plan climat de la Ville de Lancy. Le parc Chuit représente un précieux îlot de fraîcheur dans un secteur en pleine densification. Une attention particulière sera portée au développement de la canopée, à la préservation des sols vivants ainsi qu'à la qualité paysagère du site.

À cet effet, un montant de Fr. 30'000.– est prévu pour les plantations, comprenant notamment une quinzaine d'arbres ainsi que divers arbustes. L'accessibilité et la sécurité figurent également parmi les priorités du projet.

Avant la phase de conception, une démarche participative sera organisée. Les habitants pourront exprimer leurs attentes concernant les jeux, les espaces de rencontre ou encore les équipements complémentaires. Sur cette base, plusieurs scénarios seront élaborés puis soumis à la population afin de définir un avant-projet.

Le crédit sollicité s'élève à Fr. 790'000.–. Son estimation s'appuie notamment sur les coûts observés lors de la réalisation des équipements de jeux de la promenade Nicolas Bouvier.

Lors des travaux de commission, plusieurs questions ont été soulevées. Elles ont porté notamment sur les zones d'ombrage, les plantations, la démarche participative, mais aussi sur le terrain de pétanque et les espaces de grillades. Les commissaires se sont également interrogés sur les risques de nuisances sonores et sur les conflits de voisinage.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

L'ensemble de ces éléments sera étudié en concertation avec les habitants, dans le respect du budget prévu. Un groupe de travail sera constitué et un mandat sera confié à des architectes-paysagistes afin d'accompagner cette réflexion.

Par ailleurs, la notion de la valeur climatique a été évoquée, qui concerne la perméabilité des sols, la végétation ou encore la présence de l'eau.

L'objectif est de réaliser une aire de jeux agrandie et adaptée aux attentes de la population.

Pour conclure, la mise en service de cette nouvelle aire de jeux est prévue pour l'année 2028. À l'issue des discussions, le crédit de construction de Fr. 790'000.-- destiné à la rénovation et au réaménagement de l'aire de jeux du parc Chuit a été approuvé à l'unanimité par la commission.

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de cet arrêté.

Vu le Plan localisé de quartier no 29'885 « parc de Surville » adopté par le Conseil d'Etat en 2014 et prévoyant la construction de 20 bâtiments dont 78% sont dédiés à de l'habitation ;

Vu les besoins de la population du quartier en espaces de jeux adaptés aux enfants ;

Vu les nombreuses demandes exprimées par la population croissante du quartier ;

Vu la vétusté des équipements datant de 2004 et ne répondant plus aux exigences actuelles en matière d'accueil et d'environnement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 3 juin 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 790'000.-- destiné à la rénovation et au réaménagement de l'aire de jeux du parc Chuit ;*
2. *de comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50000, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14000 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation, estimée à 2028, sous la rubrique 3420.33000 ;*

L'arrêté 465-26.05 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026**f) Motion « Lutte contre les dégradations et le sentiment d'insécurité à Lancy »
(M160-2026) - Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 3 juin 2026 (Mme Nancy RUERAT)**
=====

Mme RUERAT présente le sujet : les motionnaires ont expliqué que de nombreux habitants se plaignaient de la multiplication des tags. Selon eux, ces inscriptions constituent non seulement une dégradation visuelle de l'espace public, mais contribuent également à renforcer le sentiment d'insécurité.

Ils ont souligné que les tags laissés visibles pendant une longue période favorisent l'apparition de nouvelles dégradations et nuisent à la qualité du cadre de vie. Pour cette raison, ils ont proposé que les tags soient effacés le plus rapidement possible, même de manière provisoire, afin de décourager leurs auteurs avant un nettoyage complet.

Les motionnaires ont également relevé que certaines dégradations touchent des infrastructures qui n'appartiennent pas à la commune, mais à d'autres acteurs publics, notamment les TPG et les SIG.

Ils ont par ailleurs cité l'exemple de la ville de New York, connue pour sa politique de lutte systématique contre les incivilités. Dans cette perspective, un renforcement de la collaboration avec la police municipale a également été évoqué, notamment sous l'angle de la répression.

M. GENOUD, responsable de la section Voirie et manifestations, a rappelé qu'une entreprise spécialisée est mandatée par la commune pour l'effacement des tags. Cette prestation représente un coût annuel d'environ Fr.200'000.-- et est assurée tout au long de l'année sur l'ensemble de la commune.

Entre janvier et mai, plus de 700 tags et autocollants ont ainsi été supprimés, soit en moyenne 42 interventions par semaine.

Il a également été précisé que l'effacement professionnel des graffitis est souvent plus efficace et, à terme, moins coûteux qu'un simple recouvrement à la peinture. D'autres mesures préventives ont été mises en avant, notamment la pose de protections anti-graffiti et la réalisation de fresques artistiques destinées à réduire les risques de vandalisme.

Concernant l'aspect répressif, les services communaux ont souligné que l'identification des auteurs demeure difficile, les faits étant rarement commis en présence de la police. En revanche, les inscriptions à caractère raciste ou antisémite font systématiquement l'objet d'une attention particulière et peuvent donner lieu au dépôt d'une plainte.

Les services ont également indiqué qu'un suivi opérationnel est assuré après chaque intervention, avec la constitution d'un dossier comprenant notamment une évaluation des coûts liés à l'enlèvement des tags.

De son côté, M. BONFANTI a relevé que le Conseil administratif recevait relativement peu de plaintes concernant les graffitis.

Au cours des débats, les commissaires ont également évoqué plusieurs pistes complémentaires, telles que la prévention auprès des jeunes, l'installation éventuelle de caméras de surveillance ou encore une meilleure coordination avec les autres propriétaires d'infrastructures publiques, notamment les CFF, les TPG et les SIG.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Au terme des discussions, une majorité de commissaires a estimé que la commune menait déjà une action importante dans ce domaine. Les onze invites initiales ont donc été supprimées et remplacées par une seule invite :

Demandant de prendre contact avec les acteurs du domaine public autres que la commune, notamment les SIG, les TPG, les CFF et l'Etat de Genève, afin d'accentuer la lutte contre les graffitis et de renforcer les démarches déjà entreprises.

L'amendement a été accepté par 7 voix pour, 4 abstentions.

La motion, ainsi amendée, a été acceptée par 7 voix pour et 4 voix contre.

M. GAMBERONI : avant de poursuivre, je vous propose une courte suspension de séance afin de profiter un petit peu des boissons fraîches qui vous ont été apportées et de prendre peut-être un petit peu l'air dans cette salle qui est un peu surchauffée.

Suspension de séance de 10 minutes.

M. GAMBERONI : Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je vous prie de bien vouloir reprendre place pour la suite de la séance.

M. FARIS : on voulait juste proposer un amendement, à savoir supprimer dans le titre de la motion, le terme « sentiment d'insécurité ». En effet pour nous, il n'y avait pas de corrélation et surtout de tests de rapports qui ont amené cela. Donc, on ne voyait pas forcément le lien avec les tags.

M. GAMBERONI : que proposez-vous ?

M. FARIS : simplement « Lutte contre les dégradations à Lancy », et enlever le terme « sentiment d'insécurité ».

Mme ABDEL-LATIF : le groupe socialiste, par rapport à ce qui a été rapporté par Mme RUERAT, il est vrai que pendant cette commission, il y a eu plusieurs discussions, il y a eu plusieurs réponses aussi à des questions qui avaient été posées dans cette motion, avec initialement onze invites.

Étant donné que la majorité, voire toutes les réponses ont été amenées par les services de la commune avec un travail très rigoureux, très sérieux quant aux dégradations, aux tags racistes et antisémites, le groupe socialiste ne souhaite pas soutenir cette motion.

Mme VANDEPUTTE : moi, je pose juste la question de savoir si on va voter sur la motion qui a été amendée en commission, parce qu'il me semble que dans CMNet, elle était encore avec les onze invites. Alors, je n'étais pas à la commission, je ne sais pas ce qui a été décidé, mais il me semblait que ces amendements devraient être potentiellement votés maintenant aussi, avant le vote de la motion en tant que telle, en plus de l'amendement demandé par les socialistes pour le titre.

M. GAMBERONI : on va procéder au vote de l'amendement à une invite, de l'amendement concernant le changement de titre, puis à l'acceptation ou au refus de la motion.

Donc, nous allons procéder au vote du premier amendement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Toutes les invites sont supprimées sauf le point 8 qui dit : *« à prendre contact avec les propriétaires privés, afin de développer une politique commune, voire, faute d'accord financier, à obtenir l'autorisation générale d'intervenir à leur place ».*

Excusez moi, il s'agit du point 5 : *« prendre contact avec les autorités cantonales pour les routes ou autres emplacements sous leur juridiction, afin de développer une politique commune, voire, faute d'accord financier, à obtenir l'autorisation générale d'intervenir à leur place ».*

Apparemment, on n'est pas au clair sur cet amendement.

M. BONFANTI : j'avais pour souvenir que la seule invite qui restait était que nous devions prendre contact avec les acteurs privés et publics pour qu'ils fassent leur boulot, c'est-à-dire qu'ils enlèvent les tags.

Ce qui pose un autre problème de forme, parce que, vu que ce n'est plus à nous de le faire, mais que c'est aux privés et au public de le faire, pour moi ce serait une résolution.

À mon avis, vous devez la transformer en résolution parce que c'est vous qui invitez, c'est le Conseil municipal qui invite ces différents acteurs à procéder au nettoyage de leurs murs s'il y a des tags et autres.

M. GAMBERONI : je me permets de poser la question s'il ne serait pas mieux de faire un ajournement de façon à pouvoir présenter une motion qui soit concrète, au vu de l'absence de monsieur BROTO, qui est l'initiateur de cette motion ?

Mme RUERAT : moi, je me suis fiée au procès-verbal de la commission et la phrase telle que je l'ai rapportée est celle-ci. Vous voulez que je la relise ou pas ?

M. GAMBERONI : à mon avis, ce n'est pas nécessaire puisque le motionnaire n'est pas présent. Donc je vous propose le vote pour l'ajournement de cette motion.

M. DEROBERT : je souscris assez à ce qu'a dit M. BONFANTI. Dans le principe, si cela devient une résolution, en fait on refuse la motion et le dépositaire repropose une résolution pour le prochain Conseil municipal, il peut même la déposer sur le siège, ce sera vite fait.

De toute façon, on se retrouvera dans la même problématique la fois prochaine si on doit amender le tout.

C'est compliqué de faire passer une motion à résolution. Donc je vous propose de la refuser au lieu de l'ajourner et on demande au dépositaire du texte de déposer une résolution pour la prochaine séance, avec le texte qui a été proposé par la commission, parce que les discussions ont eu lieu. En résumé, il s'agit de demander au Conseil administratif de prendre contact avec les partenaires, etc. pour leur demander d'agir en conséquence.

M. COLLEONI : M. DEROBERT a dit exactement ce que je voulais dire, c'est de la refuser.

M. LORENZINI : je voulais dire la même chose que mon préopinant qui, lui-même était d'accord avec son préopinant.

M. GAMBERONI : alors on va simplement voter cette motion telle quelle.

Par ces motifs, le groupe de l'Union Démocratique du Centre UDC

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Invite le Conseil administratif :

1. *à revoir drastiquement sa politique en la matière,*
2. *à s'inspirer au besoin, d'expériences existant dans d'autres agglomérations : New York, ou plus proche de nous : CasaBlanca Berne.*
3. *à entamer une campagne d'effacement ou de recouvrement des graffitis et tags existants ;*
4. *à recouvrir systématiquement tout nouveau graffiti ou tag ;*
5. *à prendre contact avec les autorités cantonales pour les routes ou autres emplacements sous leur juridiction, afin de développer une politique commune, voire, faute d'accord financier, à obtenir l'autorisation générale d'intervenir à leur place;*
6. *à prendre contact avec les CFF et TPG pour les murs sur voies ferrées, abribus ou autres emplacements sous leur juridiction, afin de développer une politique commune, voire, faute d'accord financier, à obtenir l'autorisation générale d'intervenir à leur place;*
7. *à prendre contact avec les SIG pour installations sous leur juridiction, afin de développer une politique commune, voire, faute d'accord financier, à obtenir l'autorisation générale d'intervenir à leur place;*
8. *à prendre contact avec les propriétaires privés, afin de développer une politique commune, voire, faute d'accord financier, à obtenir l'autorisation générale d'intervenir à leur place;*
9. *à mettre en place une collaboration spécifique entre police municipale et cantonale, afin de mettre en place une politique commune de lutte contre graffitis ou tag ;*
10. *à poursuivre systématiquement ces infractions ;*
11. *à présenter un rapport détaillé au Conseil municipal dans les meilleurs délais, comprenant le projet technique, le cadre légal ainsi qu'une estimation des coûts et du calendrier de mise en œuvre.*

La motion M160-2026 est refusée par 29 non, 1 oui, 1 abstention.

- g) Rénovation des vestiaires, création d'une buvette et de nouveaux vestiaires du stade des Fraisières – Crédit d'étude complémentaire (Fr.360'000.--) (464-26.05) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 4 juin 2026 (M. Michele COLLEONI), et rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2026 (M. Thierry DEROBERT)**

=====

M. COLLEONI présente le sujet : l'administration nous rappelle que ce crédit d'étude complémentaire concerne la reprise du projet de rénovation des infrastructures sportives des Fraisières, initialement lancé par le service des sports et des locations puis repris par le service des travaux et de l'énergie à la suite d'une réorganisation interne. Le dossier avait été suspendu plusieurs années en raison de contraintes liées à l'aménagement du territoire et de modification de zone, désormais levées.

Le projet vise à moderniser les installations existantes en privilégiant la rénovation plutôt que la démolition. Il prévoit la remise à niveau des vestiaires actuels, la création de vestiaires supplémentaires, notamment pour le football féminin, ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment comprenant une buvette fonctionnelle et des locaux destinés aux activités sportives. L'ensemble répond à l'augmentation de la fréquentation du site par le Lancy FC, les écoles et les habitants du quartier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Le coût de réalisation est estimé à environ 3,6 millions de francs. Le crédit complémentaire demandé de Fr.360'000.-- permettra de finaliser les études, déposer la demande d'autorisation de construire et relancer les appels d'offres. La mise en service est envisagée à l'horizon 2030.

Plusieurs commissaires ont interrogé l'administration sur les besoins en nouveaux vestiaires. Il a été expliqué que l'augmentation du nombre de matchs et l'évolution des exigences réglementaires imposent désormais des espaces distincts pour les arbitres, les entraîneurs et les équipes féminines.

Concernant la future buvette, il a été précisé qu'elle sera principalement destinée aux activités sportives et exploitée selon des modalités définies dans une convention avec le Lancy FC. La salle pourra toutefois être mise à disposition de la population en dehors des périodes d'utilisation du club.

Des questions ont également porté sur les coûts d'étude déjà engagés. L'administration a indiqué que le crédit initial de Fr.200'000.-- avait permis de réaliser l'avant-projet, de préparer la demande d'autorisation de construire et de lancer un premier appel d'offres. Bien que certaines procédures doivent être actualisées, le travail de conception réalisé est conservé et sert de base au projet actuel.

Le crédit d'étude complémentaire de Fr. 360'000.-- pour la rénovation des vestiaires, la création d'une buvette et la construction de nouveaux vestiaires du stade des Fraisiers est approuvé à l'unanimité.

M. DEROBERT présente le sujet: le responsable du Service des travaux et de l'énergie, M. GAGLIARDI, a rappelé que ce projet s'inscrit dans les orientations du Plan directeur communal 2020 et répond à un besoin concret. Le stade des Fraisiers, dont les infrastructures datent de 1976, accueille le Lancy FC, en forte croissance, ainsi que l'Institut international de Lancy et le DIP. Les vestiaires actuels, d'une surface de 526 m², ne répondent plus aux besoins, notamment pour les équipes féminines, les arbitres et les entraîneurs.

La commission a examiné la justification financière de ce crédit complémentaire, qui s'ajoute aux Fr. 200'000.-- votés en 2020, portant l'enveloppe totale des études à Fr. 560'000.--.

L'augmentation s'explique par trois facteurs principaux. D'abord, l'évolution des exigences réglementaires depuis 2020, avec le passage obligatoire au standard très haute performance énergétique (THPE), entré en vigueur en 2023. Ensuite, des prestations non anticipées lors du crédit initial, notamment l'intégration d'un architecte paysagiste requis par l'OCAN. Enfin, des taxes et sondages imprévus représentant plus de Fr. 45'000.--, auxquels s'ajoute une réserve de 10% soit environ Fr. 30'000.--. La reprise du dossier après quatre années d'interruption implique également une remise à niveau technique et réglementaire complète, qui justifie une part significative des honoraires complémentaires de Fr. 235'000.--.

Un commissaire a relevé que le coût total des études de Fr. 560'000.-- représente environ 15,5% d'un coût de réalisation estimé à Fr. 3'600'000.--, soit un ratio cohérent.

Ce crédit d'étude permettra d'obtenir l'autorisation de construire définitive, de relancer les appels d'offres et de disposer d'une estimation précise des travaux en vue du futur crédit de réalisation, qui sera soumis ultérieurement au Conseil municipal.

L'arrêté a été accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de cet arrêté.

Vu l'augmentation avérée de la demande en infrastructures sportives communales, dans un contexte de fréquentation croissante du site et d'évolution des pratiques, notamment liées au développement du football féminin et à l'activité du Lancy FC ;

Vu le crédit d'étude de Fr.200'000.— voté par le Conseil municipal le 28 mai 2020 afin de couvrir les phases SIA 31 à 41 (avant-projet, projet, autorisation de construire, appels d'offres) ;

Vu que le projet actuel vise à permettre la finalisation de la phase SIA 33 (autorisation de construire), ainsi que la reprise de la phase SIA 41 (appels d'offres) ;

Vu la nécessité de remettre à niveau les équipements sportifs du stade afin de répondre aux besoins actuels des usagers et usagères et à l'évolution des pratiques sportives, dans une logique de valorisation du patrimoine communal existant ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 4 juin 2026 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de Fr.360'000.-- destiné à couvrir les frais encore à effectuer sur le crédit relatif à la rénovation des vestiaires, la création d'une buvette et de nouveaux vestiaires, au stade des Fraisières,
2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies par le crédit d'étude de Fr.200'000.--, voté le 28 mai 2020

L'arrêté 464-26.05 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

- h) Transformation de locaux pour la création d'un EVEP à prestations élargies à l'avenue du Plateau 4A au Petit-Lancy – Crédit d'étude (Fr.304'000.--) (467-26.05) - Rapport de la Commission des travaux, séance du 4 juin 2026 (M. Michele COLLEONI), et rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2026 (M. Thierry DEROBERT)**

=====

M. COLLEONI présente le sujet : en préambule, Mme MOYARD rappelle que le Conseil municipal avait refusé un premier crédit d'étude pour la transformation de la villa Plateau 4A en EVEP, en demandant à l'administration d'examiner des variantes permettant de créer une structure plus grande, notamment par une extension du bâtiment. Après plusieurs mois d'études, les services communaux concluent que la solution initiale reste la seule option réellement viable pour créer une crèche sur le site.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Les différentes alternatives ont été analysées. La villa Plateau 2 ne peut pas accueillir un EVEP en raison de contraintes réglementaires. La villa Plateau 4B nécessiterait des travaux plus lourds, entraînerait la suppression de la salle Annevella et compliquerait l'exploitation d'une structure répartie sur deux bâtiments. Le bâtiment Plateau 4C n'a pas été retenu en raison de contraintes similaires à celles de la villa 4A et de son occupation actuelle. Quant au bâtiment Plateau 4, une surélévation pourrait être envisagée à long terme, mais cette option est jugée prématurée et peu efficiente aujourd'hui.

Les services techniques, de l'aménagement du territoire et de la petite enfance confirment donc que la transformation de la villa Plateau 4A constitue la meilleure solution. Le projet bénéficie déjà d'études avancées et d'une autorisation cantonale, tout en répondant à un besoin identifié de places de crèche. Le coût du crédit d'étude est estimé à Fr. 303'653.--, tandis que le coût global des travaux est évalué à environ Fr. 4,1 millions. Si le projet est accepté, l'ouverture de la future structure pourrait intervenir au printemps 2030.

Une grande partie de la discussion a porté sur la question des alternatives. Plusieurs commissaires ont regretté l'absence de prises de position écrites des services cantonaux concernant les hypothèses de démolition, de reconstruction ou d'extension du bâtiment. Ils ont estimé que la commission se retrouvait finalement face au même projet que celui précédemment refusé.

Mme MOYARD et M. JIMENEZ AYBAR ont répondu qu'il n'était pas possible d'obtenir de tels préavis sans déposer de nouvelles demandes d'autorisation de construire, ce qui nécessiterait le développement complet de plusieurs projets et engendrerait des coûts importants. Ils ont également indiqué que les échanges avec les services cantonaux faisaient apparaître de fortes réserves à l'égard d'une démolition ou d'une extension, notamment pour des raisons patrimoniales et urbanistiques.

La possibilité de modifier le PLQ a également été évoquée. Certains commissaires estimaient qu'une telle démarche méritait d'être étudiée malgré les délais. Mme MOYARD a toutefois rappelé qu'une modification de PLQ peut prendre de nombreuses années et ne permettrait pas de résoudre les autres contraintes du site.

Les discussions ont aussi porté sur les besoins en matière d'accueil de la petite enfance. Les responsables du service ont souligné que le projet vise à remplacer une garderie à prestations restreintes par une véritable crèche à prestations élargies, répondant davantage à la demande actuelle des familles. Selon eux, la pression est aujourd'hui forte sur les places de crèche alors que les garderies sont moins sollicitées.

Enfin, plusieurs questions ont concerné les coûts du projet. Certains commissaires ont exprimé leurs inquiétudes quant au coût par place et au coût de fonctionnement futur. En réponse, M. DARBELLAY a expliqué que le coût net par place reste comparable, voire inférieur, à celui d'autres structures similaires de la commune grâce notamment à la mutualisation de la cuisine, et la subvention FDAP. D'autres élus ont, au contraire, souligné l'urgence de créer de nouvelles places de crèche et considéré que la solution proposée était la plus efficiente dans le contexte actuel.

Le crédit d'étude pour la transformation de locaux et la création d'un EVEP à prestations élargies à l'avenue du Plateau 4A au Petit-Lancy est rejeté par 4 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

M. DEROBERT présente le sujet : le crédit d'étude demandé s'élève à Fr. 304'000.--, montant supérieur aux Fr. 250'000.-- initialement inscrits à la planification financière 2026, ce qui justifie sa présentation devant la commission. Il convient d'y ajouter Fr. 54'762.-- déjà engagés sur le budget de fonctionnement du service des travaux et énergie pour les études préalables. Le coût global du projet est estimé à Fr. 4'100'000.--, avec une marge de précision de $\pm 25\%$, pour une surface brute de 612 m², soit un ratio de Fr. 2'277.-- par mètre cube, jugé cohérent avec des projets comparables.

La commission a examiné attentivement les coûts de fonctionnement. Les charges annuelles sont estimées à Fr. 1'622'927.--, soit Fr. 1'450'927.-- de personnel pour 12,6 EPT et Fr. 172'000.-- de charges de services communaux. Rapporté aux 28 places, cela représente un coût brut d'environ Fr. 57'962.-- par place et par an, comparable au coût observé à l'EVEP Érables. En déduisant les recettes des pensions parentales, estimées à Fr. 420'000.--, et les subventions attendues, le coût net annuel par place s'établit à environ Fr. 38'793.--.

L'administration nous fait remarquer un argument financier de long terme plaçant en faveur du projet : la commune sera propriétaire du bâtiment, à la différence des structures locatives comme l'EVEP Érables ou Surville B3, dont le coût net par place est pourtant quasi identique. La propriété du bâtiment constitue donc une plus-value patrimoniale réelle.

Un autre élément financier a retenu l'attention : les subventions annuelles de la FDAP perçues par la commune s'élèvent actuellement à environ Fr. 2'000'000.--. Ce montant est calculé en fonction du taux d'offre de Lancy en places élargies rapporté aux autres communes genevoises. Seules les places à prestations élargies entrent dans ce calcul, et non les places en garderie à prestations restreintes. Si Lancy stagne pendant que les autres communes développent leur offre, ces subventions pourraient diminuer, ce qui relativise le coût net de tout investissement dans ce domaine.

Des réserves ont néanmoins été maintenues sur le rapport entre le montant investi et les 28 places créées, ainsi que sur la marge d'imprécision de $\pm 25\%$ sur le coût de réalisation. L'absence d'alternative viable ayant été confirmée par les études complémentaires, il appartenait à la commission de se prononcer sur le principe.

L'arrêté a été accepté par 3 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

M. COLLEONI : en novembre 2025, notre groupe avait refusé ce crédit d'étude, non pas parce que nous étions opposés à la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance, mais parce que d'autres alternatives de garde doivent également être envisagées à terme par la commune. Nous avons toujours soutenu le développement de solutions permettant aux familles de concilier vie familiale et activité professionnelle.

Notre position porte essentiellement sur le coût du projet et sur le rapport entre l'investissement envisagé, le nombre relativement limité de places créées. Nous estimons que toutes les alternatives n'avaient pas été suffisamment étudiées et que des réponses manquaient quant à l'efficacité globale du projet.

A la suite de la décision du Conseil municipal, l'administration a réalisé le travail complémentaire qui lui avait été demandé. Les différentes variantes ont été analysées en détail, et les conclusions présentées démontrent que les autres options se heurtent à d'importantes contraintes techniques, patrimoniales, réglementaires ou financières. Au terme de cette analyse, le projet de transformation de la Villa 4A apparaît comme la solution la plus réaliste et la plus cohérente pour répondre aux besoins.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Nous retenons également que cette transformation permettra de remplacer une structure à prestations restreintes par une véritable crèche à prestations élargies, répondant ainsi à une demande forte des familles lancéennes. La mutualisation des infrastructures et les comparaisons effectuées avec d'autres structures montrent par ailleurs que le coût par place ne serait pas supérieur à celui d'équipements comparables.

Pour autant, les interrogations relatives au coût global d'une place de crèche demeurent. Nous attendons avec intérêt les travaux de comptabilité analytique actuellement en cours, afin de disposer d'une vision complète et transparente des coûts réels de fonctionnement des différentes structures d'accueil de la commune.

Compte tenu des réponses apportées du travail d'analyse réalisé, notre groupe a finalement décidé de soutenir ce crédit d'étude. Nous resterons toutefois particulièrement attentifs aux coûts finaux du projet et au coût réel de la place de crèche lors de l'examen du futur crédit de réalisation.

M. BONVIN : le groupe MCG a la liberté de vote.

M. DEROBERT : je souhaite expliquer la position du groupe PLR sur ce dossier, parce que je pense qu'elle mérite d'être clarifiée au regard de notre parcours sur le sujet.

Lors de la première présentation de ce projet, notre groupe avait exprimé des réserves importantes. Ce dossier nous paraissait incomplet. Les alternatives n'avaient pas été étudiées, les chiffres manquaient de précision et la configuration du bâtiment sur plusieurs niveaux soulevait des questions légitimes, notamment au regard des positions que l'administration elle-même avait défendu dans d'autres contextes, comme la tour Carol. C'est précisément pour cela que nous avons regretté le travail quelque peu bâclé. Et je dois reconnaître aujourd'hui que ce travail a été fait plus sérieusement. L'administration a étudié l'ensemble de ce périmètre surélévation du bâtiment existant, rénovation des bâtiments 4B et 4C et transformation d'autres villas du secteur. Chaque variante a été analysée et écartée pour des raisons concrètes et documentées. Ce n'est pas l'administration qui nous dit qu'il n'y a pas d'autres solutions, ce sont les études qui le démontrent.

Sur la question des coûts, je maintiens que le montant est élevé et que le rapport entre l'investissement et le nombre de places créées peut légitimement interpellier. Nous en saurons plus avec le crédit d'étude qui devrait nous permettre d'affiner les chiffres et de réduire la marge d'incertitude actuelle de plus ou moins 25 %.

Le PLR n'a pas changé de position par enthousiasme soudain pour ce projet. Nous avons changé de position parce que les conditions que nous avons posées ont été remplies. Des points restent peu convaincants et nous ne le cachons pas. Mais si la commune veut réellement augmenter son offre d'accueil en crèche dans le secteur, les études sont sans appel. Il n'existe pas d'autre solution réalisable. Refuser ce projet, c'est renoncer à ces places. C'est sur cette réalité que le groupe PLR fonde son soutien au crédit d'étude.

M. COUTO : une partie du groupe MCG au départ était contre, vu le coût de la place qu'engendre ce projet, ainsi que le coût de rénovation de l'immeuble. Il nous a été présenté dans un deuxième temps le fait que la seule solution serait effectivement de partir avec la rénovation de cette maison, vu que les autres éventuelles options n'étaient pas envisageables.

Donc, comme l'a dit mon collègue, on va laisser la liberté de vote. Nous resterons toujours attentifs, comme il a été dit aussi par le groupe PDC, dans un temps postérieur au calcul du coût de la place en coûts de fonctionnement, parce qu'il nous a été donné à plusieurs reprises des valeurs qui n'étaient pas toujours les mêmes. Le projet nous a été « vendu » comme cela, donc

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

on se garde le droit de vérifier plus tard si le coût de la place se maintiendra, comme il a été dit en commission, par les éléments de l'administration.

Personnellement, je soutiendrai ce projet, mais, comme il y a différentes susceptibilités dans le groupe, chacun décidera en fonction de sa susceptibilité.

Mme RUERAT : bien sûr, le groupe socialiste va soutenir à fond, à 200 %, ce projet. C'est un bon projet au bon endroit. Et là, je vais vous dire pourquoi on dit oui à ce projet.

D'abord, le premier point, il répond à un besoin urgent qui est reconnu par la population. On le sait, on l'a redit et redit, il y a une demande et un besoin pour les familles.

Ensuite, un autre point, il s'agit d'utiliser intelligemment un bâtiment déjà affecté à la petite enfance. Ce bâtiment est reconnu et identifié par la population comme un lieu d'accueil pour les enfants. Les aménagements extérieurs et l'environnement sont adaptés. En plus, les autorités cantonales ont validé cette affectation.

Ensuite, un autre argument : il s'agit de valoriser un patrimoine communal plutôt que payer des loyers, parce que payer un local pour une crèche, cela nous coûte. Tandis que là, cela appartient à la commune. La commune est propriétaire de cette villa, donc il s'agit d'un investissement durable dans un actif communal.

Ensuite, les alternatives, on les a examinées. Ils ont pris du temps, ils ont réfléchi. Mais voilà, le résultat est là ; cela a été clairement établi et expliqué en commission. On a parlé de la villa Plateau 2, Plateau 4B, etc. Donc on a fait le tour.

Ensuite, le projet, il est déjà bien avancé. Il a un bon niveau de maturité, donc on peut aussi être très content de cela.

Ensuite, un avant-dernier argument, c'est un environnement qui est particulièrement favorable aux enfants. On a évoqué les espaces verts, un environnement calme, un cadre naturel.

En dernier point que je voudrais aborder, c'est que le coût doit être mis en perspective avec le service rendu. C'est-à-dire que la question n'est pas seulement combien coûte une place, mais quel est le service rendu à la population.

Donc votez ici et maintenant oui, pour aller de l'avant pour accueillir ces enfants.

Mme DELFIM : il est vrai qu'au départ, ce même projet avait déjà été refusé une fois. Mais somme toute, on reconnaît le besoin en nombre de places de prestations élargies. Finalement, je pense que l'on va soutenir ce projet.

Par contre, on s'attend également à ce que les coûts soient maîtrisés, qu'il n'y ait pas de surcoûts et surtout qu'au lieu d'ouvrir à moitié une crèche qui est prête à ouvrir complètement, qu'on fasse déjà cet effort d'ouvrir complètement la crèche, que les locaux sont opérationnels ou vont l'être en septembre, donc qui pourra créer rapidement des places en crèche sans attendre la rénovation de ce local.

Donc on soutiendra quand même cet arrêté.

Mme MOYARD : merci beaucoup pour vos différentes prises de position qui ravissent le Conseil administratif sur un sujet qui a été longuement discuté, sur lequel il y a eu beaucoup d'échanges, beaucoup de positions, un travail complémentaire, j'en conviens, qui était probablement nécessaire. C'est vrai que les débats étaient un peu compliqués en novembre et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

donc on a perdu une année, enfin six mois, ce qui correspond en vrai à une année scolaire complète puisqu'on ouvrira une année plus tard. Précédemment, on envisageait une ouverture à la rentrée 2029. Là ce sera une ouverture à la rentrée 2030. Je pense que c'est pour le mieux en ayant un vote qui, si j'ai bien saisi les différentes prises de position, ne sera pas tout à fait unanime, mais presque. Je pense que c'est un très bon signal, un signal à l'endroit des familles, un signal à l'endroit du travail de l'administration.

J'ai vraiment pris à cœur de pouvoir vous répondre. Vous m'aviez demandé d'étudier toutes les alternatives. On a tortillé cela dans tous les sens. C'est vrai, on est revenu avec la même proposition, mais en ayant montré tout le chemin et en concluant que c'est le seul viable ; je pense que c'est une issue tout à fait heureuse et favorable par rapport aux inquiétudes ou aux mises en garde qui ont été évoquées par plusieurs groupes. Soyez assurés qu'ils sont tout à fait sous le radar du Conseil administratif également.

Les résultats du travail sur les coûts analytiques complets des places en crèche, structure par structure, sont attendus de la part du SFI pour fin juin. Ils pourront être analysés en détail par le Conseil administratif durant l'été, et on sera en mesure de vous revenir très rapidement à la rentrée pour vous présenter ces chiffres. Je conviens tout à fait avec vous qu'il y a une certaine impatience à les voir. C'est long effectivement, et comme c'est un travail qui n'est pas lié à une actualité spécifique, notamment pour le service financier, qui est un peu toujours en train de faire ou bien des comptes, ou bien des budgets, eh bien il est clair que cela a pris un certain temps.

Pour répondre à ce que disait M. COUTO, ce n'était pas seulement le fait de calculer ces coûts par place, mais aussi de mettre en place une méthode au-delà du SPE, au-delà de la place en crèche, une méthode de comptabilisation d'un coût complet d'une prestation qui puisse ensuite être transposée à n'importe quelle prestation dont on voudrait chiffrer le coût pour l'administration. Ce qui explique aussi que cela prenne un peu plus de temps que ce que vous et moi pouvions penser initialement. Donc, sur ce sujet comme sur tous les autres, nous serons très attentifs sur les coûts.

En ce qui concerne le crédit de réalisation, il sera effectivement plus facilement que sur d'autres projets contenu par rapport à ce qui est indiqué dans le crédit d'étude, pour une raison simple : c'est que ce dossier, à cause de l'historique du projet, bénéficie déjà d'une autorisation de construire, ce qui est rare. Normalement, au stade du crédit d'étude, on n'a pas l'autorisation de construire. Et c'est justement là que dans le cours de l'instruction, on découvre qu'il faut faire ceci ou cela et cela modifie le coût des travaux. Donc j'ai bon espoir qu'on arrivera tout à fait à contenir ces choses.

En dernier lieu, je répondrai juste à Mme DELFIM concernant l'EVEP des Erables qui va s'ouvrir à la rentrée. Je pourrais à titre personnel, dans un monde idéal, tout à fait partager votre point de vue Mme DELFIM. Simplement, le budget qui a été voté par votre Conseil prévoit l'ouverture de la moitié des places, et pas de la totalité. Donc, non, on ne pourra pas ouvrir l'entier de cette crèche à la rentrée. Sans compter que le personnel est déjà engagé, les contrats sont signés et tout le monde va commencer début août son travail. Donc ce n'est plus possible de bouger cet élément-là, même si par impossible, vous souhaitiez voter un crédit complémentaire. Mais je ne crois pas que c'est l'idée.

Donc la crèche des Erables sera ouverte en deux fois, et il sera ensuite temps de réfléchir sur les prochaines structures à la manière dont vous souhaitez les ouvrir.

En conclusion, le Conseil administratif vous remercie pour ce large soutien après ce travail en profondeur et vous remercie au nom des familles lancéennes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

M. GAMBERONI : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de cet arrêté.

Vu la nécessité de transformer et de rénover la villa sise avenue du Plateau 4A au Petit-Lancy pour y accueillir un espace de vie et d'éducation préscolaire (EVEP) à prestations élargies ;

Vu que ce projet s'inscrit dans la politique de la petite enfance de la Ville de Lancy, qui vise le développement de l'offre d'accueil préscolaire, avec l'ouverture régulière de nouvelles structures à prestations élargies (soit de type « crèche ») ;

Vu qu'il contribue à répondre à la demande croissante de la population lancelienne dont les besoins en matière de garde d'enfants sont en constante augmentation ;

Vu que ce crédit permettra de réaliser les études, jusqu'à la phase d'appel d'offres comprise, nécessaires à la préparation d'un crédit de réalisation ;

Vu que ce projet prévoit également la transformation et le réaménagement des parties extérieures de la maison afin de les adapter aux nouveaux besoins de l'EVEP et à la stratégie de la commune définie dans le Plan climat lancelien et dans le Guide de conception des EVEP 2024 ;

Vu les subventions prévues tant du Fonds intercommunal (FI), de l'OFAS, que de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 4 juin 2026 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 304'000.-- destiné à la transformation de locaux sis avenue du Plateau 4A au Petit-Lancy, pour la création d'un EVEP à prestations élargies ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 5451.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 5451.14040 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, d'intégrer le crédit d'étude au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 5451.33004 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, d'amortir le crédit d'étude au moyen d'une annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 5451.33014.*

L'arrêté 467-26.05 est accepté par 29 oui, 3 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026**i) Voie verte Genève-Bernex – secteur 1 – parc des Evaux –Crédit d’investissement (Fr.485'100.--) (468-26.05) - Rapport de la Commission des travaux, séance du 4 juin 2026 (M. Michele COLLEONI)**
=====

M. COLLEONI présente le sujet : il nous est rappelé en préambule que le crédit soumis à la commission concerne uniquement la traversée du parc des Evaux par la Voie Verte Genève-Bernex (VVGB). Il est souligné l'importance de ce projet intercommunal et son caractère structurant pour l'agglomération.

Mme BENARAB présente ensuite le projet de mobilité active, qui vise à créer un itinéraire continu et sécurisé pour les piétons et les cyclistes entre Genève et Bernex. Dans le parc des Evaux, le tracé comprendra deux cheminements distincts afin de mieux séparer les flux piétons et cyclistes, ainsi qu'une nouvelle placette à proximité du chemin François-Chavaz. Le projet intègre également un important volet de gestion des eaux, avec la création de bassins de rétention destinés à résoudre les problèmes récurrents d'inondation du parc.

Les travaux seront coordonnés avec d'autres interventions prévues dans le secteur. Cinq arbres devront être abattus, mais des mesures de compensation sont prévues avec la plantation de nouveaux arbres et la mise en œuvre de protections renforcées pour les milieux naturels. La participation financière de Lancy s'élève à Fr.485'100.--, soit 20 % du coût total des travaux réalisés dans le parc des Evaux.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur la réfection du chemin François-Chavaz. Mme BENARAB précise que cette partie du projet relève exclusivement de la Ville d'Onex, qui en assumera seule le financement. Elle rappelle que chaque commune ne finance que les aménagements réalisés sur son propre territoire.

Une question est également posée concernant la sécurité à l'intersection entre la Voie Verte et le chemin François-Chavaz. Mme BENARAB explique qu'un changement de revêtement permettra de signaler clairement la traversée, tout en rappelant que chaque usager devra rester attentif et adapter sa conduite.

Mme MOYARD a réaffirmé son soutien au projet, estimant qu'il constitue un aménagement important pour le développement des mobilités douces à l'échelle régionale.

Le crédit d'investissement de Fr. 485'100.-- pour la voie verte Genève-Bernex – secteur 1 – parc des Evaux est accepté à 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

M. LORENZINI : simplement pour faire un petit commentaire concernant des discussions qui ont eu lieu dans les différentes communes voisines concernant certains tronçons complémentaires du projet, notamment sur la question de la cohabitation entre piétons et cyclistes.

S'agissant du tronçon qui nous est présenté aujourd'hui, les éléments transmis montrent que les cheminements prévus sont clairement distincts selon les usages. Ce qui constitue déjà une réponse importante en matière de sécurité. Donc, on ne se prononce pas sur la problématique de séparation. Toutefois, pour une question de prévention, on insiste sur la bonne signalétique pour bien informer les usagers de l'utilisation de ces deux différents chemins selon les usages.

M. YILMAZ : le groupe socialiste soutient bien évidemment ce projet de voie verte intercommunale. Un projet encourageant et facilitant grandement la mobilité douce.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Je souscris également à ce qu'a dit mon préopinant concernant les inquiétudes des autres communes, qui ont d'ailleurs amendé leur arrêté concernant la séparation distincte des flux piétons et cyclistes. Je tiens seulement à réitérer également l'inquiétude et de juste annoncer une préférence pour une voie non contraignante, comme des barrières, comme ce qui a été prévu dans la commune, mais plutôt envisager des revêtements ou des signalétiques suffisantes qui pourraient distinguer les différents flux.

M. COUTO : moi qui roule à vélo, je soutiendrai le projet.

Par contre, je suis toujours sceptique sur où cela va aboutir ? Au Bois de la Bâtie ? Je n'ai pas très bien compris, la piste cyclable s'arrête un peu là de ce que j'ai vu. Peut-être qu'il manque des informations.

Néanmoins, c'est un projet qui semble être intéressant. De toute façon, à Genève, de plus en plus, on ne peut rouler qu'à vélo. Donc moi je me réjouis parce que je fais un peu d'exercice et je pense que ce sera aussi une motivation pour d'autres. Donc il faut aller de l'avant.

Mme MOYARD : effectivement, trois autres communes présentes dans la Fondation des Evaux, à savoir Berne, Onex et Confignon, ont voté l'arrêté mardi soir. Les trois avec une volonté forte concernant la séparation des flux au sein du parc. Il est actuellement prévu effectivement un tronçon mixte, qui est nouveau et qui vient doubler un tronçon existant, qui passe sous des arbres, qui fait un petit détour mais qui est nettement plus sympathique, qui fait un petit arc alors que le nouveau tronçon fait un peu une ligne droite en plein soleil.

L'idée que nous avons au niveau du service des travaux, c'est de se dire que ce qui serait assez facile à mettre en œuvre sans surcoût, c'est de faire que le tracé existant sous les arbres soit réservé aux piétons et que le tracé en plein soleil en ligne droite soit réservé aux cycles, dans l'idée de suivre le souci général, je crois, qui est partagé par l'entier des différents conseillers municipaux, qui est de faire très attention à la mixité ou à la non-mixité des modes de transport sur ce genre de secteur.

Effectivement, au niveau du service des travaux, on est assez réservé. On n'a pas tellement envie de mettre des barrières sur le tronçon mixte, mais on pense qu'avec une bonne signalétique, on peut tout à fait bien s'en sortir et répondre en fait par là-même aux amendements qui ont été votés.

Donc, j'ai bien étudié la question. Je me suis demandé un moment s'il fallait que je vous soumette le même amendement, cela ne me paraît pas nécessaire. Par contre, je peux vous garantir ici, et ce sera protocolé au procès-verbal, que nous ferons attention à ce que les flux soient séparés sur ce secteur.

Il y a aussi – et je terminerai par là – une autre différence avec les trois autres communes précitées, c'est qu'elles ont dans ce secteur 1 du parc des Evaux aussi des petits bouts de cheminements pour Onex un bout de François-Chavaz, pour Bernex, je crois, un bout du chemin des Tacons, etc. Ce qui fait que cette problématique se pose de manière plus prégnante encore sur les bouts de voirie qui concernent chacune des communes.

Ce qui n'est pas notre cas, parce que pour le secteur 1, qui est ce qu'on vote aujourd'hui – on reviendra ultérieurement pour les autres secteurs – Lancy n'a que la partie qui est dans le parc des Evaux et donc que le tronçon dont je viens de vous parler.

Donc, il me semble que moyennant ces cautèles et l'esprit qui a bien été affirmé par les différents groupes qui se sont exprimés, je pense que nous pouvons en toute sécurité voter cet arrêté, et je vous en remercie.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

M. GAMBERONI : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de cet arrêté.

Vu que la voie verte Genève-Bernex constitue un projet structurant de mobilité douce à l'échelle de l'agglomération, visant à relier la Champagne au centre urbain ;

Vu les objectifs de la voie verte consistant notamment à connecter le parc des Evaux et le parc agro-urbain au Bois de la Bâtie ;

Vu que ces travaux seront mutualisés avec des travaux de chauffage à distance pilotés par les SIG, ainsi que ceux devant être effectués sur le chemin François-Chavaz par la commune d'Onex ;

Vu que la mesure 34-17 du Plan d'agglomération (PA-4) portant sur l'aménagement de la voie verte entre Bernex et le Bois de la Bâtie a été retenue par la confédération, bénéficiant ainsi d'un financement fédéral représentant 35% des coûts imputables ;

Vu que ce projet bénéficie également de diverses subventions, fédérale, cantonale, ainsi que du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 4 juin 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 485'100.— (y compris Fr. 30'500.— de dépenses réelles réalisées sur l'étude votée le 18 avril 2024 et le crédit complémentaire voté le 16 janvier 2025) destiné à l'aménagement de la voie verte Genève-Bernex, secteur 1, parc des Evaux ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14010 ;*
3. *de financer partiellement ce crédit par une subvention fédérale, estimée à Fr. 82'000.-- ;*
4. *de financer partiellement ce crédit par une subvention cantonale, pour un montant estimé à Fr. 99'000.-- ;*
5. *de financer partiellement ce crédit par le Fonds intercommunal d'équipement (FIE), pour un montant estimé à Fr. 63'500.-- ;*
6. *de prendre acte que des demandes de subventions, de montants non estimés en l'état, pourraient être sollicitées au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) et au Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), ainsi qu'en fonction de la LAVMT, au Fonds nature et ville et Adapt+ ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

7. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation, estimée à 2028, sous la rubrique 6150.33001.*

L'arrêté 468-26.05 est accepté par 31 oui, 0 non, 1 abstention.

j) Disponible CDD pour les remplacements – Service de la petite enfance – Demande de crédit budgétaire supplémentaire en cours d'année (Fr.800'000.--) (461-26.04)

=====

M. VÖLKI : notre groupe, le Centre-Verts libéraux va finalement accepter le crédit budgétaire en cours d'année de Fr.800'000.-- environ. Ce crédit est destiné à couvrir le solde 2026 des coûts des CDD pour les remplacements de longue durée.

Soucieux de la bonne gestion des deniers publics de notre commune, notre groupe souhaite en revanche avoir un suivi en commission sociale et petite enfance, de la gestion des ressources humaines, de l'absentéisme et des dépenses de ce pot CDD.

De plus, nous invitons le service de la petite enfance à analyser son fonctionnement dans un but d'identifier des leviers d'économies et d'en faire rapport à la Commission sociale et petite enfance.

M. DEROBERT : je vais être direct : le groupe PLR va soutenir ce crédit de Fr.800'000.--. Je pourrais vous dire que ce n'est pas une volte-face, mais c'en est une, et on l'assume.

Entre la dernière séance et aujourd'hui, nous avons eu une discussion au sein du groupe, mais aussi avec d'autres acteurs politiques de la commune qui nous ont amenés à revoir notre position. On a pesé les arguments, on a regardé les chiffres en face et on a envisagé le scénario de la fermeture de groupes. On l'a vraiment envisagé, mais ce n'est pas une solution, c'est un aveu d'échec. Face à cela, on ne peut pas se retrancher derrière des principes quand ce sont les familles qui en font les frais.

Maintenant, que les choses soient claires, ce vote ne referme pas le débat, il l'ouvre, parce que le malaise qu'on ressent vis-à-vis de la petite enfance ne date pas d'aujourd'hui. Les chiffres qui bougent, les corrélations qu'on a peine à suivre, les dépassements qui reviennent chaque année.

Ce n'est pas une posture politique de dire qu'on y voit mal, c'est un constat. C'est exactement pour cela qu'on a demandé un audit. Et je me réjouis qu'il ait été voté ici à l'unanimité. On a besoin de comprendre ce service, ses coûts et comment il fonctionne, où il peut s'améliorer.

Aujourd'hui, on accorde ce crédit. En contrepartie, on attend de la clarté, de la lisibilité et des réponses. C'est la base pour qu'on puisse avancer ensemble sur ce dossier.

M. LORENZINI : je souhaite juste apporter une petite correction à la prise de parole de mon collègue, M. VÖLKI, concernant la commission concernée par la présentation de l'absentéisme, etc. On souhaiterait plutôt qu'elle parte à la Commission de l'administration plutôt que la petite enfance.

Mme DELFIM : je vais être aussi directe. On va soutenir cet arrêté. Malgré tout, on va quand même revenir sur ce qui avait été dit par Mme MOYARD, ce ne sera pas une obligation de dépenser la totalité. Si tout d'un coup ce n'est pas nécessaire, ce sera remis en faveur des comptes de la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Mme MOYARD : vous avez tout à fait raison, Mme DELFIM, pour cette ligne comme pour toutes les autres, un budget n'est pas une obligation de dépense, mais une autorisation de dépense. Donc, bien entendu que ce qui n'est pas nécessaire et s'il n'y a pas autant d'absences, il n'y a pas autant de grossesses, il n'y a pas autant d'accidents, bien entendu que nous ne chercherons pas par tous les moyens à dépenser cette somme.

Je remercie les différents groupes qui ont pris la parole. C'est un élément important là aussi pour les familles. Le Conseil administratif n'envisageait pas de devoir expliquer aux familles qu'elles pouvaient reprendre leurs enfants, parce que ces groupes allaient être fermés, parce qu'aujourd'hui on n'avait pas pu remplacer Mme Dupont ou M. Durand. Donc, on se réjouit de cela.

Néanmoins, et c'est vrai pour toutes les autres prestations, on cherche à avoir une continuité des prestations pour la politique de la petite enfance comme pour toutes les autres. Ce n'est pas qu'on n'entretient plus les parcs, si on a trop d'absences chez les jardiniers : on les remplace. Ce n'est pas qu'on arrête tous les projets d'architecture parce qu'on a une architecte qui est enceinte, etc. Donc il n'y a pas de spécificité à la petite enfance de ce point de vue-là. Evidemment, au vu de son poids relatif dans les RH, bien entendu qu'elle pèse. Et étant donné que, comme c'est le cas pour les aides de cuisine, elles doivent être remplacées à un pour un, pour les raisons qui avaient été expliquées en commission, à savoir les normes d'encadrement extrêmement strictes imposées par le cadre cantonal, cela ne laisse pas énormément de place à la créativité.

Par contre, effectivement, je souhaite vous rassurer et vous dire que le Conseil administratif mettra tous les moyens en œuvre, d'une part pour répondre positivement à la motion que vous avez votée concernant cet audit, dont nous devons encore en déterminer les contours. On ne reprendra peut-être pas l'entier des invites, mais je vous l'avais dit, je vous le redis, en ce qui concerne les absences et la manière de les gérer, c'est un point tout à fait essentiel et ce n'est pas le seul qu'on gardera, mais c'est un point tout à fait essentiel qui sera travaillé.

La seule chose, c'est qu'il faut se rendre compte qu'il n'y a pas de solution miracle qui produit des économies dantesques instantanément. Un des éléments que vous avez d'ailleurs et on vous en remercie, accepté, c'était la modification de la gouvernance des structures qui vise à renforcer le management de proximité. Cela aura, nous en sommes convaincus, pour conséquence, à moyen ou long terme, de produire une baisse des absences, pas une division par deux, mais une baisse. C'est un exemple concret de mesures qu'on a déjà mis en œuvre. Et nous en trouverons certainement d'autres.

Notre but a toujours été de travailler dans la clarté et la transparence. Il faut simplement avoir les outils qu'il faut au niveau RH, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui, ni pour le service de la petite enfance, ni pour les autres dans cette administration, autant qu'on l'aimerait en tout cas à ce jour. Nous travaillerons sur ces questions de manière à pouvoir le plus possible vous apporter les réponses qui vous sont nécessaires.

On a pris note que vous souhaitiez un suivi en Commission de l'administration. Elle a moins de séances que les autres et elle a un ordre du jour pas mal chargé à la rentrée, mais on regardera avec la présidente comment organiser cela. Dans tous les cas, on fera les extractions des chiffres, et ce sera un pointage, donc cela ne prend pas énormément de temps. Je pense qu'il est utile de ne pas le mettre uniquement à l'Administration, mais une fois qu'on l'a préparé, on peut bien faire un pointage à l'Administration, à la Sociale, que sais-je, aux Finances encore si c'était nécessaire.

On vous reviendra comme demandé sur ces éléments. Je vous remercie beaucoup et je vous remercie d'avance de ce soutien à ce crédit complémentaire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

M. COUTO : je n'ai pas été assez rapide pour parler avant Mme MOYARD. Il y a des choses sur lesquelles je voulais attirer l'attention, comme le fait d'avoir un suivi de toutes les dépenses, avec ce crédit qui est octroyé, en Commission de l'administration, que l'on sache pour quels cas l'argent a été utilisé. Donc je compte sur Mme MOYARD, comme elle l'a dit, pour que ce suivi soit fait. Donc nous allons soutenir aussi cet arrêté.

Mme ABDEL-LATIF : le groupe socialiste est ravi de voir l'issue des négociations. Il est vrai qu'il est extrêmement important pour les familles de savoir que les groupes d'enfants ne devront pas fermer du fait d'un manque de personnel et que les prestations continueront d'être assurées, on espère, toujours avec une qualité des prestations qui soit à la hauteur de ce qu'on a à la commune de Lancy.

On vous remercie de votre compréhension et puis de votre conscience des enjeux qui sont très, très importants. Merci beaucoup.

M. GAMBERONI : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de cet arrêté.

Vu la nécessité de procéder au remplacement du personnel éducatif lorsque celui-ci est absent ;

Vu les normes cantonales strictes en matière de taux d'encadrement ;

Vu les différents leviers mis en place par le service de la petite enfance pour faire face aux absences du personnel éducatif ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la Commission conjointe sociale, petite enfance et finances, séance du 6 mai 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de Fr. 800'000.-- destiné aux remplacements du personnel éducatif du service de la petite enfance ;*
2. *de comptabiliser ce montant dans le compte des résultats 2026, sous la rubrique 54.30 ;*
3. *de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire le capital propre.*

L'arrêté 461-26.04 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. GAMBERONI : nous n'avons pas reçu de demande de lecture de rapports pour les points 8 à 14. Ils seront insérés au procès-verbal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****8) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 12 MAI 2026 – RAPPORTEURE : MME PRISCILLE DIA**

a) Election de la Présidence et de la Vice-présidence dès le 1^{er} juin 2026
=====

L'élection des Mme CERCHEZ (PS) en tant que Présidente et de M. COUTO (MCG) en tant que vice-Président est approuvée à l'unanimité.

b) Divers
=====

Un commissaire fait remarquer qu'une souche a été coupée sous le préau de l'école du Petit-Lancy. Il demande si celle-ci sera remplacée. M. BONFANTI déclare qu'un diagnostic ainsi qu'une démarche participative ont été lancés afin de retravailler l'ensemble du préau.

Un autre commissaire souligne la présence d'un tronc de plus grande taille au chemin des Vieux-Chênes avec la présence de guêpes. M. BONFANTI répond qu'une vérification sera effectuée.

**9) COMMISSION DE LA CULTURE ET PROMOTION ECONOMIQUE –
SEANCE DU 26 MAI 2026 – RAPPORTEUR : M. SMULT KOUAME**

a) Bilan de la promotion économique 2025
=====

Le délégué à la promotion économique présente les résultats de la première année de mise en œuvre de la stratégie adoptée en 2025, déclinée en quatre piliers. Les indicateurs de performance s'avèrent globalement positifs et le travail jugé bien géré par les commissaires.

Les discussions de la commission ont porté sur les points suivants :

- Dépendance envers les partenaires externes : Interrogé sur le recours systématique à des structures tierces (ex. tpg abo+, festival Transforme), le service relève que cette collaboration est indispensable pour légitimer les démarches auprès des commerçants ou des jeunes entrepreneurs, l'administration ne disposant pas d'une expertise omnisciente.
- Interruption de projets et perspectives : Des questions ont été soulevées quant à l'arrêt de l'association *Lancy Commerces* et du prix *Entrepreneuriat Transforme* (suspendu car le festival ne se tenait plus sur la commune). Le service précise que des alternatives plus fiables sont en cours d'élaboration avec la formation professionnelle. Le Conseil administratif rappelle qu'il est d'usage de mener des actions limitées dans le temps (3 à 5 ans) afin d'évaluer leur efficacité réelle et réorienter les ressources si l'intérêt des petits commerces s'avère insuffisant.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026**b) Election de la Présidence et de la Vice-présidence dès le 1^{er} juin 2026**

=====

Pour l'année de commission à venir, les nominations suivantes sont validées :

- Président : M. GAMBERONI
- Vice-présidente : Mme CERCHEZ

c) Divers

=====

Pas de divers

**10) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 28 MAI 2026 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT****a) Audition des représentant-es du personnel**

=====

La présidente de la commission du personnel a ouvert l'audition en remerciant la commission pour cette convocation, qu'elle n'attendait pas. L'échange qui a suivi a duré près d'une heure et a permis d'entendre un tableau sincère et parfois préoccupant de la situation au sein de l'administration.

Sur le fond, plusieurs signaux méritent attention. La révision du statut du personnel et la refonte des descriptifs de poste ont produit des effets inégaux selon les collaborateurs, certains ayant perdu des classes salariales là où d'autres ont progressé. La suppression de la prime d'assurance-maladie reste la mesure la plus douloureusement ressentie, en particulier par les catégories les moins bien rémunérées. À cela s'ajoutent des inégalités salariales persistantes entre anciens et nouveaux collaborateurs effectuant un travail identique, avec des écarts pouvant atteindre 1'000 francs.

Sur le plan humain, les représentants ont décrit une administration en croissance rapide qui peine à maintenir l'esprit de proximité qui faisait autrefois sa réputation. Le turnover est important, la charge de travail s'alourdit et des cas de burn-out ont été signalés. La voie hiérarchique obligatoire avant toute saisie par la commission du personnel est vécue par certains comme un frein réel à l'expression des difficultés, beaucoup renonçant dès le premier refus.

La question de la retraite a également occupé une place importante. Des demandes de prolongation au-delà de 64 ans auraient été refusées, et l'accompagnement proposé par l'employeur est jugé trop limité, certains collaborateurs découvrant tardivement des délais dépassés ou ignorant simplement les démarches à entreprendre.

Malgré ce tableau, les représentants ont tenu à souligner l'engagement des équipes et la qualité des relations entre collègues. C'est davantage l'institution qui est questionnée que le travail lui-même.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026**b) Audition des représentant-es du personnel – Echange entre les commissaires, le Conseil administratif et le Secrétaire général**
=====

Dans un second temps, Mme MOYARD et M. GROSCLAUDE ont apporté leur lecture de la situation. Tous deux ont salué l'évolution positive de la commission du personnel depuis sa recomposition, qui offre désormais une meilleure représentativité de l'ensemble des services. Plusieurs chantiers sont en cours, dont l'harmonisation des régimes horaires, dossier récemment ouvert qui vise à corriger des pratiques trop hétérogènes.

Sur les remontées du terrain, Mme MOYARD a précisé que la règle du passage préalable par la hiérarchie ne vise pas à bloquer les collaborateurs, mais à éviter que des problèmes soient portés devant la commission sans que les responsables concernés en aient été informés. Elle a reconnu que certains dossiers prennent du temps et que les partenaires sociaux aimeraient parfois avancer plus vite.

Un commissaire a soulevé la question des enquêtes de satisfaction. Il existe un outil de suivi interne, nominatif, dont les informations remontent uniquement au Secrétaire général, aux ressources humaines et au magistrat concerné. Son caractère nominatif a été questionné, l'anonymat étant généralement considéré comme plus favorable à une expression libre. Mme Moyard a reconnu que cet outil mérite d'être repensé.

À l'issue des échanges, la commission a souhaité qu'une prochaine séance permette d'approfondir certaines thématiques, notamment la retraite et la communication interne, auxquelles l'administration se dit prête à revenir avec des éléments de réponse concrets.

c) Election de la Présidence et de la Vice-présidence dès le 1^{er} juin 2026
=====

La commission a élu à l'unanimité Mme VANDEPUTTE comme Présidente et Mme ABDEL-LATIF comme vice-Présidente pour la période débutant le 1er juin 2026

**11) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026 –
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN**
=====**a) Election de la Présidence et de la Vice-présidence**
=====

Le groupe PLR propose la candidature de Mme KHATCHADOURIAN à la présidence de la Commission.

Le groupe MCG propose la candidature de Mme BEUN à la Vice-présidence de la Commission.

Mme KHATCHADOURIAN est élue Présidente et Mme BEUN est élue Vice-présidente de la commission, sous les applaudissements des commissaires.

Mme KHATCHADOURIAN remercie les membres de la commission pour leur confiance et prend la présidence de la séance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026**b) Concepts de sécurité des manifestations communales**

=====

Mme GACHET ouvre le sujet et M. BATTISTELLA présente le concept de sécurité des grandes manifestations communales. Désormais opérationnel et intégré à l'administration, il pourra être déployé dès l'été.

M. OLIVEIRA nous rappelle que l'augmentation de la fréquentation des principales manifestations communales a conduit la commune à développer un concept structuré de sécurité. Dans ce cadre, trois collaborateurs ont suivi une formation spécialisée afin de renforcer l'anticipation et la gestion des risques liés à ces événements.

M. BATTISTELLA nous présente le concept de sécurité et explique que la forte hausse de fréquentation des manifestations communales (les principaux enjeux sont apparus entre 2023 et 2024, période durant laquelle la fréquentation des manifestations communales a fortement augmenté) a rendu nécessaire la professionnalisation de leur organisation. Le concept de sécurité vise à identifier et maîtriser les risques grâce à une analyse structurée, des mesures adaptées et des compétences spécifiques, renforcées notamment par la mise en place d'outils de suivi en temps réel de la fréquentation.

Concernant la fréquentation des manifestations, celle-ci a augmenté notamment en 2025 avec plus de 22'600 personnes pour les Fêtes des écoles et du 1^{er}-Août : un système de comptage numérique ayant été mis en place.

M. BATTISTELLA nous indique que la professionnalisation de la sécurité événementielle a conduit trois collaborateurs à suivre une formation spécialisée en gestion des risques et des foules (Certificat et diplôme en sécurité événementielle et gestion de foule). Cette démarche a permis de structurer le concept de sécurité, fondé sur une analyse détaillée des risques afin d'anticiper les incidents potentiels et de définir les mesures adaptées (analyse de risques, mesures de prévention, responsabilités, gestion de crises et procédures).

Les principaux risques liés aux manifestations communales sont d'ordre météorologique (connexion avec Météo Suisse). Au-delà de 6'000 participants, les exigences cantonales imposent la présence d'une ambulance avec équipage sur site.

Il nous explique également la question des responsabilités avec un organigramme (rôles, niveaux de décisions, responsabilités stratégiques, tactiques et opérationnelles avec des mesures adaptés et solutions).

Un poste de commandement permanent équipé informatiquement a été installé dans la ferme Navazza.

Concernant la gestion de crise, une chaîne de communication et de commandement a été mise en place, avec des briefings réguliers et une information immédiate des autorités en cas de situation dégradée afin de permettre une prise de décision rapide et adaptée.

M. BATTISTELLA nous explique que le dispositif vise à détecter rapidement les incidents grâce à la mobilisation de nombreux acteurs de terrain. En cas de crise majeure, un état-major est activé afin de mettre en œuvre les mesures prévues, pouvant aller jusqu'à l'évacuation, le confinement ou l'interruption de la manifestation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Abordant ensuite l'organigramme du dispositif, M. BATTISTELLA nous présente une organisation structurée en trois niveaux (stratégique, tactique et opérationnel), impliquant l'ensemble des services concernés (service de sécurité qui coordonne la police municipale, les pompiers volontaires et les contrôleurs du stationnement, le SE, le SAS avec les TSHM et CEJ).

Le jour de la manifestation, un poste de commandement centralise les informations et assure la coordination ainsi que la prise des décisions opérationnelles.

Il nous précise également que le concept de sécurité a été officiellement validé cette année par le Conseil administratif et le Secrétaire général et détaille ensuite le rôle des coordinateurs de manifestation et nous explique que le poste de commandement, dirigé par le chef d'engagement et en lien avec les autorités présentes, centralise les décisions majeures. Une aide au commandement assure le suivi et la traçabilité, l'ensemble des actions étant consigné dans un journal d'événements.

Mme GACHET souligne que le concept de sécurité clarifie les rôles et améliore la prise de décision grâce à un chef d'engagement, ce qui a montré son efficacité lors d'un incident survenu à la fête du 1^{er}-Août (des guêpes ayant piqués 14 personnes).

Un magistrat référent est désigné pour chaque manifestation afin de centraliser les décisions et clarifier les responsabilités du Conseil administratif, notamment en situation de crise.

Des scénarios d'urgence sont donc préétablis pour permettre une prise de décision rapide du CODIR en cas de crise, ce qui constitue l'essentiel du nouveau concept de sécurité.

Les Commissaires remercient les intervenants pour les explications fournies et saluent l'important travail réalisé. La qualité du travail réalisé est saluée mais la nécessité et la lourdeur administrative du nouveau dispositif, ainsi que sur la charge de travail qu'il implique est interrogée.

M. BATTISTELLA répond que le dispositif a été élaboré avec des ressources limitées et qu'il améliore l'efficacité en clarifiant les rôles et les responsabilités. Il relève une meilleure coordination depuis sa mise en place en 2019. Mme GACHET précise que ce concept s'applique uniquement aux manifestations de plus de 3'000 personnes.

Concernant l'évaluation des coûts du dispositif, notamment en termes de charge de travail, ainsi que sur son éventuel impact sur l'organisation de certaines manifestations, il est précisé que le principal coût supplémentaire résulte de l'obligation cantonale de prévoir une ambulance pour les événements de plus de 6'000 participants, indépendamment du concept de sécurité. Certaines manifestations ne pourraient plus être organisées faute de ressources suffisantes comme les promotions des enseignants et la Fête du 1er juin.

Concernant ce concept, celui-ci est exclusivement consacré à la gestion de la sécurité dans le cadre des manifestations communales, en particulier la Fête des écoles et la fête du 1^{er}-Août. Il ne s'applique pas aux autres situations ou événements relevant de la sécurité communale.

Quant à une éventuelle évacuation rapide de 9'000 personnes, celle-ci entraînerait effectivement une concentration de public dans les zones avoisinantes (notamment sur la route du Grand-Lancy), en particulier du côté du square Clair-Matin. L'objectif principal restant de mettre les participants à l'abri du danger identifié.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

En réponse aux interrogations sur les risques météorologiques (orages violents et grêle), il est précisé que différentes mesures de protection sont prévues selon les situations, privilégiant si nécessaire la mise à l'abri sur place. La commune dispose d'outils de suivi météorologique en temps réel et a élaboré plusieurs scénarios intégrant les capacités d'accueil et les itinéraires de sécurité.

En cas d'accident majeur (avec un grand nombre de blessés ou d'une explosion), le dispositif communal assure la prise en charge des premières minutes grâce à une antenne médicale sur site, avant le relais des services cantonaux compétents selon une chaîne de commandement prédéfinie.

Le principal rôle de la commune consiste donc à assurer la gestion de la foule pendant la manifestation.

En réponse aux interrogations sur la gestion des crises (comme la tempête à la Fête fédérale de gymnastique de Bienne), il est précisé que le dispositif prévoit une intervention dès les premiers signes de gravité et que les événements dépassant les capacités communales entraînent immédiatement l'engagement des services cantonaux compétents.

Des situations comparables, ni aucune crise majeure, n'ont été rencontrées lors des manifestations organisées par la commune. Plusieurs incidents ou situations particulières ont déjà dû être gérés en interne sans que le public ne s'en aperçoive.

Il est rappelé que le concept de sécurité ne constitue pas une garantie absolue, mais qu'il fournit un cadre de travail, des procédures, des moyens d'anticipation et une organisation permettant de réagir de manière coordonnée.

Une cellule de suivi assure donc un monitoring continu de la manifestation grâce à des points réguliers et une coordination permanente entre partenaires, depuis le début jusqu'à la fin de l'événement.

Concernant la traçabilité des événements et le journal de bord intégré au concept de sécurité, il est indiqué que celui-ci a principalement pour objectif de formaliser des pratiques déjà existantes, de clarifier les rôles et responsabilités, et de renforcer le suivi des décisions, sans mise en place de nouvelles procédures majeures.

Concernant les adaptations apportées au dispositif, quelques ajustements ont été réalisés à la suite de l'édition précédente (cortèges, dispositifs de circulation, plans et listes d'intervenants).

S'agissant des responsabilités, il est rappelé que la responsabilité des manifestations incombe à l'organisateur, en l'occurrence la Ville de Lancy, tandis que les assurances communales sont gérées par le service financier et offrent une couverture adaptée en cas d'éventuelles demandes d'indemnisation.

M. WEISS élargit la présentation et précise que le concept de sécurité s'inscrit dans l'organisation globale des manifestations communales, qui en compte environ seize par an, et n'en constitue qu'un élément parmi d'autres. L'organisation des manifestations repose sur des ressources limitées, avec trois équivalents plein temps dont deux seulement assurent l'organisation opérationnelle.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Il nous explique que le concept de sécurité modifie significativement les compétences, responsabilités et méthodes de travail liées à l'organisation des manifestations, dont la préparation est particulièrement importante au vu du nombre élevé de participants : les manifestations communales réunissant chaque année plus de 20'000 participants.

Les coordinateurs de manifestations ont désormais un rôle de pilotage transversal impliquant la coordination des services et la compréhension des enjeux de chacun, appuyé par une formation spécifique au concept de sécurité.

Il nous précise que l'organisation d'une manifestation de grande ampleur peut nécessiter jusqu'à douze mois de préparation et que les organisateurs de manifestations deviennent désormais de véritables coordinateurs.

M. WEISS ajoute que la formalisation des procédures, la création d'un COPIL et l'absence de renforcement des effectifs malgré l'augmentation des responsabilités liées au concept de sécurité constituent des évolutions majeures dans l'organisation des manifestations.

Concernant la charge administrative liée au suivi des activités et à la coordination des acteurs du concept de sécurité, il est précisé qu'un procès-verbal est systématiquement rédigé à chaque séance, pour un total d'environ une quinzaine.

Le nombre de séances varie selon les manifestations et leur niveau d'enjeux, avec une intensification à l'approche des événements, sous la coordination du pôle événements et communication.

Dans le cadre du Marché de Noël, une coordination est prévue avec les entreprises de sécurité implantées dans le périmètre concerné, notamment celles situées dans des zones susceptibles d'être utilisées lors d'une évacuation ou dans le cadre des dispositifs de sécurité, et qu'une coordination existe avec plusieurs entreprises du secteur de Pont-Rouge, les organisateurs des manifestations, le service de l'aménagement du territoire et les services concernés.

M. OLIVEIRA rappelle que le concept de sécurité présenté ce jour s'applique exclusivement aux deux manifestations communales de grande ampleur que sont la Fête des écoles et la Fête du 1^{er}-Août.

Précisons que le Marché de Noël, en croissance, pourrait nécessiter à terme un dispositif de sécurité adapté, mais que ses enjeux restent actuellement inférieurs à ceux des grandes manifestations estivales en raison d'une fréquentation plus étalée.

Concernant le rôle de la commune dans le cadre du Marché de Noël, qui réunit principalement des commerçants et des acteurs privés, la collectivité publique intervient dans l'organisation et la sécurisation d'un tel événement afin de garantir la sécurité des usagers et du public (les voies d'évacuation, le contrôle des installations utilisant des braseros, de présence d'extincteurs ou encore de dispositifs de prévention assurés par les sapeurs-pompiers). Aucun concept de sécurité formalisé comparable à celui présenté ce jour n'est actuellement en vigueur pour cette manifestation.

Par rapport à la Fête des écoles et la fête du 1^{er}-Août qui sont clairement des manifestations publiques organisées par la Ville, le Marché de Noël est également une manifestation organisée par Lancy et relève donc de la responsabilité communale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Il est précisé que, pour les événements privés (comme certains festivals), le concept de sécurité est pris en charge par l'organisateur, la commune n'intervenant que pour ses compétences propres, notamment en matière de police, circulation et sécurité publique.

c) Divers

=====

Un problème récurrent de rodéos urbains est signalé impliquant des scooters modifiés dans le secteur de Pont-Rouge, principalement entre 23h00 et minuit. L'un des commissaires a été témoin à plusieurs reprises de comportements dangereux et bruyants (notamment sur l'axe reliant le Village du soir à l'Étoile) et souhaite attirer l'attention de la commission sur les nuisances que ces pratiques peuvent engendrer pour les riverains.

M. ALESSANDRI indique que cette information sera transmise aux patrouilles concernées. Malheureusement, ces rodéos urbains sont en augmentation et que leur répression relève principalement de la police cantonale, la police municipale intervenant régulièrement dans des opérations conjointes de prévention et de contrôle (parfois jusqu'à 2h00 du matin).

Il est précisé que plusieurs secteurs ont été identifiés comme particulièrement concernés, notamment la route des Jeunes aux abords du Village du soir, l'avenue Eugène-Lance ainsi que le secteur du Petit-Lancy (notamment sur le chemin Gérard-De-Ternier, à proximité du CFPC, un chemin privé), où un accident impliquant un jeune conducteur s'est produit. Elle relève que les interventions dans ce domaine sont systématiquement conduites en collaboration avec la police cantonale.

**12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 2 JUIN 2026 –
RAPPORTEURE : MME PRISCILLE DIA****a) Présentation de l'étude d'avant-projet relative à la requalification de l'avenue Eugène-Lance**

=====

L'un des principaux objectifs est de redonner une identité harmonieuse à l'ensemble de l'avenue Eugène-Lance et de définir un tracé qui serait un seul lieu de bout en bout, avec un caractère de promenade sur l'espace piéton côté coteau et des espaces de pause pour permettre des déambulations.

L'objectif est de marquer l'entrée de l'avenue par une zone de rencontre à double sens, limitée à 20 km/h, puis la voie s'engagerait dans une zone 30km/h à sens unique. Le double sens reprendrait à partir de la route du Bachet, et une zone de rencontre se situerait à l'extrémité de l'avenue.

Les zones de traversée et les trottoirs seraient recouverts d'un revêtement moins imperméable qui permettrait le réemploi des pavés des trottoirs, dont environ 60% pourraient être réalisés. Il y aurait aussi sur l'entrée de l'avenue un petit giratoire qui permettrait de rebrousser chemin, et de partir à gauche ou à droite aux personnes qui sortent de l'Adret.

Au niveau de la place Marignac, le mur serait supprimé pour permettre l'avancée du parc sur l'avenue, le maintien des stationnements vélos, une arborisation plus importante et des stationnements PMR. Un dépose-minute serait créé pour les usagers de la piscine. Le choix a été

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

pris d'effacer le trottoir pour permettre plus d'espace à la promenade et permettre la déambulation à travers le parc.

L'extrémité de l'avenue serait marquée par la fin de la piste cyclable, en raison du double sens de circulation et des stationnements. Ensuite le projet du SAT se termine et le travail du STE commence avec la création d'un éco-point et une zone de rencontre à 20 km/h au bout de l'avenue du chemin des Anémones.

Concernant les éléments financiers, le projet est en phase 31 avec un chiffrage +/- 25%, une surface aménageable conséquente d'un peu plus de 19'000 m², un coût des travaux estimé à Fr.9'884'000.-- et un coût d'étude d'environ 1 million de francs. Il existe plusieurs subventions, notamment le Projet d'Agglomération 5 dont le paquet de mesures prendrait en considération 50% du coût imputable, avec obligation d'un démarrage des travaux entre 2030 et 2032. Le FIE subventionne, quant à lui, Fr.413.- par m² d'aménagement de la mobilité, le FIDU Fr.50.- par m² d'espace public, et les subventions liées à la loi sur l'arborisation ne sont pas encore déterminées, mais Mme FASQUEL indique qu'elles se basent sur trois critères principaux, soit la densité de population, la chaleur ressentie et le taux de canopée.

b) Présentation de l'étude d'avant-projet relative aux aménagements de mobilité douce au chemin des Semailles

=====

La présidente indique que ce point est remis à la prochaine séance étant donné l'heure avancée.

c) Divers

=====

Genève Montagne

M. BONFANTI indique que le retour positif de l'autorisation de construire de Genève Montagne n'a fait l'objet d'aucun recours auprès du Tribunal administratif. L'autorisation est donc en force.

Fief-du-Chapitre

M. BONFANTI rapporte qu'une demande de dérogation a été reçue de la part du Canton, concernant la surélévation d'un immeuble. Une telle construction exige normalement un PLQ, mais une dérogation peut être accordée, ce qui est le cas ici.

PAV

La présidente fait remarquer qu'aucun parc à chiens n'est prévu dans le PAV.

M. BONFANTI fait savoir que Lancy n'a que peu de terrains au PAV hormis le périmètre ferroviaire.

Un parc à chiens de 60'000 m² est prévu dans le périmètre de Carouge.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026**13) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 3 JUIN 2026 – RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT**

a) Présentation du bilan plan climat
=====

Le premier bilan du Plan climat de Lancy, adopté en 2024, montre une progression globalement positive des mesures mises en œuvre par la commune. Le suivi vise à évaluer l'avancement des objectifs, à adapter certaines cibles et à orienter les futures décisions budgétaires.

Principaux résultats

Énergie : les actions en faveur de la transition énergétique des bâtiments privés progressent bien grâce au programme Bonus Énergie, qui a soutenu des rénovations, des pompes à chaleur et des installations photovoltaïques. Pour les bâtiments communaux, la nouvelle Stratégie énergie 2025-2030 a permis de préciser les objectifs.

Mobilité : les mesures de promotion du vélo et des transports publics ont donné de bons résultats : création de nouvelles places de stationnement pour vélos, cours de conduite, bourses aux vélos et nombreuses subventions pour les vélos et les abonnements TPG. Certaines incertitudes demeurent toutefois en raison de restrictions budgétaires prévues pour 2026.

Biens de consommation : c'est le domaine le plus avancé. La commune a développé plusieurs actions en faveur d'une alimentation durable, notamment à travers une charte pour le restaurant communal Le Temps d'un arrêt., des actions de sensibilisation et de nouvelles mesures dans les écoles et structures préscolaires.

Construction durable et territoire : ces thématiques progressent plus lentement. Des outils de suivi et de nouvelles méthodes d'évaluation sont en cours de développement. Parmi les réalisations concrètes figurent la plantation d'arbres et l'installation d'aménagements ombragés sur le territoire communal.

Discussion : les commissaires ont principalement débattu du coût du Plan climat. L'administration a expliqué qu'il est difficile d'isoler les dépenses strictement liées au climat, car de nombreuses actions sont intégrées aux projets courants de la commune. Plusieurs pistes d'évolution ont également été évoquées, comme l'intégration future des batteries domestiques ou de l'électromobilité dans la prochaine version du Plan climat prévue pour 2030.

Conclusion : le bilan met en évidence une dynamique positive et une implication croissante des services communaux. Si certaines mesures nécessitent encore un renforcement du suivi et de la coordination, le Plan climat constitue désormais un outil structurant pour accompagner la transition climatique de la Ville de Lancy.

b) Divers
=====

M. BONFANTI a confirmé qu'il est prévu de faire venir l'association Free-Go et qu'elle devrait intervenir d'ici le mois d'octobre.

Concernant la collecte des déchets au chemin de Tivoli, M. BONFANTI a expliqué que tous les bâtiments ne peuvent pas être raccordés à l'éco point existant, faute de capacité suffisante pour

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

absorber davantage de déchets; certains immeubles restent donc soumis à la collecte traditionnelle. Aucun changement n'est actuellement planifié.

**14) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 8 JUIN 2026 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT**

Divers

=====

La question d'un vote de principe sur l'ouverture complète de la crèche de Surville a été évoquée. Il a été précisé que le recrutement pour août 2026 est largement avancé et qu'une ouverture intégrale immédiate n'est plus possible. L'ouverture complète de la structure reste prévue dans le cadre du budget 2027.

POINTS FINAUX**15) REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF (INFORMATIONS)**

a) Questions écrites

=====

LABELS DE LA VILLE DE LANCY (QE 166-2026)

Nous vous remercions pour votre question écrite relative aux démarches de labellisation de la Ville de Lancy. La Ville s'est engagée, au fil des années, dans plusieurs processus de certification et de labellisation, portés par différents services de l'administration. Ces démarches s'inscrivent dans le cadre des politiques communales en matière d'énergie, de mobilité, d'environnement, de santé, d'alimentation et de ressources humaines.

Afin d'offrir une réponse aussi claire et complète que possible aux quatre questions posées, nous avons réunis les différents labels par service. Pour chaque label, sont indiqués: une description du label, son coût d'obtention, les modalités et coûts de renouvellement, ainsi que les avantages concrets pour la Ville et ses habitant-es.

Service de l'aménagement du territoire (SAT)**Label Cité de l'énergie GOLD (valide de 2025 à 2028)**

Description: Attribué par l'Association European Energy Award, ce label récompense les communes qui mettent en œuvre une politique énergétique exemplaire en matière de développement durable. La Ville de Lancy est labellisée depuis 2003 et a obtenu le niveau GOLD pour la première fois en 2020, puis à nouveau en 2025.

Coût d'obtention initial (2007): CHF 17'216.– (bruts), réduits à CHF 9'716.– nets après subventions (SuisseEnergie CHF 3'000.– et Canton CHF 4'500.–).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Renouvellement et coûts : Ré-audit tous les 4 ans. Cotisation annuelle de CHF 5'000.– depuis 2023 (auparavant CHF 2'600.–). Des frais spécifiques s'ajoutent à chaque re-labellisation, partiellement compensés par des subventions. Le tableau ci-après récapitule les coûts nets successifs :

<i>Période de ré-audit</i>	<i>Coût brut (CHF)</i>	<i>Subvention (CHF)</i>	<i>Coût net (CHF)</i>
<i>Labellisation initiale 2007</i>	<i>17'216</i>	<i>7'500</i>	<i>9'716</i>
<i>Ré-audit 2011</i>	<i>15'552</i>	<i>6'025</i>	<i>9'527</i>
<i>Ré-audit 2016</i>	<i>19'440</i>	<i>16'812</i>	<i>2'628</i>
<i>Ré-audit 2019–2020</i>	<i>21'928</i>	<i>16'812</i>	<i>5'116</i>
<i>Ré-audit 2024–2025</i>	<i>18'533</i>	<i>5'000</i>	<i>13'533</i>
<i>Total 2007–2025</i>	<i>92'669</i>	<i>52'149</i>	<i>40'520</i>

Avantages : Ce label atteste d'une politique énergétique ambitieuse et positionne la Ville parmi les communes exemplaires à l'échelle européenne. Il a conduit à un suivi structuré des consommations énergétiques des bâtiments communaux, facilitant les optimisations et les démarches de sortie progressive des énergies fossiles. Des subventions importantes ont permis de réduire substantiellement les coûts nets sur la durée (CHF 40'520.– nets pour CHF 92'669.– bruts de 2007 à 2025).

Label Ecomobile (2023–2027)

Description : Ce label est attribué par l'Office cantonal des transports (OCT) et valorise les entreprises et institutions genevoises qui mettent en place des plans de mobilité pour leurs collaboratrices et collaborateurs. Il s'agit de la première labellisation de la Ville.

Coût d'obtention et renouvellement : Aucun coût financier direct n'est associé à ce label, qui est attribué par l'administration cantonale.

Avantages : Ce label valorise l'engagement de la Ville en faveur d'une mobilité plus durable pour ses collaboratrices-eurs, et contribue plus largement à la réduction de l'empreinte environnementale des déplacements liés à l'administration communale.

Service des sports et des locations de salles (SDSL)

Label Commune en santé (valide 5 ans, renouvelable)

Description : Ce label valorise les actions et prestations mises en œuvre par la Ville en faveur de la promotion de la santé et du bien-être de la population. La démarche repose sur un inventaire des mesures existantes dans différents domaines.

Coût d'obtention : Aucun coût financier direct. L'obtention a nécessité un important travail interne de recensement et de synthèse, impliquant plusieurs services de l'administration.

Renouvellement et coûts : Renouvelable sur réévaluation à l'issue des 5 ans, sans coût financier direct.

Avantages : Pour les habitant-es, ce recensement permet de mieux identifier les prestations disponibles et les ressources mises à leur disposition. Pour la Ville, il constitue un outil de pilotage permettant de dresser un état des lieux des actions existantes, d'en identifier les points

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

forts et de repérer les axes de développement. Ce label renforce l'image d'une commune attentive à la qualité de vie, à la prévention et à la santé de sa population.

Service de l'environnement (SE)

Label Bio Suisse – Bourgeon (depuis 2018)

Description : Ce label atteste du recours à des méthodes d'entretien biologiques et couvre l'ensemble des activités du Service des espaces verts.

Coût d'obtention : CHF 526.50 lors de la certification initiale en 2018.

Renouvellement et coûts : Cotisations et frais annuels (sur la base des factures 2025) : cotisation Association Bio Genève CHF 100.–, cotisation Association Bio Suisse CHF 130.60, contrôle et certification Bio Inspecta CHF 380.50 – soit un total annuel de CHF 611.10.

Avantages : Sur le plan opérationnel, ce label a conduit le service à faire évoluer sa vision de l'entretien, favorisant le respect de l'environnement, l'entretien différencié et les plantations indigènes. Certaines tâches (tonte, taille, arrosage) ont pu être réduites. Sur le plan de la visibilité, la démarche de Lancy est régulièrement citée comme exemple à l'échelle suisse, la Ville faisant partie des collectivités pionnières en matière d'entretien bio des espaces verts. Cette labellisation s'inscrit de façon cohérente avec les projets de renaturation des cours d'eau et de développement de l'infrastructure écologique.

Service de la petite enfance (SPE)

Label Fourchette Verte (EVEP avec cuisine de production)

Description : Ce label certifie la qualité nutritionnelle des repas servis aux enfants en âge préscolaire. Il est détenu par les trois établissements de vie enfantine avec cuisine de production (Plateau, Couleurs du Monde, Chante-Joie).

Coût d'obtention : Ce label ayant été obtenu avant la municipalisation des établissements concernés, le service n'est pas en mesure de communiquer les coûts initiaux d'obtention.

Renouvellement et coûts : Cotisation annuelle de CHF 100.– par établissement, soit actuellement CHF 300.– par an. Ce montant est susceptible d'augmenter à l'ouverture de futurs établissements avec cuisine de production (notamment l'EVEP Érables, prévu dès août 2026).

Avantages : Ce label formalise et garantit la vérification externe de bonnes pratiques alimentaires. Il fournit un cadre reconnu, des contrôles réguliers et un accompagnement professionnel qui contribuent à maintenir une qualité nutritionnelle adaptée aux enfants en âge préscolaire.

Service des affaires sociales et du logement (SASL)

Label Fourchette Verte Junior (depuis 2015)

Description : Comme pour la plupart des communes genevoises, les restaurants scolaires de la Ville sont labélisés depuis 2015. Ce label engage la commune à offrir aux enfants des repas sains et équilibrés dans un environnement adéquat.

Coût d'obtention : Aucun frais d'entrée n'a été facturé lors de l'adhésion.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Renouvellement et coûts : Cotisation annuelle de CHF 3'000.– pour l'ensemble des restaurants scolaires.

Avantages : Ce label garantit un standard reconnu en matière d'alimentation saine pour les enfants scolarisés, avec des contrôles réguliers et un accompagnement professionnel fournis par une institution externe.

Label Fait maison – en cours d'obtention (restaurant "Le temps d'un arrêt")

Un dossier de labellisation "Fait maison" a été déposé pour le restaurant "Le temps d'un arrêt", dans le but de garantir la qualité des plats servis. A priori, cette démarche n'engendrera pas de frais. La réponse est attendue en septembre 2026.

Service des ressources humaines (SRH)

Label 1+ pour tous (renouvellement tous les 2 ans)

Description : Cette reconnaissance est décernée aux acteurs économiques privés ou publics qui engagent, à compétences égales, des personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi.

Coût d'obtention et renouvellement : Aucun coût, ni à l'obtention ni au renouvellement (tous les 2 ans).

Avantages : Ce label témoigne de l'engagement social de la Ville en faveur de l'insertion professionnelle. Il contribue à la politique d'inclusion de la commune et renforce sa marque employeur.

Remarque complémentaire - Service des travaux et de l'énergie (STE)

Le STE ne détient à ce stade aucun label de durabilité pour les bâtiments communaux. Toutefois, dans le cadre du Plan climat de la Ville et des nouvelles dispositions légales cantonales concernant les projets de rénovations et de nouvelles constructions, une étude comparative des principaux labels suisses disponibles (Minergie, Minergie-ECO, SNBS, DGNB et la démarche cantonale THQMAT – construire et rénover avec des matériaux sains¹) a été confiée au bureau Amstein + Walthert Genève pour un coût de CHF 14'161.60 TTC. À ce stade de l'analyse, il ressort que le recours à ces démarches de labellisation peut s'avérer pertinent lorsque les caractéristiques du projet le permettent. Celles-ci constituent en effet un outil pertinent pour atteindre, de manière transversale et cohérente, les objectifs fixés par le Plan climat et les nouvelles exigences légales, notamment lorsqu'aucun cahier des charges spécifique n'a été établi sur ces thématiques. Cette étude, fera prochainement l'objet d'une note au Conseil administratif afin de décider des suites à donner.

SERVITUDE PARCELLE 5037 (COMPOSTELLE) (QE 167-2026)

La parcelle n°5037 est située sur le territoire de Plan-les-Ouates. Toutefois, vous soulignez à juste titre son lien avec la parcelle adjacente n°4901, dépendance de l'ensemble des immeubles de la première étape de la Chapelle, sur laquelle est grevée une servitude d'usage public en faveur de la Commune de Lancy (cordon végétal, servitude n°81'688) située au quartier de la Chapelle, en zone de développement 3.

¹ <https://www.ge.ch/thqmat-construire-renover-avec-materiaux-sains>

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Cette servitude est au profit de la Commune de Lancy. À ce titre, l'ensemble des frais liés à son aménagement, son entretien et ses éventuelles réparations est également supporté par la Commune. Vous trouverez en annexe l'extrait de l'acte faisant mention de ces dispositions (annexe 1), ainsi que le plan de servitude associé (annexe 2).

La parcelle n°5037 est une propriété privée sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates. Néanmoins, votre question porte plus précisément sur le passage situé à l'est de la parcelle n°5037 (Plan-les-Ouates), lequel constitue un accès permettant aux habitant-es de cette parcelle de rejoindre le chemin situé au sud du quartier de Compostelle.

Aucune servitude de passage n'est inscrite sur la parcelle n°5037. Seule une servitude d'interdiction de certains établissement (servitude 12344) est inscrite (annexe 3).

En synthèse, les propriétaires de la parcelle n°5037 sont en droit de déboucher sur la parcelle n°4901 étant donné la servitude d'usage public qui grève le terrain ; et ils sont également dans leur droit d'interdire le passage sur leur parcelle n°5037 dont ils sont propriétaires et sur laquelle aucune servitude de passage n'est inscrite. Ainsi, s'agissant du panneau signalant l'interdiction de passage sur la propriété privée, il est tout à fait conforme à la situation foncière.

Portail donnant sur la parcelle n°5037. Chemin sur la parcelle n°4901.

Toutefois, s'agissant de la sente dessinée dans le cordon végétal, elle n'est pas entretenue par la Commune de Lancy et tout à fait tolérée étant donné qu'il se situe en zone de développement 3 et non en zone bois et forêt. Si vous souhaitez constater une dégradation signification du cordon boisé, vous pouvez vous rapprocher directement du Service de l'environnement de la Commune de Lancy afin de formuler un constat formel sur place de l'impact de la sente sur le cordon végétal.

Concernant une perméabilité permettant le passage du chemin de Compostelle à la Route du Saconnex d'Arve, la Ville de Lancy prendra contact avec les autorités de la commune de Plan-les-ouates afin de porter votre demande concernant la constitution d'une servitude de passage publique sur la parcelle privée 5037. Dans ce cadre, nous leur adresserons un courrier afin de les encourager à négocier la création du passage public que vous sollicitez.

b) Motions

=====

**POUR UNE CONSOLIDATION ET UN ÉLARGISSEMENT DU FONDS BIODIVERSITÉ
DE LA VILLE DE LANCY (M124-2025)**

- Contexte

La motion M124/2025 adoptée par le conseil municipal du 3 mars 2025 invite le Conseil administratif de la Ville de Lancy à élargir le fonds biodiversité existant en faveur de nouvelles prestations nature soutenues par la commune, en complément des subventions cantonales existantes.

Depuis 2022, la Ville de Lancy dispose d'un fonds biodiversité, alimenté par des contributions de remplacement d'arbres abattus sur le territoire lancéen, versées sur le fonds de compensation du Canton. Le fonds biodiversité est destiné à soutenir les propriétaires privés pour de nouvelles plantations, à conserver et restaurer la végétation sur domaine privé formant

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

les éléments majeurs du paysage urbain, et à réaliser les études et expertises nécessaires à la réalisation de ces mesures.

La présente motion vise à élargir les prestations soutenues par le fonds biodiversité pour d'autres mesures en faveur de la nature : limitation des espèces invasives, restauration et création de milieux propices à la préservation d'espèces menacées, plantation de haies vives (arbustes indigènes en port libre), création de milieux humides, création de micro-habitats, ainsi que l'offre de conseils d'entretiens favorisant la biodiversité, dispensés aux propriétaires privés ou aux régies.

- Bilan de l'utilisation du Fonds biodiversité-Arbres

Dès la création du fonds en 2023, les propriétaires privés ont pu recourir à une subvention par le biais d'un formulaire en ligne. Les projets ont été évalués par le Service de l'environnement, puis validés si toutes les conditions étaient remplies.

2023 :

1 projet validé ; 1 arbre planté pour un montant total de CHF 4'050

2024 :

1 projet validé ; 14 arbres plantés pour un montant total de CHF 19'337

2025 :

1 projet validé ; 9 arbres plantés pour un montant total de CHF 20'208

1 étude financée ; 1 projet en cours de validation pour 30 arbres

- Subventions existantes au niveau cantonal

Par le biais du programme Nature en ville et au titre de la Loi cantonale sur la biodiversité et son règlement d'application, les mesures favorables à la biodiversité en ville sont soutenues avec des subventions cantonales pouvant aller jusqu'à 50% des coûts de réalisation (pour autant qu'elles ne soient pas imposées par les planifications ou les préavis).

Sont ainsi notamment soutenues, jusqu'à hauteur de 50% des coûts :

- Les toitures végétalisées*
- Les haies vives et cordons boisés*
- Les prairies extensives*
- Les surfaces rudérales*
- Les étangs, fossés et noues et tout autre habitat favorable aux espèces*

La directive « Financement de projets et mesures favorables à la Nature en ville » précise les principes et modalités d'aides financières cantonales.

La plateforme internet 1001 sites nature en ville diffuse les possibilités de subventions auprès du public. Les demandes restent cependant relativement modestes pour le territoire cantonal et à titre d'exemple, en 2024, il y a eu : 18 demandes pour des haies, 20 demandes pour des projets d'aménagement autres que des haies (3 toitures végétalisées, 4 réaménagements de places, 7 soutiens à des associations, 1 aménagement de mare, 2 projets visant à améliorer la connectivité et la biodiversité).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Le Fonds Electricité Vitale Vert soutient également des projets en faveur de la biodiversité chez les privés, avec notamment des projets de création de petits étangs et de microstructures.

- *Elargissement du fonds biodiversité VDL à des mesures nature*
- *Les subventions cantonales sont évaluées au cas par cas et se portent au maximum à hauteur de 50% des coûts éligibles, le requérant devant prendre à minima 20% à sa charge (il peut s'agir de prestations d'entretien de reprise, donc en nature).*
- *Il est proposé que les subventions communales, pour soutenir la mise en place de mesures favorables à la biodiversité, viennent en complément des subventions cantonales et permettent également de soutenir des conseils pour la biodiversité chez les privés. Pour certaines mesures, le montant des subventions est plafonné à 3'000.- par requérant. Selon le principe de cumul des subventions cantonales et communales, le niveau de soutien communal apporté sera de l'ordre de 30%. Le tableau annexé récapitule le type d'aménagement/mesure soutenu(e), le niveau de subvention cantonale et les subventions communales qui pourraient être mises en place via le Fonds Biodiversité – Nature. Une première dotation du fonds biodiversité - Nature de CHF 30'000.- permettrait de soutenir les premières demandes communales.*
- *Stratégie infrastructure écologique lancéenne*
- *La Ville de Lancy ayant pour but le renforcement de son infrastructure écologique (mesure T2 du PCL), pourra solliciter des propriétaires fonciers pour proposer des mesures en faveur de la biodiversité. La subvention pourra alors couvrir l'ensemble des coûts pour des mesures identifiées comme d'importance territoriale.*
- *Procédure de demande de subvention*
- *Les demandes de soutien financier passent par le site Nature en Ville de l'Etat de Genève. Les demandes sont examinées par le canton et une réponse est donnée pour la subvention cantonale. La Ville de Lancy se prononce en deuxième temps sur le soutien communal octroyé en complément ou entièrement.*
- *Monitoring*
- *Comme pour le subventionnement de la plantation d'arbres, les mesures nature subventionnées seront répertoriées. Il pourra être défini à l'avenir de diagnostiquer au cas par cas des parcelles ayant bénéficié d'une mesure afin de voir si les actions ont permis à certaines espèces de s'installer. La convention établie avec les bénéficiaires pourra mentionner que le propriétaire s'engage à accepter qu'un bureau spécialisé fasse des relevés faunistiques et floristiques.*

16) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme ABDEL-LATIF : j'ai une question orale à Mme GACHET par rapport au repas du menu au restaurant de la piscine Marignac. Il n'y a qu'un seul menu enfant, dans ce menu, il y a de la viande. Cette viande, c'est de la viande de porc. Serait-il possible d'avoir une proposition sans viande ?

M. DEROBERT : rapidement et en préambule, je souhaiterais adresser un remerciement sincère à l'ensemble des personnes mobilisées sur notre commune dans le cadre du sommet du G7 d'Evian. Ce week-end n'a pas été sans incidents ailleurs dans le canton. Mais à Lancy, nous avons pu voir un engagement exemplaire sur le terrain. Je tiens donc à remercier chaleureusement les services de sécurité de notre commune, les corps constitués, mobilisés, ainsi que tous les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

collaborateurs qui ont contribué à maintenir la tranquillité sur le territoire et à rassurer nos habitants. On les a vus. C'est ce genre de travail discret, souvent invisible, qui fait la différence maintenant.

Ma première question : en mars 2025, nous avons voté un crédit de Fr.370'000.-- pour traiter des terres contaminées par la fourmi invasive *Tapinoma Magnum* au Lancy Tennis club. Le protocole développé à cette occasion devait servir de référence pour les futurs chantiers cantonaux. Depuis lors, le Canton a officiellement renoncé à l'éradication de cette espèce et concentre ses efforts sur la limitation de son expansion.

La carte cantonale des périmètres de lutte indique aujourd'hui que deux zones sont concernées sur le territoire de Lancy, dont celle qui nous a préoccupé à l'époque.

Le Conseil administratif peut-il nous informer de la suite donnée au chantier du Lancy Tennis club, et nous dire comment la commune entend gérer cette problématique sur les deux périmètres identifiés ?

Ma deuxième question : l'esplanade de Compostelle, gérée par la commune, est actuellement partiellement plongée dans le noir la nuit. Des interventions ont récemment été effectuées sur plusieurs points lumineux avec le remplacement de spots, mais cela n'a clairement pas résolu le problème. L'éclairage dysfonctionne toujours.

Je rappelle que le chemin sud n'est volontairement pas éclairé afin de préserver le cordon boisé adjacent, ce qui est tout à fait justifié. L'accès au quartier depuis la route de la Chapelle, pour qui souhaite bénéficier d'un minimum d'éclairage, passe donc par le chemin de Compostelle et cette esplanade qui se retrouve dans l'obscurité. D'autant plus dommage que l'éclairage en question est intégré sous les bancs, ce qui en fait une solution particulièrement discrète, sans pollution lumineuse.

Le Conseil administratif peut-il nous indiquer quand cet éclairage sera remis en fonction ?

M. BONVIN : j'ai deux questions. La première concerne la Villa Tacchini. Certains dimanches, ils font de la musique jusqu'à tard le soir. Merci.

Et la deuxième question concerne la canicule qui va venir ? Est ce qu'il y a quelque chose qui est prévu pour les employés qui travaillent dehors ?

Mme BEUN : j'ai deux questions. La première concerne Mai au parc. En effet, pendant ce festival, le chemin communal, et donc public, a été privatisé, ce qui n'est pas normal. Nous ne pouvions pas passer avec nos canidés lors de promenades. Nous ne pouvions traverser jusqu'à Pont Rouge ou contourner en montant par la Villa Bernasconi. D'autre part, il y a eu de gros soucis avec les bénévoles. Certains étaient complètement saouls et d'autres ne savaient même pas où se trouvaient les stands.

Ma deuxième question concerne les voitures tampons dans le parking de la Mairie. C'est une question quelque peu récurrente. Donc il y a des voitures qui squattent le parking de la Mairie toute la journée. Les personnes reviennent le soir avec les véhicules des sociétés, véhicules qui dorment toute la nuit dehors. Y aurait-il quelque chose à faire à ce propos ?

M. VOGEL : je vais enchaîner en fait sur la question de M. BONVIN. Il commence à faire chaud, vous l'avez tous remarqué. On a eu droit à de l'hydratation en cours de séance. Et c'est vrai que quand on parle de canicule, on parle beaucoup des soins apportés aux personnes âgées qui ne sont pas les seules personnes fragiles. Donc j'aimerais faire une proposition, simplement que

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

chacun d'entre nous aussi se préoccupe des femmes enceintes, se préoccupe des enfants en bas âge qui sont aussi des personnes à risque dans ces périodes de canicule.

M. VÖLKI : j'ai déposé une question écrite que j'ai transmise à Mme CRISAFULLI au début de la séance. Je peux la lire ici dans sa version synthétique. Il s'agit de l'utilisation proactive du Fonds biodiversité sur un foncier privé pour réduire l'effet de l'îlot de chaleur d'une zone qui est une surface de parking situé entre le 19, chemin des Pâquerettes et le 69, chemin du Gué au Petit-Lancy. Et les questions que je pose au Conseil administratif, c'est si un projet de plantation d'arbres de haute tige est prévu à cet endroit pour réduire l'effet d'îlots de chaleur. Dans l'affirmative, quel est le calendrier de réalisation qui est envisagé ? Et dans la négative, est-ce que la commune pourrait entreprendre une démarche proactive auprès des propriétaires concernés ainsi que des détenteurs ou utilisateurs des places de stationnement, afin d'étudier et de mettre en œuvre dans les meilleurs délais un projet de plantation d'arbres haute-tige, notamment avec le soutien du Fonds biodiversité.

Objet : Utilisation proactive du « Fonds Biodiversité » sur foncier privé pour réduire l'effet d'îlot de chaleur de la surface de parking située entre le 19 ch. des Pâquerettes et le 69 ch. du Gué au Petit-Lancy

Contexte :

La surface de stationnement à ciel ouvert entre les immeubles du 19 chemin des Pâquerettes et du 69 chemin du Gué (parcelles sur foncier privé no 2265, 2353, 2352) comprend deux rangées de places en épi ainsi qu'une rangée de places longitudinales (voir photos). Entièrement minéralisée et dépourvue d'ombrage, cette zone devient particulièrement chaude durant les épisodes caniculaires.

Afin de réduire l'effet d'îlot de chaleur et d'améliorer le confort des habitants des immeubles adjacents, il pourrait être envisagé de planter une rangée d'arbres de haute tige entre les deux rangées de places en épi. Selon la configuration des lieux, cette plantation semble compatible avec le maintien du nombre actuel de places de stationnement.

Considérant que :

- *la Commune de Lancy s'est fixée pour objectif de planter 1'000 arbres d'ici à 2050 afin de lutter contre les effets du réchauffement climatique et de favoriser la biodiversité ;*
- *les épisodes de fortes chaleurs ont un impact très négatif sur la qualité de vie des habitants dans les quartiers résidentiels ;*
- *la Commune dispose d'un « Fonds Biodiversité » destiné à soutenir la plantation d'arbres sur des propriétés privées ;*

je me permets d'adresser les questions suivantes au Conseil administratif :

1. *Le Conseil administratif sait-il si un projet de plantation d'arbres de haute tige est prévu à cet emplacement ?*
2. *Dans l'affirmative, quel est le calendrier de réalisation envisagé ?*
3. *Dans la négative, la Commune pourrait-elle entreprendre une démarche proactive auprès des propriétaires concernés ainsi que des détenteurs ou utilisateurs des places de stationnement afin d'étudier et de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, un projet de plantation d'arbres de haute tige, notamment avec le soutien du fonds « Biodiversité » ?*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

M. ANTICH : cette question s'adresse à tout le monde. Que faites-vous le 8 juillet ? En fait, le 7 mars, il y a eu la course de « strade blanche » qui a eu lieu à Sienne et avec Mme GACHET on a décidé de la voir en replay. Je vous invite donc tous, pour ceux qui sont intéressés, à la maison pour regarder cette course femmes de vélo, la course hommes a été gagnée par Pogacar, mais la course femmes est une des plus belles courses que j'aie vue de ma vie, cela vaut la peine.

M. GAMBERONI : on vous remercie pour cette intervention et je passe la parole à Mme GACHET.

Mme GACHET : concernant la question relative aux menus proposés au restaurant Marignac, je vais me renseigner sur les offres et ce qui est prévu pour les enfants.

Je remercie M. DEROBERT pour ses remerciements dans le cadre des interventions au niveau du G7. Nous avons eu quatre agents mis à disposition de la police cantonale. On a fait une demande auprès des Sauveteurs auxiliaires de Lancy pour qu'ils effectuent des patrouilles parce qu'on avait des inquiétudes sur d'éventuels regroupements de personnes dans les parcs, aux endroits de rencontre. Ils ont patrouillé pendant les trois soirs de 18 h à 22 h ; ils ont même donné un coup de main à la police municipale, puisqu'il y a eu un soir un accident ici, et ils se sont occupés de faire toute la gestion de la circulation, ce qui a permis à la police municipale de pouvoir traiter les deux automobilistes en question. Donc effectivement, ils ont fait des patrouilles à quatre et ils ont beaucoup donné de coups de main sur cette présence réconfortante, en tout cas par rapport à ces trois jours un peu compliqués.

Concernant la terre avec les fourmis, heureusement les travaux sont terminés au Lancy Tennis club depuis un petit moment. Nous avons inauguré les terrains au mois de mai. Au niveau de la terre, tout a été réglé en fin d'année. Donc à ce niveau-là, pour nous, les travaux sont terminés. A ma connaissance, dans les deux zones identifiées, il y a des travaux prévus, mais sur des rénovations de maisons qui n'auront pas d'impact sur les terres. Pour le moment, en tout cas, du côté de la Tapinoma Magnum, pour nous, l'affaire est close. Sur la partie Lancy Tennis club, elles sont toujours là, elles sont toujours vivantes. On n'arrive pas à les éradiquer, c'est une réalité. Mais à partir du moment où on ne touche pas la terre, on n'a plus d'obligations de traiter la terre.

Concernant la villa Tacchini, les concerts qui sont produits dans le cadre de la villa Tacchini sont soumis à autorisation auprès de la police municipale. Je n'ai pas eu de retour sur le fait qu'il y avait des plaintes, mais je peux volontiers me renseigner par rapport à l'usage de la villa. Je peux me renseigner sur les éventuels débordements d'horaires et sur les éventuelles plaintes qui pourraient y avoir des habitants aux alentours.

Concernant les voitures tampons dans le parking de la Mairie, je crois que c'est mon collègue qui va vous répondre.

M. BONFANTI : concernant la question de M. DEROBERT à propos des éclairages qui sont sur le chemin de Compostelle, il s'agit d'un chemin privé, qui est normalement géré par l'ensemble des régies qui sont là-bas. C'est ce que l'on répond par rapport aux problèmes de sécurité, aux gens qui ne sont pas contents parce qu'il y a des voitures qui viennent se parquer ou autre. On a peut-être été mandaté par la régie, mais il n'en reste pas moins qu'on n'est pas propriétaire. Donc, je serais étonné que mes services changent l'éclairage, parce que là, on prend des entreprises pour le faire, donc ce n'est pas nous. Alors peut-être que ce que vous avez entendu n'est pas tout à fait juste, mais je vais quand même me renseigner.

Par rapport à Mai au parc, il s'agit de la meilleure édition qui a eu lieu ces dix dernières années.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

Il y a eu plus de 10 000 personnes qui se sont rendues sur le site pendant trois jours. Je n'ai eu que des retours positifs, alors je suis un peu étonné des remarques de Mme BEUN. J'ai vu des chiens sur le site, j'ai vu des chiens traverser. À aucun moment le parc n'a été privatisé. En fait, il n'y a pas de barrière. On peut traverser à tout moment, de long en large et de bas en haut, ce qui n'est pas le cas quand il y a le Plein-les-Watts festival où là il y a une privatisation qui est faite à partir d'un certain horaire. Mais pour Mai au parc, par contre, les gens peuvent vraiment se balader de gauche à droite.

Vous avez peut-être vu des gens qui étaient un peu avinés, mais je rappelle juste que les bénévoles ne sont pas payés et heureusement qu'ils sont là et qu'ils permettent justement à ce genre d'événements et de manifestations de se réaliser. Si on n'avait pas de bénévoles, il n'y aurait pas d'événements, il n'y aurait rien du tout en fait. Donc je ne peux que les remercier d'être présents sur site et effectivement peut-être de profiter un peu de la soirée à un moment donné et peut-être un peu de boire. Je pense qu'on ne va pas trop leur en vouloir. On peut peut-être remercier ce soir l'ensemble des bénévoles à Genève et à Lancy de participer aux événements et qui font que l'associatif existe encore.

Par rapport à la question de la biodiversité, je ne connais pas tous les projets qui sont actuellement gérés par mon collaborateur, M. XYGALAS. Il s'avère que le règlement actuel ne prévoit pas, en fait, la proactivité. Donc, on ne peut pas aller voir les privés pour leur suggérer de planter des arbres. On est justement en train de modifier le règlement pour être proactif, donc on pourra le faire après. On ne peut pas les obliger, on est bien d'accord, mais on pourra leur suggérer, en lien avec peut-être d'autres projets qui sont avoisinants, de planter des arbres et peut-être de les accompagner au mieux pour pouvoir réaliser ces arbres, mais pas de réaliser ces projets.

La fin de la séance n'est pas retranscrite sur la base de l'enregistrement en raison d'une coupure du système.

En ce qui concerne le parking de la Mairie, celui-ci sera transformé en parc public. Le parking souterrain sera ouvert au public. L'avantage est qu'il sera totalement sécurisé. Ce projet accompagnera notre politique de mobilité qui encouragera nos collaborateurs à venir en transports publics, vélos et autres.

En ce qui concerne la canicule, nous avons suggéré aux collaborateurs travaillant à l'extérieur de s'habiller légèrement, de boire suffisamment d'eau et nous proposons un horaire qui permet de commencer plus tôt le matin et de finir plus tôt l'après-midi.

M. GAMBERONI : je vous remercie. Nous pouvons clore la séance et je vous souhaite un bel été.

La séance est levée à 23h50.

La Secrétaire :

Megan BONFILS

Le Président :

Dominique GAMBERONI

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2026

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.